

CPU

→ L'avenir  
de la recherche  
publique

LES ACTES

→ Bordeaux  
19-20 Février 2004



Les Actes  
du colloque annuel  
de la CPU.

**“L’avenir de la recherche publique”**

Bordeaux - 19-20 février 2004

# PREFACE

Comme chaque année, la Conférence des Présidents d'Université organise un colloque de réflexion prospective :

- *Lille 2001 : « L'autonomie des universités »*
- *Mulhouse 2002 : « L'étudiant dans l'université du XXI<sup>e</sup> siècle »*
- *Poitiers 2003 : « Les personnels de l'université du XXI<sup>e</sup> siècle : missions, métiers, partage des responsabilités. »*

Cette année la CPU a souhaité orienter ses réflexions sur le thème de l'avenir de la recherche publique.

## **Le contexte actuel de la recherche publique en France :**

*Depuis 30 ans, les universités ont pris une place croissante dans la recherche publique notamment à travers la contractualisation.*

- *Universités et organismes coopèrent aujourd'hui fortement à travers les unités mixtes de recherche (UMR) et les instituts fédératifs de recherche (IFR), ce qui constitue une spécificité du paysage de recherche français : les campus universitaires hébergent 80% de la recherche publique ; 75% des chercheurs sont des universitaires.*
- *Le dispositif de recherche français, très émietté, est souvent mal inséré dans son contexte régional, national et européen.*
- *La multiplication et l'atomisation des structures ont entraîné en matière de visibilité et d'efficacité un manque, qui constitue l'une des plus grandes faiblesses du dispositif français de recherche dans l'espace européen de recherche.*
- *Pour répondre aux exigences du processus de Bologne et construire l'espace européen de l'enseignement supérieur, la France met en œuvre la réforme dite « LMD ». Les enseignements ainsi redéfinis sont fortement adossés à la recherche. La qualité de celle-ci garantit celle des formations, et, partant, de leur attractivité.*
- *De plus en plus, les universités sont présentes sur le terrain de la valorisation et de l'innovation, notamment depuis la loi de 1999 ; elles sont ainsi un des facteurs décisifs du développement économique dans leurs régions.*

## **Une situation paradoxale :**

*Tandis que l'Europe se fixe un taux de dépense de 3% du PIB en 2010 pour la recherche, en France, 2003 a été marqué par le gel puis l'annulation de crédits publics de recherche déjà en baisse ; le budget 2004 ne permet qu'un rattrapage partiel, tandis qu'une partie des emplois de fonctionnaires est remplacée par des CDD.*

*Même si la France doit intensifier son effort dans le secteur privé, le secteur public mérite d'être repensé et renforcé. En effet, la recherche publique, conduite dans sa plus grande partie dans et par les universités, très souvent en partenariat avec les organismes, tient une place prépondérante dans le développement socio-économique de notre pays.*

## SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Allocation de bienvenue</b>  | <b>4</b>  |
| <i>Frédéric DUTHEIL - Président du Pôle universitaire de Bordeaux.<br/>Président de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3.</i>  |           |
| <b>Ouverture officielle</b>   | <b>5</b>  |
| <i>Alain ROUSSET - Président du Conseil régional d'Aquitaine.<br/>Josy REIFFERS - Directeur-adjoint du cabinet de Luc FERRY,<br/>ministre de la Jeunesse de l'Education nationale et de la Recherche.<br/>Michel LAURENT - 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université.<br/>Président de l'université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2.</i>  |           |
| <hr/>   |           |
| <b>TABLE RONDE 1</b>  |           |
| <b>La recherche en France :<br/>enjeux scientifiques, technologiques et sociétaux</b>   | <b>10</b> |
| <i>Président : Francis HARDOUIN - Président de la Commission recherche de la CPU.<br/>Président de l'université Bordeaux 1 - Sciences et technologies.<br/>Rapporteur : Philippe ROUSSEAU - Vice-Président de la Commission recherche de la CPU.<br/>Président de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3.<br/>Intervenants : Claude COHEN-TANNOUDI - Professeur au Collège de France.<br/>Elisabeth GIACOBINO - Directrice de la recherche au ministère délégué<br/>à la Recherche et aux Nouvelles Technologies.<br/>Axel KAHN - Directeur de l'Institut Cochin.<br/>Bernard LARROUTUROU - Directeur général du CNRS.<br/>Jean-Claude LEHMANN - Directeur de la recherche Groupe Saint-Gobain.<br/>Président de l'Académie des technologies.<br/>Jean-Marc MONTEIL - Directeur de l'Enseignement supérieur au ministère<br/>de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche.</i> |           |
| <b>Débat</b>  | <b>17</b> |
| <hr/>   |           |
| <b>SYNTHESE DES TRAVAUX DES ATELIERS</b>  | <b>20</b> |
| <b>ATELIER 1</b>  |           |
| <b>Pilotage et partenariat de la recherche au sein des universités</b>  |           |
| <i>Président : Yannick VALLEE - Président de l'université Joseph Fourier - Grenoble 1.<br/>Rapporteur : Bertrand FORTIN - Président de l'université Rennes 1.</i>   |           |
| <b>ATELIER 2</b>  |           |
| <b>Financement et moyens de la recherche</b>  |           |
| <i>Président : Gérard BESSON - Président de la Commission des moyens<br/>et personnels de la CPU. Président de l'université d'Orléans.<br/>Rapporteur : Hervé BAUSSART - Président de l'université Lille 1 - Sciences et technologies.</i>  |           |
| <b>ATELIER 3</b>  |           |
| <b>Organisation de la recherche : Articulation Europe – Etat - régions</b>  |           |
| <i>Présidente : Sylvie FAUCHEUX - Présidente de l'université Versailles Saint-Quentin en Yvelines.<br/>Rapporteur : Daniel BOUCHER - Président de l'université du Littoral - Côte d'Opale.</i>  |           |
| <b>Débat</b>  | <b>24</b> |
| <hr/>   |           |
| <b>TABLE RONDE 2</b>  |           |
| <b>Evolution des métiers de la Recherche et l'emploi scientifique</b>   | <b>26</b> |
| <i>Président : Gilbert BEREZIAT - Président de l'université Pierre et Marie Curie - Paris 6.<br/>Rapporteur : Alain NEUMAN - Président de l'université Paris Nord - Paris 13.<br/>Intervenants : Henri-Edouard AUDIER - Membre du Bureau national du SNCS.<br/>Christian BRECHOT - Directeur général de l'INSERM.<br/>Maurice HERIN - Secrétaire général du SNESUP.<br/>Claude JABLON - Directeur de la recherche - Total.<br/>Président de l'association Bernard Grégory.<br/>Raffaele LIBERALI - Directeur, Direction Facteur humain, mobilité et actions Marie Curie.<br/>DG Recherche de la Commission européenne.<br/>Gérard MARIEN - Secrétaire général du SNPTES - UNSA.</i>   |           |
| <b>Débat</b>  | <b>31</b> |
| <hr/>   |           |
| <b>SYNTHESE DES TRAVAUX DES ATELIERS</b>  | <b>33</b> |
| <b>ATELIER 4</b>  |           |
| <b>Valorisation de la recherche et développement socio-économique</b>   |           |
| <i>Président : Françoise BEVALOT - Présidente de l'université de Franche-Comté.<br/>Rapporteur : Pascal FOURNIER - Président de l'université technologique de Belfort - Montbéliard.</i>  |           |
| <b>ATELIER 5</b>  |           |
| <b>Evaluation scientifique et stratégique</b>   |           |
| <i>Président : Bernard CARRIERE - Président de l'université Louis Pasteur - Strasbourg 1<br/>Rapporteur : Nicole LE QUERLER - Présidente de l'université de Caen – Basse Normandie.</i>   |           |

|       |    |
|-------|----|
| Débat | 35 |
|-------|----|

#### ATELIER 6

##### Formation – Recherche – Créativité scientifique

*Président : Domitien DEBOUZIE - Président de la Commission de la pédagogie et de la formation continue de la CPU. Président de l'université Claude Bernard - Lyon 1.*  
*Rapporteur : Michel LUSSAULT - Président de l'université François Rabelais - Tours.*

---

#### TABLE RONDE 3

|  |           |
|--|-----------|
| <b>L'Europe et la recherche : prospective internationale</b> | <b>38</b> |
|--|-----------|

*Président : Bernard de MONTMORILLON - Président de la commission des relations extérieures de la CPU. Président de l'université Dauphine - Paris 9.*  
*Rapporteur : Claire DUPAS - Directrice de l'ENS Cachan. Vice-Présidente de la Commission recherche.*  
*Intervenants : Jean-Jacques AUBERT - Professeur des universités. Coordinateur d'un réseau européen.*  
**Pierre COLOMBIER** - Directeur de la coopération scientifique, universitaire et de recherche, ministère des Affaires étrangères.  
**Randy DURAN** - Professeur de l'université de Floride, Gainesville, USA.  
**Jean-Pierre FINANCE** - Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1.  
**Eric FROMENT** - Président de l'Association européenne de l'Université.  
**Jean-Eric PAQUET** - Directeur adjoint du cabinet de Philippe BUSQUIN, Commission européenne.

|       |    |
|-------|----|
| Débat | 48 |
|-------|----|

---

#### CLOTURE OFFICIELLE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Allocution de bienvenue à la ministre déléguée à la Recherche</b> | <b>49</b> |
|--|-----------|

*Michel LAURENT - 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université. Président de l'université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2.*

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Intervention de la ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies</b> | <b>50</b> |
|--|-----------|

*Claudie HAIGNERE - Ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies.*

|       |    |
|-------|----|
| Débat | 56 |
|-------|----|

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| <b>Conclusion</b> | <b>59</b> |
|-------------------|-----------|

*Michel LAURENT - 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université. Président de l'université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2.*

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Intervention du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche</b> | <b>62</b> |
|---|-----------|

*Luc FERRY - Ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.*

---

|   |           |
|---|-----------|
| <b>TEXTE D'ORIENTATION ADOPTÉ EN CPU PLÉNIÈRE LE 6 MAI 2004</b> | <b>66</b> |
|---|-----------|

---

#### ANNEXES

|  |     |
|--|-----|
| Fiches préparatoires des tables rondes | 81  |
| Fiches préparatoires des ateliers      | 88  |
| Glossaire                              | 101 |

# ALLOCUTION DE BIENVENUE

---

**Frédéric DUTHEIL**

*Président du pôle universitaire  
de Bordeaux.*

*Président de l'université*

*Michel de Montaigne - Bordeaux 3.*



En tant que président du pôle universitaire de Bordeaux, je suis très heureux de vous accueillir sur ce campus. Le pôle universitaire de Bordeaux regroupe les quatre universités du site ainsi que quatre collectivités locales : la ville de Bordeaux, la communauté urbaine, le conseil général et la région Aquitaine. Ces différentes instances ont conjugué leurs efforts pour assurer au colloque le meilleur déroulement possible. Le pôle rend hommage à l'ensemble des universités installées sur un des campus les plus importants de France.

Bien que le colloque se déroule dans un contexte qui exprime l'urgence, non seulement de la réflexion mais aussi de l'action, le travail de préparation de la Conférence des Présidents d'Université a été initié depuis plus de six mois. L'avenir de la recherche s'est imposé comme un sujet majeur, sur lequel s'est penchée la commission de la recherche, présidée par Francis Hardouin, afin d'assurer un débat de qualité.



# OUVERTURE OFFICIELLE

---

## **Alain ROUSSET**

*Président*

*du conseil régional d'Aquitaine.*



J'aurais aimé m'exprimer dans un contexte plus serein et avoir la possibilité de m'adresser au Ministre. Il n'est pas possible d'assurer l'avenir d'un pays sans que celui-ci investisse dans la recherche, l'enseignement et l'égalité des chances à l'égard de l'excellence. Les réformes nécessaires ne peuvent être menées à bien dans un contexte de restrictions budgétaires. Nous avons dû nous battre pour pouvoir créer un pôle universitaire européen de biologie et de chimie doté d'un conseil scientifique international. Dans un tel contexte, il est indispensable d'établir des rapports nouveaux entre Paris et le monde de la recherche, y compris lorsque le monde politique local intervient dans ce champ.

Lorsque les responsables régionaux analysent l'avenir économique de leur territoire, ils s'appuient sur une relation forte entre le monde industriel, l'Université et la Recherche. Des pistes de coopération existent, à l'instar des laboratoires mixtes ; d'autres doivent être explorées sur le modèle de l'incubation. Plus d'une centaine d'entreprises situées à quelques centaines de mètres du lieu où nous nous trouvons ont été créées en collaboration avec le monde universitaire bordelais. Demain, trois pôles scientifiques et technologiques vont ainsi voir le jour dans le domaine de l'optique, des biotechnologies, de l'environnement et des énergies nouvelles. Ces créations témoignent des relations très étroites qui existent entre la région, les activités économiques et la recherche.

Le conseil régional d'Aquitaine a accru ses interventions directes en doublant le nombre de bourses attribuées à l'Université. Reste la précarité des jeunes chercheurs, qui sont progressivement amenés à délaisser cette activité. La région a par ailleurs multiplié par quatre les crédits de recherche concernant les équipements et bâtiments. Elle va contribuer au développement d'une activité civile autour des énergies nouvelles à l'occasion de l'installation d'un laser mégajoules au CEA.

Je suis convaincu qu'un pays ne peut se construire sans affirmer sa priorité à l'égard de la recherche, de la jeunesse et de l'Université. La jeunesse doit se sentir accueillie dans le cadre de sa formation et la collectivité doit lui permettre de mener celle-ci le plus loin possible.

---

## **Josy REIFFERS**

*Directeur-adjoint*

*du cabinet de Luc FERRY,  
ministre de la Jeunesse,  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche.*

Je voudrais excuser l'absence du Ministre qui est souffrant depuis quelques jours et qui, hier, n'a pu assister au Conseil des ministres. Il aurait été très heureux d'ouvrir ce colloque et d'y participer activement.

Si le Ministre avait ouvert ce colloque, il aurait donné des informations sur l'accompagnement social des étudiants, le rapport sur la gestion financière, budgétaire et patrimoniale des universités et les réponses qu'il souhaite y apporter rapidement. Il aurait également reconnu la nécessité d'un engagement plus fort de l'État en termes de moyens. Notre retard s'accumule depuis de nombreuses années par rapport aux pays avec lesquels nous sommes en concurrence.

Le monde de la recherche connaît essentiellement un problème d'organisation, de pilotage et de structures. Il faut maintenant ouvrir un débat, afin de déterminer les modifications à adopter dans le cadre d'une loi d'orientation.

Le Ministre tient à ce que les universités participent activement à ce débat car elles représentent un potentiel considérable en termes d'effort public de recherche en France. De plus, elles constituent le lieu de transmission du savoir et il est souhaitable que la connaissance soit transmise au plus près du lieu où elle est produite. Enfin, les universités sont à l'origine d'environ la moitié de la production scientifique du pays, voire davantage dans certains domaines. C'est la raison pour laquelle demain après-midi, le Ministre espère être en mesure d'écouter les conclusions de votre colloque.

---

**Michel LAURENT**

*1<sup>er</sup> Vice-Président de la Conférence  
des Présidents d'Université.  
Président de l'université  
de la Méditerranée  
Aix-Marseille 2.*

Je vous souhaite la bienvenue à notre colloque annuel de la CPU consacré à l'avenir de la recherche publique en France. Ce colloque rassemble les partenaires institutionnels et acteurs impliqués dans les différents secteurs de la recherche publique et privée. Lorsque nous avons décidé, en juillet dernier, de consacrer ce colloque à ce thème, nous pensions qu'il méritait d'être repris, quatre ans après un colloque sur ce même thème et sur ce même site de Bordeaux. Dire que cette réflexion prévue de longue date est d'actualité pourrait, aujourd'hui, paraître provocant ; j'indiquerai donc simplement qu'elle est essentielle pour l'avenir de nos institutions et au-delà, pour un réel progrès culturel, économique et social. Rappelons bien sûr qu'il n'existe pas dans le monde, de formation supérieure de qualité sans un lien très fort à la recherche. Engagés comme nous le sommes aujourd'hui dans le processus d'harmonisation européenne de nos diplômes, avec des ambitions de lisibilité, de mobilité et d'attractivité, ce lien à l'évidence prend toute sa mesure.

Les semaines qui viennent de s'écouler ont été des moments d'expression spontanée de fortes interrogations et d'inquiétudes largement partagées au sein de notre communauté, chercheurs membres des universités, des organismes et instituts. Ces moments de crise auxquels nous assistons aujourd'hui sont dus pour une large part à un contexte général qui touche en France l'enseignement supérieur et la recherche et que nous avons régulièrement dénoncé : le sous-financement largement reconnu de ce pan entier du secteur public d'une part, l'articulation trop complexe et partant parfois peu efficace des systèmes et institutions en charge de la recherche, d'autre part.

Ces inquiétudes, fondées sur des difficultés réelles, trouveront, sans aucun doute, de nombreux échos dans telle ou telle de nos séances. Fidèles à notre mission de réflexion et de prospective, nous allons tenter ces deux jours, ensemble, une analyse plus globale du dispositif de recherche en France, ses points forts et ses faiblesses. Nous envisagerons ainsi les évolutions souhaitables, en particulier du point de vue des établissements d'enseignement supérieur.

Les universités représentent en effet un lieu unique d'interaction et de synergie entre tutelles, organismes de recherche, collectivités locales et territoriales et partenaires privés ; elles sont donc amenées à jouer un rôle éminent dans les politiques de site en termes d'enseignement, de recherche de transfert et de valorisation. Elles maillent, en effet, de façon dense mais hétérogène, le territoire national assurant ainsi une fonction irremplaçable d'accessibilité et de cohésion sociale.

Nous envisagerons donc les changements quantitatifs et qualitatifs, nécessaires et conjoints, pour rendre notre activité plus efficace et aller vers une unicité réelle d'un système de recherche.

Citons quelques-unes des questions centrales qui seront abordées, questions parfois évoquées dans les nombreux rapports qui se sont succédés sur ce thème ces derniers temps.

- A quel niveau doivent se situer les moyens budgétaires et humains nécessaires pour hisser l'investissement du pays au niveau des grands pays développés ; comment optimiser la gestion prévisionnelle de l'emploi scientifique, quel contenu devrait comporter une loi d'orientation et de programmation ?
- Quelle organisation souhaitons-nous pour la recherche publique qui permette un pilotage politique plus cohérent de l'ensemble du dispositif ?
- Comment concevoir un dispositif global d'évaluation, identique pour tous les laboratoires, permettant de disposer de l'ensemble des données pour le pilotage de la recherche publique ?
- Comment faire évoluer les métiers de la recherche afin de permettre une mobilité accrue entre personnels des organismes et des universités ; comment rendre à ces métiers leur attractivité ?



- Comment mieux articuler la recherche publique et la recherche privée ? Comment définir les responsabilités de chacune ? Comment la recherche publique doit-elle valoriser ses résultats ?
- Quelles perspectives nationales, européennes et internationales donner à une recherche publique française, compétitive et contribuant au développement socio-économique du pays ?

Nous souhaitons, comme pour les précédents colloques, échanges et confrontations de points de vue, sur la base des tables rondes et ateliers élaborés par les différents groupes de travail au cours de réflexions préalables comme vous le savez et au-delà de ces constats "à chaud" les propositions plus formelles de la CPU seront publiées dans les semaines qui viennent après adoption en séance plénière.

Merci par avance pour toutes vos contributions, dont nous souhaitons qu'elles permettent de construire un vrai consensus sur l'évolution de la recherche et de l'enseignement supérieur français dans le cadre de l'espace européen.

Un grand merci aux présidents qui se sont investis et ont élaboré le cœur de ce colloque. Un grand merci à Francis Hardouin et à Frédéric Dutheil. Un grand merci à nos partenaires institutionnels, membres du comité de pilotage, directeurs généraux d'organismes, le CNRS... Merci, au nom de tous, à toute l'équipe du pôle universitaire de Bordeaux ; Frédéric, merci pour votre accueil.

---

**Alain ROUSSET**

*Président  
du conseil régional d'Aquitaine.*

Depuis quelques années, nous avons tenu à ce que l'université de Bordeaux soit dans un écran correspondant à l'image de l'Aquitaine. Ainsi, le château Haut-Brion a replanté de la vigne le long de l'université, en guise de témoignage de la recherche menée sur la vigne et le vin. Par ailleurs, je prends l'initiative de réunir prochainement les Etats généraux de la recherche en Aquitaine de manière à ce que la réflexion parte aussi du terrain, des universités et de notre engagement conjoint à développer cette activité. Ces Etats généraux seront préparés par une réunion exceptionnelle du Comité consultatif régional de la recherche et de la technologie d'été dans quelques jours.

---

**Frédéric DUTHEIL**

*Président du pôle universitaire  
de Bordeaux.  
Président de l'université  
Michel de Montaigne - Bordeaux 3.*

Le recteur François Tavenas, qui faisait partie de nos invités, est décédé très récemment. Il avait participé aux colloques de la CPU, avait accueilli l'université de Bordeaux à Québec dans le cadre d'accords inter-universitaires. Je vous demande quelques instants de recueillement à la mémoire de ce grand recteur.

# La recherche en France : Enjeux scientifiques, technologiques et sociétaux

## TABLE RONDE 1

Président :

**Francis HARDOUIN**

*Président de la Commission  
recherche de la CPU.*

*Président de l'université  
Bordeaux 1 - Sciences  
et technologies.*

Rapporteur :

**Philippe ROUSSEAU**

*Vice-Président  
de la Commission  
recherche de la CPU.  
Président de l'université  
Charles-de-Gaulle - Lille 3.*

Intervenants :

**Claude COHEN-TANNOUDJI**

*Professeur au Collège de France.*

**Elisabeth GIACOBINO**

*Directrice de la recherche  
au ministère délégué  
à la Recherche  
et aux Nouvelles Technologies.*

**Axel KAHN**

*Directeur de l'Institut Cochin.*

**Bernard LARROUTOUROU**

*Directeur général du CNRS.*

**Jean-Claude LEHMANN**

*Directeur de la recherche  
Groupe Saint-Gobain.  
Président de l'Académie  
des technologies.*

**Jean-Marc MONTEIL**

*Directeur de l'Enseignement  
supérieur au ministère  
de la Jeunesse,  
de l'Education Nationale  
et de la Recherche.*

**Francis HARDOUIN**

*Président de la Commission recherche de la CPU.*

*Président de l'université Bordeaux 1 - Sciences et technologies.*

Ce colloque constitue une opportunité exceptionnelle de reconnaissance de la place des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur dans la recherche française. Il est nécessaire de moderniser et de transformer institutionnellement les universités pour leur donner les moyens d'une gouvernance adaptée au contexte international de plus en plus concurrentiel. J'ai fait un rêve : celui d'un ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il intégrerait les deux missions universitaires : la formation à et par la recherche et la recherche académique en partenariat avec les organismes. La recherche est internationale ou n'est pas ; elle est une priorité non restreinte à quelques priorités de la recherche.

Les découvertes ne se décrètent pas. Dans nos sociétés complexes, l'innovation à la base du développement socioéconomique naît de l'excellence de cette recherche fondamentale. Il faut donc raviver l'attrait pour les sciences, la technologie et le désir de mieux comprendre.

Le système organisationnel de la recherche française est trop complexe et dispersé. Il importe de concevoir des restructurations et l'édification de pratiques nouvelles d'évaluation, dans un esprit de clairvoyance, d'indépendance et de simplification. Tout n'est pas du ressort de la loi. Des initiatives de coordination doivent venir des universités elles-mêmes, afin de bâtir de véritables politiques de sites et de mettre en place un partenariat local avec les organismes de recherche, les collectivités, les industriels et l'Etat.

Le temps de la recherche n'est pas celui du budget. Une programmation financière pluriannuelle ambitieuse est indispensable. Il s'agit de renforcer l'emploi scientifique et de mobiliser au sein des jeunes générations des moyens humains de haute qualification. Il convient également de répondre à une exigence d'hébergement scientifique et d'infrastructures de qualité. Il importe enfin d'assurer la sécurité des biens, des personnes ainsi que la maintenance des bâtiments.

Je rappellerai le rôle historique des universités dans l'intégration européenne en revendiquant la priorité de la recherche, activité sans frontière apte à développer les capacités intellectuelles existantes sur notre continent.



**Claude COHEN-TANNOUJ***Professeur au Collège de France.*

Je souhaiterais vous présenter en premier lieu quelques éléments de mon parcours personnel afin de mettre en évidence les possibilités qui étaient ouvertes à un chercheur à l'époque où j'ai commencé cette activité. Après avoir obtenu l'agrégation de sciences physiques à l'École normale supérieure, j'ai intégré le CNRS en tant qu'attaché de recherche en 1960. J'ai pu effectuer mon travail de thèse dans les meilleures conditions possibles car je ne dispensais qu'une heure de cours par semaine dans le cadre du certificat de physique atomique.

Je suis ensuite entré à l'université en octobre 1964 en tant que maître de conférence. A l'époque, je devais assurer deux cours d'une heure et demie. Il était donc possible de mener de concert une activité d'enseignement sérieuse et un travail de recherche. Depuis le début des années 80, la situation des jeunes maîtres de conférence est devenue beaucoup plus difficile. Leur service d'enseignement est devenu beaucoup plus lourd et ils n'ont plus le temps de mener une activité de recherche satisfaisante, ce que je déplore.

J'ai été élu au Collège de France en 1973, mais j'ai continué à assurer des cours de DEA afin de conserver le lien avec les étudiants de l'université pour les attirer vers la recherche scientifique.

La recherche est une activité essentielle pour la formation des futurs enseignants et cadres. En France, les dirigeants d'entreprise et les hommes politiques ne peuvent se prévaloir d'une expérience dans cette activité. Aux Etats-Unis en revanche, les grandes entreprises industrielles correspondent souvent à des initiatives de docteurs.

La recherche constitue une activité fragile qu'il convient de préserver. Un chercheur a besoin d'une dizaine d'années de formation pour être opérationnel. Créer une équipe de recherche avec une stimulation intellectuelle permettant d'arriver au niveau international demande encore plus de temps. En revanche, ces équilibres sont fragiles et peuvent être rapidement remis en cause.

La recherche est souvent mal comprise, en particulier par les politiques qui désirent avant tout obtenir des réponses dans la durée de leur mandat. Or les grandes applications ne sont pas en général découvertes intentionnellement, mais apparaissent le plus souvent de manière inattendue à la suite d'avancées en recherche fondamentale. C'est pourquoi il est impossible de programmer la recherche sur des objectifs définis, ce qui implique de préserver dans le financement une part importante à une recherche libre sur des projets dont la qualité scientifique est évaluée de manière rigoureuse.

Dans la perspective du débat national à venir, je désire rappeler quelques principes. Il faut réserver une place importante à la recherche fondamentale publique dans la mesure où les mécènes sont rares. La recherche a également besoin d'une vision politique. Elle requiert l'excellence, une grande sélectivité et une rigueur dans l'évaluation. Nous sommes en compétition avec des pays qui investissent beaucoup plus que nous dans la recherche, comme les Etats-Unis, le Japon ou l'Allemagne. Il serait dramatique que les chercheurs que nous formons s'installent ensuite à l'étranger. Il importe donc de donner aux étudiants le sentiment que le pays leur réserve un avenir. Enfin, nous devons aider les pays en développement à exploiter leur potentiel de recherche.



**Axel KAHN**

*Directeur de l'Institut Cochin.*

Tout d'abord, je tiens à dire qu'il est à la fois normal et exceptionnel que nous puissions parler aujourd'hui de la recherche, en particulier de la recherche publique, au sein de cette assemblée des présidents d'université. En effet, dans une perspective relativiste, il est clair que l'enseignement supérieur et la recherche, c'est la même chose considérée de deux points de vue différents ; leur objet est essentiellement le même. L'enseignement général, primaire et secondaire, tente d'apprendre à connaître, afin de permettre aux futurs citoyens de choisir, d'exprimer leur citoyenneté, de savoir-faire, également. En revanche, la mission de l'enseignement supérieur est d'apprendre à chercher ; là réside sa spécificité. Apprendre à chercher, à identifier les sujets de recherche, à déterminer les conditions dans lesquelles ils doivent être menés, le cas échéant à s'interroger sur les conséquences des résultats acquis et des techniques maîtrisées.

La crise de l'enseignement supérieur et celle de la recherche sont de même nature. Tout d'abord dans la perception qu'en a la société. Il y a deux ou trois ans, on m'avait demandé de prononcer une conférence à l'occasion de l'ouverture de l'année universitaire en Aquitaine. Je remarquais que l'image de la recherche et de la science aujourd'hui dans notre pays était profondément troublée.

En effet, on a de plus en plus tendance à limiter la raison d'être de la science à l'une de ses fonctions, celle d'être l'auxiliaire d'un système économique et d'un type de développement de nos sociétés qui sont aujourd'hui discutés, voire contestés. La science ramenée à cette image ne peut bien sûr pas être épargnée par le large mouvement de contestation de la légitimité d'un système de développement qui a certes abouti aux retentissants progrès du XX<sup>e</sup> siècle, mais aussi à tant d'autres aspects bien plus noirs, parmi lesquels les guerres modernes, la pollution, l'aggravation des inégalités et la remise en cause des avantages acquis. Je déclarais, en cette circonstance solennelle, que la science, la recherche, l'enseignement supérieur tel qu'il se définit comme un apprentissage de la recherche et la volonté d'en diffuser les savoirs, devaient s'appréhender en fonction de leurs différents niveaux d'intervention.

Le premier est bien entendu d'accéder à la connaissance en tant qu'elle est l'une des spécificités de l'être humain. On peut en effet décrire ce dernier comme un mammifère qui a la curiosité de connaître, la capacité de savoir et l'aptitude à transmettre. Il n'y a pas d'humanité sans accès au savoir.

Deuxième niveau : le savoir est pouvoir, et c'est ce sur quoi nos sociétés ont basé leur développement. La science peut aboutir à des techniques qui sont le moyen d'accroître les potentialités humaines et d'accumuler les richesses. Ces dernières peuvent permettre, si on en décide ainsi, d'avoir les outils d'une politique ambitieuse d'amélioration du sort des gens, notamment de ceux qui en ont le plus besoin. Vu comme cela, la science, la recherche, l'enseignement supérieur se définissent comme un espace de liberté et d'efficacité. La liberté de connaître afin de décider : nous sommes là au cœur de l'idéal de l'enseignement supérieur. Et, dès lors, moyen d'augmenter le pouvoir, celui que confèrent les techniques, la science permet ainsi de lutter plus efficacement en faveur de ce que l'on a identifié comme juste. Bien entendu, présentée ainsi, l'activité scientifique est d'une absolue noblesse et d'une évidente attractivité pour nos jeunes. De plus, il va de soi que la science et la recherche sont indispensables à l'édification de toute société moderne. A limiter l'image de la science à ses fonctions auxiliaires, on risque d'en faire ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une variable d'ajustement aux conséquences budgétaires des décisions politiques. En effet, on peut se passer momentanément d'un auxiliaire, attendre des temps meilleurs pour y avoir recours à nouveau. En 2003 par exemple, nous avons bien noté que, dans un premier temps au moins, la recherche a été l'un des secteurs les plus lourdement touchés par les gels budgétaires décidés en cours d'exercice.

La science, variable d'ajustement aux hésitations politiques et difficultés de gestion, c'est là une vision peu acceptable de sa contribution à l'édification d'une société.

Bien sûr, l'organisation optimale de la recherche au sein de l'enseignement supérieur doit être librement discutée. A ce stade, toute proposition mérite d'être considérée. Il n'y a pas de qualificatif aussi antinomique avec l'activité de recherche que le conservatisme. Personne ne peut se satisfaire ici d'être conservateur. Si une fois pour toutes on admet que la réforme n'est pas obligatoirement -comme parfois elle semble devoir l'être- une régression, mais qu'elle peut receler une ambition, nous sommes tous en sa faveur. Et puisque l'on parle de réformes, je signale que je suis personnellement favorable à celles qui renforceraient l'unité entre les établissements de recherche et ceux d'enseignement supérieur.

Maintenant, j'aimerais faire la chasse à quelques idées reçues et avancer certaines observations. Pour commencer, mesdames et messieurs, vous qui avez des responsabilités, si vous voulez éviter que dans l'avenir nous en arrivions à une crise de confiance comme celle que vivent la recherche et l'enseignement supérieur, s'il vous plaît, n'ayez pas un discours en décalage total avec la réalité telle qu'elle est vécue dans les laboratoires et les universités ! On ne peut pas pendant des mois, pendant des années, entendre nos responsables, nous déclarer combien la recherche est une priorité nationale, combien d'ailleurs cela se manifeste par telle ou telle décision, et vivre dans la réalité quotidienne, mois après mois, année après année, une dégradation croissante des conditions dans lesquelles nous avons à réaliser notre travail. A accepter un tel décalage, on s'expose à ce que le milieu le ressente comme une forme de mépris et, bien entendu, le manifeste le moment venu.

Deuxième élément : si nous convenons que l'activité d'enseignement supérieur et de recherche est essentielle -en elle réside une partie de notre humanité, et s'exprime un aspect de la vision que nous avons de notre société- il n'est pas admissible d'accorder un poids excessif -parfois presque exclusif- à des types d'évaluation de la recherche, telle celle diligentée par l'Inspection Générale des Finances, dont des indiscrétions nous ont récemment donné des indications tronquées. Pourquoi ne pas alors faire inspecter l'Inspection Générale des Finances par le Comité national du CNRS ! Bien sûr, il est dans la mission de l'IGF de discuter la gestion de l'organisme. En revanche, si j'ai bien lu les nombreux articles consacrés au rapport de l'IGF, c'est toute l'organisation de la recherche qui était sévèrement contestée par ces messieurs. Ils regrettaient en particulier le caractère sclérosant de la fonctionnarisation. Chacun sait que l'Inspection Générale des Finances n'est, quant à elle, pas composée de fonctionnaires !

Troisième notion, valable quelle que soit l'organisation de la recherche, qu'elle s'inscrive dans le cadre d'un EPST ou d'une université. L'excellence est bien sûr la valeur suprême, monsieur Cohen-Tannoudji l'a bien signalé. Elle exige aussi la préservation de la mémoire dans les équipes. L'emploi scientifique, sans préjudice de sa nature, doit impérativement permettre le transfert des idées et des savoir-faire. Dans un système souvent vanté, caractérisé par la mobilité de l'emploi, le recours à de nombreux contrats à durée déterminée, l'insertion dans une société active comme aux Etats-Unis, la mémoire des équipes est assurée par les chercheurs seniors et, cela est fondamental, par des ingénieurs et des techniciens. On ne peut pas maintenir une activité de recherche dynamique, efficace et durable sans créer les conditions de la mémoire. C'est pourquoi, la diminution progressive des postes d'ingénieurs et de techniciens -alors même que la nécessité liée à l'utilisation d'équipements scientifiques de plus en plus sophistiqués de l'équipement en exige l'augmentation- est un mauvais coup porté à l'effort de la recherche. Exiger un changement de politique en ce domaine est une priorité.





Troisième point : nous sommes tous convaincus que la recherche doit être compétitive ce qui exige une certaine flexibilité humaine et thématique, une aptitude à la mobilisation rapide en fonction des possibilités et des besoins scientifiques. Les Assises de la recherche devront aborder ces points. Cela dit, lorsqu'on propose à des jeunes formés 11 ans après le baccalauréat de s'engager dans la recherche française, sous-financée, sous-équipée, manquant d'une aide technique suffisante, en bénéficiant d'un contrat à durée déterminée de 18 mois renouvelable une fois et rémunéré 1 850 euros nets par mois, croit-on vraiment qu'il s'agisse là d'une offre compétitive ? Elle m'apparaît à l'inverse inacceptable, voire indigente. On peut sans doute proposer de nombreuses mesures nouvelles dans le but d'optimiser l'organisation de l'emploi scientifique, à condition qu'elles permettent d'atteindre l'objectif poursuivi, c'est-à-dire, en effet, l'attractivité et la compétitivité.

Une autre contre-vérité consiste à ressasser toujours que les insatisfactions ressenties de notre système de recherche, que cette sclérose qui est notée çà et là, sont le résultat du statut de fonctionnaire des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Je fais partie de ceux qui sont assez vieux pour avoir connu la recherche avant 83, donc avant la fonctionnarisation. Honnêtement, cette dernière n'a strictement rien changé.

Le problème n'est pas tant celui du statut -que je ne défends pas spécialement- que la manière dont on l'utilise.

Nous avons, en France, une tradition culturelle de solidarité dont je suis fier. Elle ne s'accorde pas bien avec une précarité généralisée. De plus, il semble évident que la sécurité de l'emploi fait partie des raisons qu'avaient les jeunes, français ou étrangers, de choisir malgré tout la France pour mener une carrière de recherche. Si on n'améliore rien du reste des conditions dans lesquelles la recherche pourra se dérouler, et qu'on supprime la stabilité de l'emploi, on risque de faire perdre toute attractivité à la recherche dans notre pays.

D'autre part, la stabilité de l'emploi ne veut pas dire la permanence des positions. Il existe un large éventail de celles-ci. Par exemple, et là encore il ne s'agit que de lancer quelques idées, on peut très bien imaginer qu'avec un statut unique de l'enseignement supérieur et de la recherche, il y ait une possibilité d'évolution de la carrière par tranches affectées plus particulièrement à l'un ou à l'autre. A un moment, les chercheurs/enseignants-chercheurs pourraient soit accéder à des responsabilités d'animation d'équipes de recherche et (ou) de maître de conférence, soit se voir proposer un large éventail d'activités, non seulement dans l'enseignement, la gestion de la recherche, mais aussi l'animation sociale, la muséographie, etc.

Le président du conseil régional Aquitaine a parlé de l'importance d'une articulation de la recherche avec le tissu économique. Or nous savons que dans de nombreuses PME, la méconnaissance est totale de ce qu'est la démarche scientifique. Un accord entre l'Etat et les différentes filières professionnelles ne pourrait-il pas aboutir à la mise à disposition d'entreprises, à coût partagé et avec leur assentiment, de ces hommes et de ces femmes extrêmement bien formés ? Ce serait là un moyen de dynamiser le tissu social et industriel du pays, et sans doute de diminuer les frustrations de chercheurs qui n'ont pas obligatoirement vocation à rester jusqu'à 65 ans à la pailleasse.

Au total, mesdames et messieurs, chers collègues, je crois qu'il est non seulement normal mais indispensable qu'aujourd'hui la recherche et l'enseignement supérieur parlent ensemble et, d'une même voix, proposent des solutions convergentes. A condition de faire preuve d'un peu de bonne volonté et de bon sens, nous pouvons ensemble proposer des réformes qui ne soient pas une régression, mais manifestent une réelle ambition.

**Jean-Claude LEHMANN***Directeur de la recherche Groupe Saint-Gobain.**Président de l'Académie des technologies.*

Je constate aujourd'hui des changements mondiaux profonds, en particulier l'émergence rapide de l'activité économique en Asie, qui rendent la place de l'Europe incertaine. Le développement d'une économie de la connaissance est donc nécessaire pour assurer le poids économique du Vieux Continent.

Dans ce cadre, la recherche doit continuer à explorer la matière et l'espace. L'économie de la connaissance n'est pas envisageable sans que soit cultivé l'intérêt pour le savoir. Elle doit également permettre de maîtriser l'avenir de la planète. Même si nos contemporains font preuve d'une méfiance à l'égard de la technologie, il fut un temps où elle était porteuse des rêves les plus inaccessibles. Aujourd'hui, nous avons la responsabilité de gérer notre avenir. Seules la science et la technologie nous permettront d'y réussir. La recherche doit enfin aider à créer les conditions d'une prospérité économique.

Aujourd'hui, dans le secteur public, le chercheur n'a plus les moyens de travailler. Parallèlement, de nombreuses entreprises françaises sont très compétitives malgré un investissement global limité dans la recherche industrielle française. Ceci résulte du fait que la France n'a pas su créer la dynamique de création d'entreprises à haut contenu technologique, capables de créer une dynamique de création de richesse et d'emploi et d'assurer l'avenir des chercheurs.

En tant qu'industriel, je constate que les relations entre le monde de l'entreprise et celui de la recherche académique se sont considérablement améliorées depuis plusieurs dizaines d'années. Un réel travail en commun existe. Néanmoins, un problème d'écoute mutuelle persiste.

Dans les grands pays industrialisés, il existe une connivence entre le monde politique, la recherche et les entreprises en vue de l'intérêt commun.

J'ai été à l'origine de la Maison européenne des technologies, visant à offrir aux industriels un espace pour faire connaître leurs enjeux, leurs problèmes technologiques et leurs perspectives. Cette initiative a été une réussite, mais elle n'a attiré que des entrepreneurs. Nous devons donc encourager les universitaires et chercheurs à écouter le secteur privé, de même que les industriels doivent être à l'affût des avancées scientifiques récentes. Ainsi, le travail commun pourra véritablement permettre le partage des idées et l'inspiration mutuelle.

Enfin, nous connaissons le problème de la mobilité des personnels lié à une absence de gestion des ressources humaines dans le secteur public. Fort heureusement, une mobilité professionnelle est possible, comme en témoigne la présence dans cette enceinte d'un président d'université, ancien chercheur de Saint-Gobain.

L'académie des technologies a émis en faveur de la recherche les recommandations suivantes :

- mettre en place un ministère de la Recherche fort qui traduise une véritable priorité au niveau national, puisse définir une stratégie et dispose des moyens pour la mettre en œuvre ;
- favoriser l'existence de champions dans le domaine des hautes technologies ;
- établir des méthodes d'analyse objectives du phénomène de fuite des cerveaux, afin de mettre en œuvre des moyens pour conserver nos meilleurs chercheurs et attirer les professionnels étrangers ;
- conserver et faire venir des laboratoires de recherche industriels.





**Bernard LARROUTOUROU**

*Directeur général du CNRS.*

---

La recherche est une école de formation. Nous avons besoin d'avoir dans tous les milieux des professionnels sensibilisés à la recherche. Une réflexion doit être menée sur les débouchés offerts aux étudiants formés à la recherche. Elle implique une ouverture plus importante des établissements.

J'ai proposé au conseil d'administration du CNRS que les CDD ouverts à partir de 2004 ne soient pas destinés à des pré-emplois mais principalement à des enseignants-chercheurs et des seniors (fonctionnaires, chercheurs étrangers), de manière à irriguer largement les activités du pays. La mobilité entre les établissements est essentielle. Je suis très attaché au statut de fonctionnaire car il offre la possibilité d'exercer une autre fonction, tout en ayant la sécurité de retrouver son poste.

Au niveau local, il est souhaitable de renforcer le dialogue des universités et organismes présents sur un grand pôle régional. Nous devons également construire des pôles régionaux attractifs à l'échelle européenne pour des centres de R&D industriels qui désirent s'implanter auprès des grands centres de recherche. Il importe donc d'effectuer des choix et de définir des paramètres. L'excellence doit rester un critère décisif. Nous avons la chance d'avoir en France des équipes au plus haut niveau mondial.

Nous traversons actuellement une crise de confiance. Nous avons besoin d'une perspective pluriannuelle, tant pour les responsables d'établissements que pour les jeunes chercheurs. Les universités souffrent plus du manque de moyens que les organismes de recherche. Néanmoins, la situation n'est d'ailleurs pas comparable selon les secteurs. En informatique, nous sommes compétitifs et nous ne connaissons pas de fuite des cerveaux. Il importe donc d'affiner l'analyse.

En matière de recherche, le gouvernement se prononce essentiellement une fois par an, dans le cadre du projet de loi de finances. Nous devons donc nous mobiliser rapidement.

**Elisabeth GIACOBINO**

*Directrice de la recherche au ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies.*

---

La recherche a effectivement été mise à contribution en 2003, mais elle a été moins touchée que d'autres ministères comme l'Équipement ou l'Industrie. Après un gel de 30 %, seuls 10 % des crédits n'ont effectivement pas été attribués.

La CPU a affirmé son souhait de s'engager rapidement dans des réformes structurelles permettant de mettre fin à la dispersion dont souffre aujourd'hui la recherche publique face à des enjeux internationaux. Ce travail doit être mené dans le cadre d'une intégration européenne. Mardi dernier, j'ai assisté, à Dublin, à une conférence organisée par la présidence irlandaise sur la recherche fondamentale. J'ai pu constater que le diagnostic était le même dans la plupart des pays européens. Il convient néanmoins d'être attentif aux indicateurs utilisés. Des statistiques différentes qui devraient paraître bientôt dans "Nature" montrent que le retard de la recherche européenne n'est pas aussi important que le laissent entendre d'autres évaluations.

En France, le dispositif national de recherche publique comprend deux types d'établissements : les établissements publics de recherche EPST-EPIC et les établissements publics d'enseignement supérieur, EPSCP. La mission des EPSCP comprend la formation et la recherche.

La formation est historiquement un service public dispensé dans une logique d'égalité de traitement, de libre accès sans condition de ressources et de répartition territoriale. La recherche vient en appui de la formation dont elle est condition nécessaire de renouvellement et d'enrichissement, mais sa dynamique repose essentiellement sur l'excellence académique et la concurrence entre équipes.

Les EPSCP bénéficient d'une inscription territoriale forte et de relations privilégiées avec les élus locaux. Les établissements de recherche ont une répartition sur le territoire variable liée à l'histoire de leur développement. Il est artificiel de distinguer ces dispositifs car ils sont fortement imbriqués sur le terrain et disposent de moyens analogues.

En termes de personnels chercheurs et enseignants-chercheurs, le potentiel des universités est plus important. Le nombre d'enseignants-chercheurs a crû de 34 % entre 1993 et 2003 dans les universités, alors que le nombre de chercheurs est resté stable dans les organismes. Le recrutement des maîtres de conférence a été en moyenne six à huit fois supérieur à celui des chargés de recherche. Un des objectifs de la politique nationale est l'amélioration du dispositif existant en vue d'une meilleure efficacité par une collaboration plus forte entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Nous nous trouvons dans une période de stabilisation du nombre d'étudiants et de renouvellement des compétences scientifiques qui rend possible le redéploiement des thématiques. Il devient impératif de dégager des priorités. Les présidents d'université doivent fixer leurs objectifs avec l'appui du conseil scientifique en fonction des choix adossés sur les forces de l'établissement. Cette politique doit être conduite dans la durée et structurer le partenariat avec les autres établissements de recherche.

La Direction de la recherche a mis en place une nouvelle méthode de contractualisation qui institue une étape de discussion stratégique avec l'équipe présidentielle sur la politique de recherche. Cette étape existe déjà au CNRS. Elle peut aider à faciliter le dialogue avec les tutelles et les organismes de recherche.

Par ailleurs, il importe également de simplifier la vie du chercheur qui doit gérer de multiples sources de crédit. Nous travaillons sur des propositions pour cette simplification administrative.

Enfin, nous travaillons à l'instauration d'une politique de régionalisation, centrée sur les sites et les pôles d'excellence. Les universités ont une vocation à travailler sur les sites en interaction avec les autres partenaires que sont le monde économique et social ou les organismes de recherche. Elles jouent un rôle de cohérence et d'harmonisation des différentes activités. Le renforcement des pôles d'excellence relève d'une autre logique. Leur légitimité se fonde sur un *benchmarking* européen et international. Nous devons donc prendre en compte ces deux plans.



**Jean-Marc MONTEIL**

*Directeur de l'Enseignement supérieur - MJENR.*

L'enseignement supérieur universitaire est consubstantiellement lié à la recherche et ne peut en aucun cas être coupé de l'actualité des savoirs, de leurs productions et de leur destin. En effet, la formation de chercheurs publics ou privés, d'industriels créatifs doit être infiltrée par l'activité scientifique liée à l'activité des enseignants-chercheurs et des chercheurs. Aussi est-il nécessaire d'instaurer une gestion des ressources humaines associant les deux activités.

Il importe également que la formation à et par la recherche soit inscrite dans un environnement disciplinaire ouvert. La spécialisation du chercheur doit se construire sous le regard d'autres disciplines. Ainsi, les écoles doctorales doivent offrir une formation générale à et par la diffusion de la culture scientifique afin de développer la capacité des chercheurs à se tourner aussi vers l'opinion dans la perspective de doter cette dernière d'une information minimale.

Par ailleurs, pour nous livrer avec efficacité à la compétition internationale il convient de donner à nos sites universitaires la cohérence la plus aboutie, à la fois sur la dimension scientifique et dans le domaine de l'offre de formation, le second étant adossé à la première.

De plus, les sites éloignés des places universitaires « mères » doivent, eux aussi, promouvoir une nouvelle cohérence au bénéfice de la valorisation technologique, sociale et culturelle au service du tissu économique local. Les PME et PMI, les plus petites, pouvant même être soutenues par une veille scientifique et technologique de proximité.

Au-delà de ces différents aspects, notre pays doit devenir un attracteur puissant pour les étudiants étrangers lesquels, formés chez nous, seront les meilleurs vecteurs de notre économie et de notre culture dans le monde.

Enfin, la démarche scientifique constitue en soi un des fondements de l'éthique de responsabilité.

En effet, la quête de la preuve scientifique réclame de s'attacher, dans les conditions les plus défavorables à ses hypothèses, à montrer que ce que l'on avance peut être faux ou ne pas résister à l'épreuve des faits. On conviendra qu'il est peu commun dans la vie ordinaire de s'employer à autre chose qu'à la confirmation d'hypothèse. Aussi la démarche scientifique a-t-elle cette vertu de remise en cause sans laquelle les certitudes s'installent en lieu et place des nécessaires interrogations.

C'est pourquoi la responsabilité des enseignants-chercheurs et chercheurs doit s'étendre jusqu'à leur participation à la formation continue des professeurs de l'enseignement scolaire. Cela de telle sorte que les savoirs consignés dans les programmes soient rapportés aux conditions de leur production. Alors peut-être l'enseignement que nous dispensons les uns et les autres générera-t-il de nouveaux appétits. Appétits à la hauteur du développement permanent des connaissances dont on ne peut laisser aux seuls médias le soin de les soumettre à l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyens.



# Débat

Débat

## Nicole Le QUERLER

*Présidente de l'université de Caen - Basse-Normandie.*

Jean-Marc Monteil a évoqué la possibilité de permettre aux maîtres de conférence de se consacrer davantage à la recherche et aux chercheurs de pouvoir enseigner. Une réorganisation en un corps unique ne serait-elle pas plus efficace pour assurer un équilibre entre les activités de recherche et d'enseignement ?

## Bernard LARROUTUROU

*Directeur général du CNRS.*

Aujourd'hui, le statut de personnels permanents des organismes de recherche est très proche de celui des professeurs et maîtres de conférence. Les possibilités d'échanges existantes ne sont pas exploitées. Il faudrait donc d'abord faire la preuve, dans le système actuel, d'une volonté de développer ces échanges.

En outre, les EPST gèrent leur personnel, alors que les enseignants-chercheurs constituent un corps d'Etat. Un statut unique passant par la création d'un corps entièrement géré par le Ministère ne me semble pas souhaitable. Il importe que les universités disposent de plus grandes capacités en matière de gestion des ressources humaines. Un tel changement doit être préalable à la création d'un statut unique.

## Jean-Marc MONTEIL

*Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.*

La démarche conventionnelle doit être mise en place par les organismes et universités pour aménager les activités d'enseignement et de recherche. L'Etat peut y participer par la contractualisation des initiatives de cette nature. Ensuite, nous pourrions en mesurer l'impact.

## Gilbert BEREZIAT

*Président de l'université Pierre et Marie Curie - Paris 6.*

La crise profonde qui frappe la recherche n'est pas la même selon les disciplines. Cette crise affecte particulièrement les jeunes.

L'augmentation du nombre d'enseignants-chercheurs a permis de limiter la baisse du nombre de chercheurs. Néanmoins, elle s'est accompagnée d'un accroissement de la charge de travail, en particulier pour les jeunes enseignants-chercheurs. Les directeurs de laboratoire doivent également faire face à des contraintes de gestion croissantes avec la multiplication des tutelles et des sources de financement, tout en étant soumis à des contrôles de plus en plus fréquents.

Il importe de donner aux universités l'encadrement administratif adéquat. L'université Pierre et Marie Curie compte aujourd'hui 6 000 enseignants-chercheurs et thésards et seulement 150 cadres de catégorie A. Aucune entreprise ne pourrait gérer un tel potentiel intellectuel avec de si faibles moyens humains et des salaires peu attractifs.





**Domitien DEBOUZIE**

*Président de la Commission de la pédagogie et de la formation continue de la CPU.  
Président de l'université Claude Bernard - Lyon 1.*

---

Le statut d'université repose sur le couplage enseignement-recherche qui constitue le point de départ de la construction des masters du système "LMD" (Licence, Master, Doctorat). Parallèlement apparaît à l'échelle européenne une logique de recherche selon des pôles d'excellence. Il convient donc de concilier ces deux approches en définissant des mesures de complémentarité.

**Philippe ROUSSEAU**

*Vice-Président de la Commission recherche de la CPU.  
Président de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3.*

---

Cette table ronde amorce le débat national sur la politique de la recherche dans le cadre d'une situation de crise de la recherche en France, qu'il importe de résoudre dans les meilleurs délais.

La discussion a permis de rappeler les enjeux de la recherche, qui consistent d'abord à faire progresser les connaissances. Elle a insisté sur l'importance de la recherche fondamentale, qui implique une politique gouvernementale et des moyens budgétaires et humains en conséquence. Même si les gels budgétaires ont été réduits, nous ne pouvons nous réjouir du maintien d'annulation ou de gel de crédits. Tous les membres de la table ronde ont reconnu ou souligné que la recherche devait rester une priorité nationale. J'ai également noté avec intérêt les réflexions convergentes des intervenants sur les relations entre le statut de l'enseignant-chercheur, et celui du chercheur. J'ai relevé, en particulier, ce qui s'est dit au sujet de la charge de travail qui pèse sur les jeunes maîtres de conférence.

La réforme devra impliquer une réflexion et des clarifications sur les relations entre les organismes de recherche et les universités afin d'améliorer leur collaboration. Elle devra reconnaître que les universités ont une responsabilité capitale dans le développement de la recherche, ce qui suppose une forte autonomie dans la définition de leur politique et leurs relations.

Si on considère maintenant le problème fondamental du partenariat avec les régions et les entreprises, la notion de site doit faire l'objet d'une réflexion approfondie qui en articule mieux les liens et les différences avec celle, souvent invoquée, de pôles d'excellence.

Enfin, j'ai été frappé par l'unanimité quant au rôle essentiel du financement public dans les activités de recherche fondamentale.

**Bernard CARRIERE***Président de l'université Louis Pasteur - Strasbourg 1.*

Il serait intéressant que Bernard Larroutourou nous donne la primeur du projet qu'il présentera aux directeurs de formation.

**Bernard LARROUTUROU***Directeur général du CNRS.*

Je compte envoyer la semaine prochaine à tous les présidents d'université un texte qui présente les orientations pour le CNRS. Ces orientations incluent celles que j'ai abordées dans le cadre de la table ronde. Je ne souhaite pas en fournir un panorama complet aujourd'hui.

**Xavier CHAPUISAT***Ancien Président de l'université Paris-Sud - Paris 11.*

Il nous reste à bâtir en France de grandes universités selon le standard international. Il est également nécessaire de simplifier l'organisation en sites et territoires. Néanmoins, la distinction entre sites et pôles d'excellence me paraît porter une atteinte à l'enseignement supérieur français. Je ne vois pas pourquoi les acteurs qui structurent un site et un territoire ne pourraient pas être associés à la création de pôles d'excellence.

Il me semble important de considérer que chercheurs et enseignants-chercheurs exercent le même métier. De plus, recherche fondamentale et finalisée doivent être pareillement prises en compte. Enfin, les universités sont largement dessaisies des responsabilités d'accueil des étudiants et chercheurs qui échoient à d'autres administrations.

Dans le contexte de crise, il serait dangereux d'assister à un repliement respectif des organismes de recherche et des universités. Ainsi, la structuration en programmes et en actions des dispositions du projet de loi de finance sur la recherche et l'enseignement supérieur universitaire me semble discutable de ce point de vue.

**Jean-Pierre DUFOUR***Vice-Président du Conseil régional Aquitaine, chargé de la recherche.*

Les contrats Etat-régions sont vides car la région n'a aucune compétence en matière d'accueil des étudiants. L'université constitue un facteur d'intégration territoriale interdisciplinaire avec les acteurs de la vie économique et sociale. Elle doit appeler à une décentralisation qui permette un dialogue fort et réactif avec la région et la constitution de groupes porteurs de projet. La recherche s'inscrit sur le long terme, mais suppose une réactivité lorsqu'il s'agit de défendre un projet au niveau international. Les régions constituent en cela des interlocuteurs adéquats.



## SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER 1

# Pilotage et partenariat de la recherche au sein des universités

*Président :*

**Yannick VALLEE**

*Président de l'université*

*Joseph Fourier - Grenoble 1.*

*Rapporteur :*

**Bertrand FORTIN**

*Président de l'université Rennes 1.*



Yannick Vallée a ouvert le débat en abordant la question du pilotage de la recherche au sein des universités : la loi indique qu'il revient au président d'université, avec le soutien du conseil d'administration. Les UFR, les écoles, les laboratoires, les instituts de recherche, les écoles doctorales et les commissions de spécialistes apportent néanmoins leur contribution.

Comment réussir le pilotage en interne en intégrant les multiples composantes ? De quelle manière associer en externe les grands organismes et les collectivités ? Comment développer des politiques de sites et des pôles d'excellence en coordination avec les EPST ou les EPIC ?

Comment faire passer nos obligations de partenariats au niveau des UFR ?

Jacques Valade, président de la Commission des Affaires culturelles au Sénat, a indiqué qu'il ne fallait pas dissocier enseignement supérieur et recherche. Il a souligné le déficit de connaissance du milieu de la recherche par les élus. Une meilleure identification de la recherche suppose un travail de diffusion de la culture scientifique et technique.

La proximité des métiers d'enseignant-chercheur et de chercheur a été confirmée, ainsi que la nécessité d'instituer une mobilité entre les deux professions.

Jean-Pierre Verjus nous a ensuite présenté les partenariats entre les grands organismes au nom de l'INRIA. D'autres organismes comme le CEMAGREF ou l'IRD sont intervenus. Ils disposent chacun d'une politique et d'évaluations propres, mais témoignent tous d'une forte volonté de partenariat avec les universités.

Jean-Michel Dion, directeur adjoint pour la recherche universitaire du MRNT nous a présenté la politique contractuelle et la richesse de la négociation avec le Ministère pour la définition de la politique de recherche.

Quelques propositions fortes ont émergé du débat :

- améliorer la coordination entre les différents systèmes de recherche ;
- tendre vers une unité de commandement et de gestion au niveau des universités ;
- simplifier les structures trop complexes, externes et internes à l'université ;
- assurer une meilleure mutualisation de sites pour développer la pluridisciplinarité et parvenir à une politique de valorisation et de transferts mutualisée ;
- mettre en place un outil de gestion qui ne nuise pas à la visibilité de la recherche et ne sépare pas les différentes missions qui nous sont confiées.

Nous croyons que la recherche est une nécessité. Nous devons en convaincre les décideurs et réaliser un effort de pédagogie.



## SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER 2

# Financement et moyens de la recherche

Président :

**Gérard BESSON**

Président de la Commission  
des moyens et personnels.

Président de l'université d'Orléans.

Rapporteur :

**Hervé BAUSSART**

Président de l'université Lille 1 -  
Sciences et technologies de Lille.



Gérard Besson, président de l'université d'Orléans, en introduction à l'atelier, rappelle un certain nombre de données financières, d'indicateurs et d'orientations susceptibles d'éclairer le débat.

- En 2002, la dépense intérieure de recherche-développement de la France DIRD s'élève à 33,4 milliards d'euros (2,2 % du Produit Intérieur Brut) situant la France au cinquième rang mondial.
- La part des entreprises dans cette DIRD ne s'élève qu'à 53,4 % alors qu'elle atteint 73 % au Japon.
- Le rapport Budget Civil de Recherche Développement sur Produit Intérieur Brut décroît de manière continue depuis 1992 passant de 0,72 à 0,58, valeur atteinte en 2003.
- Les moyens financiers et humains, identifiés par région, montrent des disparités fortes.
- La structure de la LOLF telle qu'elle est prévue à travers les différents programmes : formations supérieures et recherche universitaire ; recherche scientifique pluridisciplinaire ; orientation et pilotage de la recherche ; recherche industrielle, etc., met en cause l'unicité enseignement supérieur recherche.

Les témoignages des représentants de Thalès et du CEA ont clairement illustré les positionnements de ces établissements par rapport au thème de l'atelier.

Pour Thalès, l'organisation très européenne influence les stratégies d'alliance avec les universités, les écoles, et les organismes, elle influence également la démarche en matière de financement (cas des actions dans le cadre du 6<sup>e</sup> PCRD). Le souhait exprimé étant pour l'entreprise de voir se développer au niveau des universités une organisation par domaine scientifique ou technologique à l'échelle européenne permettant une visibilité et une synergie d'ensemble.

Pour Jean-Pierre Leroux, administrateur-adjoint du CEA, si la subvention civile de 905,9 M euros en 2002 occupe une part importante dans la structure du budget du CEA, celui-ci a su développer les recettes externes (459,2 M euros en 2002) à travers des études et prestations auprès des collectivités locales, l'obtention de crédits incitatifs européens donnant ainsi au CEA la capacité de programmation d'actions de recherche sur 15 ans ! Selon Jean-Pierre Leroux, le salut de la recherche passe par la collaboration (le mariage) d'entités, par exemple entre le CEA et les universités, en évitant les dispersions susceptibles de nuire à l'effort collectif. Il passe également par le développement d'entités ayant de fortes capacités d'attraction, citant l'exemple du CEA ayant montré sa capacité à "savoir faire des gros ensembles qui marchent".

Monsieur Leroux a, quant à lui, fortement insisté sur le décalage important constaté entre les discours des tutelles et les moyens et condamné avec force cette pratique. Il a rappelé d'une part : l'étranglement budgétaire des universités et organismes conduisant à une paralysie dans le fonctionnement et dans la capacité d'évolution, et d'autre part : l'incidence négative de dispositifs particuliers. En effet, l'augmentation très forte des fonds nationaux financée par la diminution des autres budgets conduit selon Monsieur LEROUX à des effets contraires à ceux souhaités du fait du saupoudrage, du morcellement (ex ACI), des délais d'attribution incompatibles avec la vie des projets. Cette augmentation reposant sur l'idée que la recherche n'est plus pilotée, ni réformable du point de vue du politique.



Monsieur Leroux, dans son intervention, a proposé un certain nombre de pistes : l'idée de gestion en projets pluriannuels, l'inexistence de gestion de projets à la marge des moyens récurrents, le renforcement de la confiance aux laboratoires et aux universités et de l'évaluation a priori mais aussi a posteriori, l'évolution du statut des universités et des organismes permettant à terme aux universités d'accueillir toute la recherche et d'être une force de proposition et une force opérationnelle.

Eric Espéret, décrivant la structuration du budget de recherche d'une université, insiste sur la permanence nécessaire des moyens, sur l'établissement des relations de proximité à travers des formes d'ingénierie collectives de partenariats, sur la nécessité d'établir des contrats réels avec les EPST. Il a enfin mis un accent fort sur les moyens humains au cœur du développement des universités à travers une politique contractuelle avec les EPST.

Xavier Chapuisat, réagissant aux propos de grands témoins, a tenu à souligner que dans la situation de crise de la recherche que nous traversons un élément important tient au fait que dans l'esprit du public les universités sont absentes alors qu'en réalité par leurs enseignants-chercheurs, leurs laboratoires, elles sont un élément essentiel du dispositif de recherche. Il a développé l'idée qu'une ambition forte pour l'université implique la nécessité de structurer l'emploi scientifique dans une vision à long terme entre universités et grands organismes, et qu'elle implique également la nécessité de sortir l'université de son état "croupion" actuel et de conférer à l'université les moyens lui permettant d'acquérir une dimension stratégique.

## SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER 3

# Organisation de la recherche : articulation Europe - Etat - Régions

*Présidente :*

**Sylvie FAUCHEUX**

*Présidente de l'université*

*Versailles Saint-Quentin en Yvelines*

*Rapporteur :*

**Daniel BOUCHER**

*Président de l'université du Littoral*

*Côte d'Opale.*

Chaque échelon, européen, national ou régional peut se prévaloir de partisans. Les réflexions ont porté sur l'articulation entre ces différents échelons. Entre l'Europe et les régions, Patrick Navatte a évoqué les options du septième PCRD qui établit des lignes de pilotage. Une voie inverse existe également dans la conduite d'opérations européennes par des régions à travers le FEDER. Les représentants de l'IFREMER et l'INRA ont montré d'autres types d'articulation : des participations des organismes à des programmes européens sont déclinées dans des régions, parfois à travers la contractualisation.

Il est regrettable que ces articulations s'ignorent dans la mesure où les mêmes objectifs sont poursuivis aux différents niveaux. Une mise en synergie des divers mécanismes faciliterait la nécessaire émergence de pôles d'excellence, seule susceptible d'assurer aux sites une existence face à la concurrence européenne et internationale.

Cette notion de pôles d'excellence peut être traduite selon diverses acceptions. Selon certains, il s'agit de parvenir au plus haut niveau dans une spécialité donnée. Pour d'autres, notamment en ce qui concerne les recherches appliquées, il s'agit simplement de pouvoir répondre à la question posée.

La question de l'évaluation a également été abordée. Il a été rapporté que les instances européennes considèrent que la recherche en France fait l'objet d'une évaluation inutilement lourde.

En matière de politique régionale de recherche, les régions tendent à devenir des structures importantes disposant de moyens d'évaluation propres. Or les actions de recherche en région sont souvent conçues comme des outils du développement économique, même si elles incluent la recherche fondamentale comme pôle d'attraction.

D'autres questions sont restées ouvertes.

Est-il opportun de mettre en place des conseils scientifiques régionaux ?

N'y aurait-il pas une meilleure lisibilité dans un processus de contractualisation directe entre universités et régions ?



# Débat

## Débat



### **Gérard BESSON**

*Président de la Commission des moyens et personnels de la CPU.  
Président de l'université d'Orléans.*

---

Nos efforts en vue d'une réorganisation de la recherche sont mis à mal par la structuration actuelle de la LOLF. Nous avons rédigé une lettre expliquant les raisons de notre inquiétude. Nous aurons le plaisir de la remettre à monsieur le Sénateur à la fin du colloque afin qu'il puisse la transmettre aux autorités et aux élus.

### **Henri-Edouard AUDIER**

*Membre du Bureau national du SNCS et directeur de recherche.*

---

Selon les recommandations européennes, 3 % du PIB doit être consacré à la recherche, dont 1 % pour la recherche publique. Le gouvernement indique qu'il consacre 0,98 % à la recherche et estime qu'il n'a aucun effort supplémentaire à réaliser. Or ce chiffre comprend 25 % du budget de la recherche militaire. Il prend également en compte la recherche nucléaire alors que les statistiques de l'OCDE l'apparentent au secteur privé. En retranchant ces domaines, la recherche publique représente au maximum 0,6 % du PIB. Ce chiffre clé conditionne la place de la recherche scientifique pour les dix ans à venir.

### **Gérard BESSON**

*Président de la Commission des moyens et personnels de la CPU.  
Président de l'université d'Orléans.*

---

Les comparaisons de pays à pays sont délicates car les chiffres ne portent pas sur les mêmes périmètres. En revanche, en pourcentage le BCRD montre une baisse remarquable du budget alloué à la recherche.

### **Gilbert BEREZIAT**

*Président de l'université Pierre et Marie Curie - Paris 6.*

---

Nous devons faire preuve d'une véritable volonté de changement structurel. J'éprouve une immense amertume vis-à-vis du statu quo sur lequel nous avons débouché l'an dernier. Nous ne pouvons toujours pas déléguer nos signatures aux directeurs de laboratoire qui se retrouvent coincés dans les procédures de marché. Il importe donc que nous nous prononcions clairement.

### **Yannick VALLEE**

*Président de l'université Joseph Fourier - Grenoble 1.*

---

Nous reconnaissons tous que la recherche française mérite une réforme importante. Elle doit néanmoins être acceptée par l'ensemble des acteurs. Il faut donc chercher le consensus et admettre tout d'abord que la recherche française ne dispose pas de moyens financiers et humains suffisants. En ce sens, nous sommes solidaires de la pétition signée par nos collègues. Il faut également simplifier le travail des chercheurs et diminuer le nombre de structures.

**Xavier CHAPUISAT**

*Ancien Président de l'université Paris-Sud - Paris 11.*

---

La réforme de la recherche doit néanmoins s'accompagner d'une réforme des universités.

**Yannick VALLEE**

*Président de l'université Joseph Fourier - Grenoble 1.*

---

La loi d'orientation préparée à l'automne doit concerner la recherche et l'enseignement supérieur.

**Jean-Pierre FINANCE**

*Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1.*

---

Nous travaillons depuis plus d'un an sur l'évolution du système universitaire. Aujourd'hui, nous devons avoir une vision globale des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il importe par ailleurs d'éclaircir les concepts de site, de pôle d'excellence et de les mettre en lien. Il ne faudrait pas que la politique de site soit conduite par certains types d'établissements, et les pôles d'excellence par d'autres.



# Evolution des métiers de la recherche et l'emploi scientifique

## TABLE RONDE 2

Président :

**Gilbert BEREZIAT**

Président de l'université  
Pierre et Marie Curie - Paris 6.

Rapporteur :

**Alain NEUMAN**

Président de l'université  
Paris Nord - Paris 13.

Intervenants :

**Henri Edouard AUDIER**

Membre du Bureau national  
du SNCS.

**Christian BRECHOT**

Directeur général de l'INSERM.

**Maurice HERIN**

Secrétaire général du SNESUP.

**Claude JABLON**

Directeur de la recherche - Total.  
Président de l'association  
Bernard Grégory.

**Raffaele LIBERALI**

Directeur, Direction  
Facteur humain, mobilité  
et actions Marie Curie.  
DG Recherche de la Commission  
européenne.

**Gérard MARIEN**

Secrétaire général  
du SNPTES - UNSA.

**Gilbert BEREZIAT**

Président de l'université Pierre et Marie Curie - Paris 6.

Je propose de centrer les réflexions de la table ronde sur deux points :

- le recrutement des personnels de la recherche : enseignants, enseignants-chercheurs et personnels d'appui à la recherche ;
- le statut des enseignants-chercheurs.

Des interventions ont abordé la possibilité d'un statut unique pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Je préfère éviter d'ouvrir un débat idéologique sur la question. Nous devons plutôt réfléchir sur la manière de créer une convergence entre ces statuts.

**Henri Edouard AUDIER**

Membre du Bureau national du SNCS.

Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique impliquant universités et organismes de recherche est nécessaire. Sa mise en place implique une loi de programmation. Elle suppose également que les activités de recherche et d'enseignement supérieur soient regroupées au sein d'un même ministère et non séparées par les dispositions de la LOLF.

Nous devons fixer l'objectif d'effectuer 75 % des recrutements entre thèse et thèse+2. Je ne pense pas que la précarité favorise la créativité. En revanche, il est possible d'envisager le recours à des CDD en cas de besoins industriels ou pour pouvoir accueillir des chercheurs étrangers dans nos organismes. Pour favoriser l'attractivité des professions scientifiques, il convient d'augmenter les salaires autour de 1 500 euros par mois pour un doctorant et de 2 200 euros par mois pour les post-docs. Cette mesure représente une dépense moins importante que l'abaissement de la TVA sur la restauration.

Il existe trois corps post-thèse : les chercheurs, les enseignants-chercheurs et les ingénieurs. Leurs missions se recoupent étroitement : enseignement, formation, recherche, valorisation de la culture scientifique et administration. Il importe d'évaluer par des instances communes chacune de ces fonctions afin de les valoriser.

Il convient également d'assurer des évolutions de carrière en favorisant le passage d'une dominante d'activité à une autre. Les enseignants-chercheurs manquent de temps pour se consacrer à la recherche, en particulier les jeunes maîtres de conférence. De plus, un enseignant-chercheur isolé doit pouvoir avoir accès à un laboratoire correspondant à sa discipline, ce qui implique parfois des regroupements entre structures. Cette responsabilité incombe aux organismes.

Sur les 20 000 enseignants-chercheurs présents dans les établissements de recherche, nous devrions créer 10 000 postes d'accueil à mi-temps sur une période de quatre ans renouvelables. Sachant que près de 20 % des chercheurs exercent une fonction d'enseignement, un statut de chercheur-enseignant associé pourrait être créé afin de valoriser cette activité.



### **Christian BRECHOT**

*Directeur général de l'INSERM.*

La spécificité de l'INSERM relève de sa mission dans le domaine biomédical et de la santé, mais aussi de son utilisation des possibilités offertes par le statut, ainsi que de l'importance qu'elle accorde aux passerelles et à la notion d'interface. L'INSERM compte 360 unités de recherche dont plus de 80 % se situent dans des centres hospitalo-universitaires. La valorisation industrielle constitue un outil important pour le développement de nos recherches.

De plus, depuis deux ans, l'INSERM déploie des unités à l'étranger et inscrit sa stratégie dans un contexte international. 13 000 personnes travaillent à l'INSERM, dont 2 500 médecins et 1 800 chercheurs venant d'autres organismes et de l'université.

La politique que nous proposons repose sur la nécessité de maintenir une capacité de recherche à moyen et long terme, en veillant à assurer un équilibre entre position permanente et temporaire. Elle se décline en six points.

#### **1. Les contrats jeune chercheur**

L'INSERM tient à faire précéder un recrutement permanent d'une phase d'expérience de trois à cinq ans par le biais de « contrats jeune chercheur » mis en place au sein du programme Avenir qui a débuté au printemps 2001.

Ce programme s'applique quels que soient le statut et la discipline du chercheur (statutaires ou non, médecins ou scientifique). Ainsi, sur les 60 contrats Avenir mis en place, 27 l'ont été pour des non-statutaires. 40 % d'entre eux s'adressent à des médecins. Le programme a été complété par les propositions du ministère de la Recherche. Nous sommes ainsi passés de 6 contrats en 2002 à environ 60 en 2004. Nous devons à présent trouver un équilibre entre l'augmentation forte de contrats temporaires et l'accès à des postes de permanents. Cette politique doit être associée à une modélisation qui permette aux jeunes de se projeter dans l'avenir. Il importe qu'elle intègre également une formation à l'enseignement et à la valorisation. Deux ans après la mise en place du programme, 50 % des jeunes ont été recrutés par l'INSERM, le CNRS ou l'Université. Ce dispositif ne constitue donc pas une politique de précarisation.

#### **2. L'inversion des pourcentages CR1 et CR2**

La barrière des trente ans et la distinction entre CR1 et CR2 n'a plus de sens dans notre domaine.

#### **3. Les passerelles entre différentes fonctions**

Nous utilisons les possibilités de mobilités induites par le statut du chargé de recherche en proposant des contrats d'interface de trois à cinq ans :

- avec les hôpitaux : 120 contrats ont été attribués ;  
l'appel d'offres devrait être renouvelé ;
- avec l'université sur des programmes spécifiques d'enseignement et de recherche biomédicale ;
- avec des agences sanitaires et la direction générale de la santé ;
- avec l'industrie.

Actuellement, nos chercheurs ne peuvent bénéficier de contrats avec les industriels, mais ils ont la possibilité d'assurer des prestations de consultation. L'INSERM met en place un appel d'offres afin de conférer une plus grande visibilité aux chercheurs de très haut niveau qui souhaitent s'impliquer dans ce type d'activité.





Nous avons également conclu des contrats internationaux avec des hôpitaux et des universités étrangères. Enfin, nous souhaitons mettre en place une politique de primes modulées afin d'assurer une reconnaissance aux chercheurs qui travaillent sur ces projets.

#### **4. Une politique en direction des médecins**

Nous avons créé l'école de l'INSERM, afin d'assurer aux étudiants en médecine une formation plus précoce à la recherche. Une formation à la médecine est également dispensée aux chercheurs de cursus non médical.

Des contrats d'interface pour médecins d'une durée de trois à cinq ans ont été mis en place. L'INSERM, en partenariat avec un CHU, verse une subvention à un hôpital afin de permettre à des médecins de dégager du temps en faveur de la recherche. Nous souhaitons proposer une extension de cette procédure aux enseignants-chercheurs.

#### **5. Une dimension européenne**

Cette réflexion s'enracine dans le contexte européen. Nous devons faire valoir notre spécificité et dégager un modèle associant une qualité et pérennité de la recherche à une flexibilité.

#### **6. Les ingénieurs-physiciens**

Nous devons valoriser davantage le métier d'ingénieur, notamment en termes de carrière car cette filière est sous-évaluée par rapport au statut des chercheurs.

**Maurice HERIN**

*Secrétaire général du SNESUP.*

---

La réflexion sur l'évolution des métiers de la recherche et de l'emploi scientifique dépasse le cadre des administrations pour intégrer des éléments de contexte européen. En effet, les services publics, les statuts de leurs personnels sont fortement menacés par une recomposition libérale.

#### **1. Un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique**

Je partage l'idée d'un plan pluriannuel de recrutement qui constitue une exigence majeure. Nous avons en mémoire l'absence de création d'emplois dans le budget 2004. L'introduction d'un plan pluriannuel ne résout pas le problème de la précarité dont sont victimes les jeunes docteurs. Le mode de recrutement actuel sur un emploi par une commission de spécialistes devrait être remis en cause en faveur d'un recrutement centralisé, afin de faciliter l'accès des jeunes aux postes de recherche.

#### **2. La diversité des missions**

La difficulté éprouvée par les enseignants-chercheurs à se consacrer à l'activité de recherche constitue un problème central. L'ensemble des activités de l'enseignant-chercheur doit être pris en compte dans leur diversité croissante. Néanmoins la recherche demeure un élément central et structurant de la fonction. La contractualisation peut-elle vraiment prendre en compte cette exigence ?

**Claude JABLON***Directeur de la recherche - Total. Président de l'association Bernard Grégory.***1. Des possibilités croissantes**

En une vingtaine d'années, la façon dont les entreprises considèrent les chercheurs a fortement évolué. Auparavant, le recrutement était principalement centré sur les écoles d'ingénieurs. Aujourd'hui, les postes de recherche des grandes entreprises sont attribués aux titulaires de thèse.

Néanmoins, celles-ci ont également mis en place un système de formation par la recherche et disposent déjà d'un vivier de doctorants. Le reste de la formation doctorale se trouve donc en compétition avec ces étudiants privilégiés.

**2. La nécessité d'un encadrement des doctorants**

L'objectif de l'association Bernard Grégory est d'aider à la professionnalisation des docteurs dans l'entreprise. Elle collecte les CV de candidats et dispose d'un système d'offres d'emploi aux entreprises qui s'étend au niveau européen. Elle s'appuie également sur un réseau d'antennes implantées dans un grand nombre d'universités en France et en Europe. Nous aidons également les doctorants à rédiger leur CV et à déterminer leurs motivations. Nous avons par ailleurs mis en place des mécanismes favorisant l'intégration en entreprise.

Notre action repose sur le triptyque qui associe les écoles doctorales, les associations de doctorants et l'association Bernard Grégory afin de permettre aux écoles doctorales de s'approprier les méthodes mises en place. A titre d'exemple, nous avons mis sur pied un exercice permettant aux doctorants de porter un regard critique sur la thèse, considérée comme un projet autonome de recherche.

Ce mécanisme, baptisé « Nouveau chapitre de la thèse » va permettre en 2004 à 180 doctorants de réaliser cet exercice original et particulièrement utile pour leur future insertion dans l'entreprise. Un effort considérable doit être réalisé afin que les doctorants aient les clefs nécessaires pour accéder au secteur privé.

**Raffaele LIBERALI***Directeur, Direction Facteur humain, mobilité et actions Marie Curie. DG Recherche de la Commission européenne.***1. La mobilité dans le domaine de la recherche**

Je m'occupe de la mobilité et des financements Marie Curie dans le cadre de programmes européens. La mise en place d'une politique de ressources humaines fondée sur la mobilité transnationale comme élément structurant de la formation, du transfert de connaissances et de l'émergence d'un véritable marché européen pour les chercheurs est nécessaire. Nous avons travaillé sur une stratégie de mobilité géographique et sectorielle. Les budgets alloués aux activités de formation et de mobilité transnationale ont été augmentés de 60 %. Enfin, nous avons effectué une communication intitulée « Le chercheur dans l'espace européen de la recherche : une profession, des carrières multiples ». Les carrières doivent être valorisées à l'identique à l'intérieur de tous les organismes.

Malgré les bonnes pratiques, nous devons améliorer l'attractivité des carrières scientifiques en Europe. Le recrutement répond souvent à des logiques locales. Souvent, les chercheurs sont formés à une carrière universitaire et ont du mal à passer à une carrière industrielle. L'évolution en sens inverse est également difficile. Des cloisonnements artificiels sont créés sur la base de la non-égalité des carrières.



## 2. Flexibilité et pérennité

Le marché de la recherche est totalement flexible en début de carrière et par la suite, se trouve complètement bloqué. Nous devons trouver un moyen terme. Nous devons contribuer à une meilleure visibilité de la profession de chercheur au sein de la société et travailler à la reconnaissance de sa valeur sociale. Pour cela, nous allons élaborer une charte européenne du chercheur, puis un code de conduite pour le recrutement du chercheur. Nous organisons également une initiative pour les chercheurs en Europe afin d'expliquer l'apport de la recherche dans la société. Enfin, nous devons établir un dialogue social au niveau européen afin de construire un véritable marché de l'emploi au niveau de l'Union.

### Gérard MARIEN

*Secrétaire général du SNPTES - UNSA.*

---

Mon organisation représente une partie des personnels de soutien (IATOS et ITA). Néanmoins, ma réflexion s'applique à l'ensemble de ces professions. Les personnels de soutien regroupent 65 000 collègues. Une étude récente de la Direction de la recherche réalisée à partir d'un échantillon représentatif de 21 établissements a montré que la contribution à la recherche représentait, pour les personnels IATOS (y compris ASU), entre 13 et 21 % de leur activité dans les universités de sciences humaines, et atteignait 50% dans les universités scientifiques. Ces études portent sur les personnels fonctionnaires. Or même s'ils demeurent majoritaires, il existe un nombre croissant de personnels "hors statut". On peut en estimer la proportion aux alentours de 30 % du total des personnels en Equivalent Temps Plein.

### 1. La généralisation du recrutement non statutaire

On doit constater d'ailleurs une institutionnalisation du recrutement non statutaire. Les documents officiels qui nous ont été remis lors du CNESER de décembre chargé de porter un jugement sur l'attribution des moyens nouveaux, légitiment désormais le recours à des contractuels ou des entreprises extérieures. Nous ne pouvons pas soutenir une telle politique. Nos métiers représentent aussi des débouchés pour les étudiants. Il importe de leur donner des perspectives claires en matière d'emploi si on veut lutter contre la désaffection croissante pour les études scientifiques.

### 2. Des modifications de statut nécessaires

Le statut des ITA date de vingt ans et doit être profondément revu, quel que soit le corps de personnels considéré. Quelques modifications récentes ont permis d'harmoniser les statuts des personnels des universités (ITARF) et ITA des EPST. Une mobilité entre établissements devrait maintenant être favorisée. Il importe également de revoir impérativement la carrière des ingénieurs de recherche qui n'a pas évolué depuis la création de ce corps. Ils exercent souvent, de manière déguisée, la fonction de chercheur, et dans tous les cas de hautes responsabilités techniques ou administratives, mais ne peuvent accéder à une véritable reconnaissance de leur métier et de leur niveau de fonction.

Hier Axel Kahn a rappelé que les ingénieurs et techniciens étaient la mémoire des laboratoires. Cette mémoire est également mise à mal par la suppression de personnels de soutien de catégorie C.

# Débat

## Michel GUILLON

*Directeur de l'AMUE.*

J'aimerais savoir comment Raffaele Liberali perçoit nos débats et de quelle manière il envisage l'évolution de notre statut au sein de ce marché.

## Raffaele LIBERALI

*Directeur, Direction Facteur humain, mobilité et actions Marie Curie.  
DG Recherche de la Commission européenne.*



Je ne suis pas à même de juger la valeur d'un modèle par rapport à d'autres. Néanmoins, je ne suis pas certain que le statut français soit de nature à répondre aux besoins à long terme. Il faut conjuguer pérennité et flexibilité, mais la manière de le faire reste encore à définir.

## Didier ROUX

*Directeur de recherche au CNRS.  
Membre du Conseil scientifique et technologique de Rhodia.*

Vous avez parlé de construire une interface floue entre métiers de chercheur et d'enseignant-chercheur. Il est possible de réaliser la même interface entre le monde universitaire et industriel. Nous avons essayé d'attirer des chercheurs très performants d'une trentaine d'années dans le domaine industriel en concluant un accord avec la Direction scientifique et technique de Rhône Poulenc. Afin de ne pas nuire à leur carrière universitaire, les chercheurs ne passaient qu'un tiers de leur temps dans l'entreprise. En contrepartie, des postes en post-docs ou en thèse ont été ouverts pour compenser leur absence. Cette expérience a été réalisée avec le concours du CNRS et de l'université de Bordeaux 1.

## Claude JABLON

*Directeur de la recherche - Total.*

Je regrette que les exigences de carrière fassent obstacle à la venue d'un chercheur du secteur public dans le privé. Pourtant, le système français offre statutairement des possibilités de mobilité qui ne sont pas applicables en pratique.

## Henri Edouard AUDIER

*Membre du bureau national du SNCS.*

Un certain nombre de pays européens recrutent exclusivement des post-docs pour une durée déterminée, puis les reversent sur le marché, alors que d'autres proposent des emplois permanents. La mise en place d'une politique commune est nécessaire pour éviter de telles disparités.

## Christian BRECHOT

*Directeur général de l'INSERM.*

A l'INSERM, nous assurons la promotion des chercheurs qui passent une partie de leur temps dans l'industrie. Cette démarche suppose l'accueil d'experts extérieurs au sein des commissions d'évaluation.



**Gilbert BEREZIAT**

*Président de l'Université Pierre et Marie Curie - Paris 6.*

---

Il importe aussi que les grandes industries acceptent le dialogue avec les universités.

**Raffaele LIBERALI**

*Directeur, Direction Facteur humain, mobilité et actions Marie Curie.  
DG Recherche de la Commission européenne.*

---

Il faut trouver des terrains d'entente en termes de développement de carrière, de mode de recrutement et de valorisation. Le *dumping* en Europe vient avant tout d'une flexibilité trop élevée en début de carrière et un blocage des évolutions. La pérennité du statut français n'a d'ailleurs pas empêché la fuite des cerveaux.

**Randy DURAN,**

*Professeur de l'université de Floride, Gainesville, USA.*

---

En collaboration avec Bordeaux 1, Paris 6 et Strasbourg, l'université de Floride a créé un double statut pour une période de cinq ans au terme de laquelle un chercheur peut décider de rester dans l'université étrangère qui l'a accueilli. Serait-il envisageable d'étendre un tel système à d'autres pays ?

**Pierre DAUMARD,**

*Président de l'université René Descartes - Paris 5.*

---

Les perméabilités entre l'université et le privé existent. Les frontières se trouvent davantage dans les mentalités. Pour l'avoir fait, je constate qu'il est tout à fait possible de travailler pendant plusieurs années dans une entreprise et de regagner ensuite la recherche publique. En revanche, l'inverse est plus difficile

**Sylvain COLLONGE**

*Président de la Confédération des jeunes chercheurs.*

---

Il existe une hypocrisie à développer les emplois contractuels en l'absence de postes stables. Un plan pluriannuel est donc nécessaire pour que les jeunes chercheurs puissent connaître leurs perspectives. En outre, le développement des post-docs laisse penser que le doctorat ne suffit pas pour faire ses preuves et accéder à un emploi stable. Il importe donc de revenir à la reconnaissance du caractère professionnel du doctorat, de donner aux doctorants la possibilité de se consacrer à un véritable travail de recherche rémunéré convenablement et de reprendre le recrutement de jeunes sur des postes stables.

**Gilbert BEREZIAT**

*Président de l'Université Pierre et Marie Curie - Paris 6.*

---

On vient de me confirmer la possibilité pour les thésards financés par des associations caritatives d'accéder au même statut que les allocataires de recherche.

## SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER 4

# Valorisation de la recherche et développement socio-économique

Présidente :

**Françoise BEVALOT**

*Présidente de l'université  
de Franche-Comté.*

Rapporteur :

**Pascal FOURNIER**

*Président de l'université  
technologique de Belfort  
Montbéliard.*



La valorisation de la recherche fait partie des missions de l'Université. L'enseignement contribue au passage des connaissances de la recherche vers le milieu extérieur dans la mesure où les étudiants sont amenés à rejoindre le monde économique. Il convient donc de transmettre davantage le goût de l'innovation.

La valorisation peut être le fruit d'une collaboration entre l'industrie et l'Université au sein de laboratoires mixtes. Un certain nombre de sujets de recherche fondamentale viennent également du monde industriel.

Le responsable de l'ANVAR a présenté les missions de son organisme qui consistent davantage à accompagner les démarches qu'à assurer le transfert de connaissances. Dans ce cadre, l'ANVAR a déjà signé une trentaine d'accords et de conventions-cadres avec l'Université.

Des exemples de création d'entreprise ont ensuite été présentés. Le transfert de technologie doit s'insérer dans un cadre négocié qui définit à qui appartient la technologie et comment évoluera la propriété industrielle. La création d'entreprise ne doit pas être considérée comme une source d'enrichissement de l'Université, mais doit avant tout servir le développement socio-économique.

Une présentation de l'incubateur Créalys qui regroupe un certain nombre d'universités et d'écoles dans la région lyonnaise a ensuite été réalisée. Les incubateurs permettent la transition entre l'idée et la création d'entreprise en apportant une évaluation du projet et une aide aux créateurs. Un rapport complet a été réalisé sur ce sujet à la demande du ministère de la Recherche.

La création d'entreprise requiert également un soutien fort des pouvoirs publics et des collectivités locales. La multiplication des agences qui contribuent à la création d'entreprise entraîne un manque de visibilité. Les démarches pourraient être simplifiées et mutualisées. En général, une université n'a pas les moyens de se doter d'une politique de valorisation autonome. Le dépôt de brevets s'avère particulièrement complexe et coûteux pour les établissements qui doivent faire face aux grands groupes mieux armés pour la négociation.

Le sénateur Adnot a, enfin, souligné l'impact de la création de l'université technologique dans son département. Ainsi, même s'il est difficile d'évaluer la valorisation, la présence d'une université produit un impact considérable sur le tissu économique.

**Françoise BEVALOT**

*Présidente de l'université de Franche-Comté.*

La nécessité d'une prise en compte de l'activité de valorisation dans la carrière des enseignants-chercheurs et de mieux l'évaluer au sein de l'université a été réaffirmée.

**Randy DURAN**

*Professeur de l'université de Floride, Gainesville, USA.*

Bill Gates n'a jamais terminé ses études de deuxième cycle. Beaucoup de mes anciens camarades issus d'écoles d'ingénieur ont créé des start-ups. Ce constat amène donc à orienter notre réflexion vers les possibilités d'inclure davantage les jeunes dans les processus de valorisation.

## SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER 5

# Evaluation scientifique et stratégique

Président :

**Bernard CARRIERE**

Président de l'université

Louis Pasteur - Strasbourg 1.

Rapporteur :

**Nicole LE QUERLER**

Présidente de l'université

de Caen - Basse Normandie.

### I. Trop de structures d'évaluation

Ce point a été mis en évidence par Michel Lebouché. Gilles Bertrand propose de croiser les regards du CNE et du CNER en charge des EPST afin de favoriser la cohérence d'une politique par site. Il souligne l'importance de l'interdisciplinarité. Cette réflexion s'applique également au transfert de technologie ainsi qu'aux rapports avec le monde socio-économique.

Bernard Carrière a rappelé les difficultés à analyser l'articulation entre CNE et CNER. Michel Ferrier a indiqué que les missions du CNER n'excluaient pas le champ de l'université, même si l'optique et le domaine de compétence des deux structures étaient quelque peu différents.

Enfin, il a été rappelé que selon l'Europe, la France et le Royaume-Uni souffrent d'un excès d'évaluation. L'importance de distinguer évaluation et contrôle a clairement été mise en évidence.

### II. Des évaluations individuelles et collectives indispensables

Gilles Bertrand a évoqué la tenue prochaine d'un colloque sur le thème de l'évaluation. Il a insisté sur la politique de site. Michel Ferrier a proposé une évaluation transversale des programmes en amont et en aval.

Michel Lebouché a rappelé que l'esprit de la MSTP (Mission Scientifique Technique et Pédagogique) reposait sur une aide aux équipes par dialogue direct et a insisté sur la nécessité de la cohérence entre recherche et offre de formation. Il a souligné l'importance de la qualité des rapports humains dans l'évaluation.

Jean Pailhous a insisté sur le rôle de l'évaluation par les pairs. Au Comité national, des élections permettent d'élire 21 chercheurs et enseignants-chercheurs qui travaillent à l'évaluation par domaine. Jean Pailhous a également affirmé la qualité de la recherche française qui est de notoriété publique.

### III. La nécessité d'une simplification du système d'évaluation

Il conviendrait de désigner une seule structure par type d'évaluation : pour les individus, pour les équipes et pour les établissements. Les intervenants ont rappelé la nécessaire indépendance et transparence des structures d'évaluation. Le rôle de l'auto-évaluation a également été évoqué par Bernard Carrière et Gilles Bertrand. Ils ont également relevé l'intérêt de l'évaluation externe.

L'importance de la vision et de l'exploitation de la recherche en sciences humaines et sociales a été soulignée. Michel Ferrier a exprimé son pessimisme à l'égard de la LOLF. Il souhaite que l'enseignement supérieur et la recherche bénéficient du même traitement au sein des universités. Michel Lebouché a insisté sur l'importance de l'évaluation des personnes qu'il estime assez efficace. L'évaluation doit être distinguée du pilotage et se fonder sur un système unique d'indicateurs.

Enfin, les participants ont rappelé la légitimité de l'évaluation et la nécessité d'une cohérence. Le rôle de l'innovation en recherche fondamentale a été évoqué, ainsi que l'importance du financement de L'Etat.



# Débat

**José SAVOYE**

*Président de l'université Lille 2.*

---

Les organismes d'évaluation publics insistent sur la transparence, la pertinence des critères et prennent en compte l'avis de l'évalué. L'existence de palmarès diffusés auprès du grand public nuit à une évaluation objective. Il convient donc de valoriser les évaluations publiques sérieuses.

**Henri Edouard AUDIER**

*Membre du Bureau national du SNCS.*

---

Au nom des stratégies, des disciplines ont ainsi été réduites à néant, comme la recherche en microbiologie qui n'est devenue un objectif prioritaire qu'au milieu des années 80. L'évaluation stratégique suppose donc un fort développement de la prospective.

**Gilles BERTRAND**

*Président du Comité National d'Evaluation.*

---

Les rapports du Comité national ont été téléchargés par près de 100 000 internautes en 2003. 40 % des téléchargements ont été effectués par des étrangers. Chaque rapport a été téléchargé environ 1 000 fois.



## SYNTHESE DES TRAVAUX DE L'ATELIER 6

### Formation - Recherche -

### Créativité scientifique

Président :

**Domitien DEBOUZIE**

*Président de la Commission de la pédagogie et de la formation continue de la CPU.*

*Président de l'université Claude Bernard - Lyon 1.*

Rapporteur :

**Michel LUSSAULT**

*Président de l'université François Rabelais - Tours.*



#### I. Consubstantialité entre enseignement supérieur et recherche

Toute formation universitaire, par vocation, doit être une formation « à et par la recherche », ce bien sûr de façon spécifique selon les cycles. Il faut donc concevoir l'ensemble du projet pédagogique et scientifique de l'université en fonction de cette articulation ; plus généralement, le message que les universités adressent à la société doit s'appuyer sur le rappel constant de cette liaison intime et inséparable et des effets vertueux qu'elle produit.

Le passage au LMD, compte tenu de l'impératif catégorique du couplage de la formation et de la recherche, constitue en cette matière une étape majeure en vue de la mise en place d'un enseignement supérieur de meilleure qualité. Si le lien paraît évident pour le doctorat et le master, la réflexion devra être menée sur les modalités de la présence de la recherche dans les premiers cycles universitaires. Il semble, qu'en France en tout cas, cette réflexion soit encore trop faible. Toujours est-il que, via le LMD, l'ensemble du système d'enseignement supérieur français va passer à ce crible du couplage recherche/formation. Cela doit être l'occasion de promouvoir un enseignement supérieur plus attractif, qui permette de redonner envie massivement aux jeunes de suivre les cursus universitaires avec la certitude de bénéficier des acquis de l'activité scientifique. Ce point est essentiel à rappeler dans un contexte de désaffection des filières scientifiques et d'interrogation sur la place occupée par la recherche dans la société française.

Concernant l'accréditation des formations liées à la recherche, différents problèmes ont été évoqués, en particulier celui de la disparité des critères à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières. Un label européen est actuellement en cours d'élaboration. Une question semble dans ce cadre se poser : comment les spécificités du système français sont-elles intégrées dans ces processus d'accréditation et ces spécificités au bout du compte ne nous fragilisent-elles pas ?

La question de la prégnance de la recherche au sein de toute formation universitaire doit également être intégrée dans le cadre des démarches de validation des acquis de l'expérience. Au sein de cet atelier on a pu évoquer certains principes que des établissements envisagent de mettre en œuvre : par exemple, pour accéder au niveau de master, le pétitionnaire devrait être capable de mener une réflexion critique et distanciée sur sa compétence et la manière dont il l'a acquise. Il y aurait là une manière de vérifier qu'un candidat possède un mode de raisonnement qui s'apparente au raisonnement scientifique. Ces débats ne sont pas triviaux, compte tenu de l'importance que va prendre la problématique de la formation continue et de la VAE au sein des universités.

#### II. L'importance de l'enseignement dans la mission de l'enseignant-chercheur

Il est essentiel d'affirmer que les enseignants-chercheurs ne sont pas tant des pédagogues intéressés par les questions scientifiques que des scientifiques qui enseignent. Le *distingo* est important, car il spécifie l'activité de formation des personnels universitaires.

L'enseignement est essentiel au développement de la recherche ainsi que de la culture scientifique et technique, dont l'amélioration de la diffusion est un véritable enjeu. L'enseignement contribue aussi grandement à la transformation des savoirs scientifiques de laboratoires en disciplines, à l'évolution des découpages entre leurs frontières et à la promotion de l'interdisciplinarité.

Il importe donc de l'évaluer en conséquence, en tant que contribution réelle et indispensable à la pratique scientifique et non pas en tant que contrainte (plus ou moins résiduelle) de cette pratique. En conséquence, l'enseignement devrait être pris en compte dans les carrières des enseignants-chercheurs. Ceux-ci devraient être formés à l'enseignement afin d'être en mesure de s'adapter aux besoins des étudiants d'aujourd'hui et aux savoirs actuels. Ce chantier suppose d'abord la formation efficace des doctorants-moniteurs, des jeunes maîtres de conférences et la mise en place d'une formation continue tout au long de la carrière.

### III. Le problème de la professionnalisation

La formation d'un professionnel nécessite des bases conceptuelles fortes et une sensibilisation à l'activité de recherche. Louis Castex a montré que la commission des titres d'ingénieurs (CTI) prenait de plus en plus en compte la dimension scientifique des offres de formation des écoles. Il reste toutefois beaucoup à faire dans ce domaine. En ce qui concerne les universités, les écoles internes ont pour la plupart une activité scientifique avérée. Elles pourraient ainsi servir d'exemple pour enclencher une évolution positive des écoles externes en matière de couplage formation-recherche (valorisation). Pour les formations professionnelles universitaires (hors cursus ingénieur), il convient d'être attentif à la dimension scientifique des cursus. Le passage au LMD est une occasion pour affermir la liaison recherche-formation, sans oublier de donner aux licences professionnelles et même au DUT une ouverture scientifique qui seule permet de distinguer ces cursus courts d'autres cursus d'enseignement supérieur non universitaires.

### IV. Les écoles doctorales

Les écoles doctorales constituent des instances clefs de la formation à la recherche, mais ne sont pas encore parvenues à s'imposer comme telles. Les participants à l'atelier ont pu constater que les étudiants doctorants semblaient surtout préoccupés par les questions d'organisation matérielle de leur travail au sein des laboratoires, par les problèmes de leur reconnaissance en tant que personnel de recherche à part entière, que par l'activité de formation proprement dite que constitue un doctorat et par le cadre formateur de l'École doctorale. Il y a là un indice de la nécessité de ne négliger ni la réflexion ni l'action organisatrice des écoles doctorales, à la faveur de la mise en place du LMD dans les établissements.

Les actions concernant l'insertion professionnelle doivent également être accrues, en gardant toujours à l'esprit que les docteurs s'insèrent majoritairement en dehors des carrières de la recherche et de l'enseignement supérieur publics. La possibilité d'appliquer des financements type CIFRE aux secteurs public et parapublic a été évoquée dans la mesure où cela permettrait aux doctorants de sciences humaines et sociales, de droit, de sciences de gestion, d'économie de bénéficier plus largement de ces subsides. Des expériences intéressantes ont été évoquées, comme celle de la région Centre, où l'université d'Orléans et l'université de Tours ont mis en place un centre inter universitaire de formation par apprentissage au sein duquel il est envisagé de développer une formation doctorale, afin de faciliter l'insertion des docteurs, après leur « apprentissage », dans les PME/PMI d'accueil.

Il convient enfin d'intégrer au sein des écoles doctorales une réflexion sur les compétences acquises par le doctorant au cours de son cursus afin de préparer son insertion professionnelle.

Toutes ces réflexions qui ont émergé de l'atelier doivent bien sûr être menées en intégrant systématiquement les dimensions européenne et internationale.



# L'Europe et la recherche : prospective internationale

## TABLE RONDE 3

Président :

**Bernard de MONTMORILLON**

*Président de la commission  
des relations extérieures de la CPU.  
Président de l'université  
Dauphine - Paris 9.*

Rapporteur :

**Claire DUPAS**

*Vice-Présidente de la Commission  
recherche de la CPU.  
Directrice de l'ENS Cachan.*

Intervenants :

**Jean-Jacques AUBERT**

*Professeur des universités.  
Coordinateur d'un réseau  
européen.*

**Pierre COLOMBIER**

*Directeur de la coopération  
scientifique, universitaire  
et de recherche,  
ministère des Affaires étrangères.*

**Randy DURAN**

*Professeur de l'université  
de Floride, Gainesville, USA.*

**Jean-Pierre FINANCE**

*Président de l'université  
Henri Poincaré, Nancy 1.*

**Eric FROMENT**

*Président de l'Association  
européenne de l'Université.*

**Jean-Eric PAQUET**

*Directeur adjoint du cabinet  
de Philippe BUSQUIN,  
Commission européenne.*

**Bernard de MONTMORILLON**

*Président de la commission des relations extérieures de la CPU.  
Président de l'université Dauphine - Paris 9.*

L'économie mondiale est devenue majoritairement une économie de services, fondée sur l'innovation et la connaissance. L'articulation enseignement supérieur - recherche se trouve donc au cœur de ces enjeux.

Aujourd'hui, l'Europe est devenue un acteur incontournable de la politique et du développement de la recherche. Il importe donc d'intégrer à nos réflexions les stratégies et les pratiques européennes.

Enfin, la mondialisation de l'économie et de la recherche constitue également un paramètre fondamental. Beaucoup d'entre nous se sont rendus en Chine et ont pu constater l'importance d'intégrer la prise en compte d'autres parties du monde dans leurs réflexions stratégiques.

**Pierre COLOMBIER**

*Directeur de la coopération scientifique, universitaire et de recherche,  
ministère des Affaires étrangères.*

### 1- les priorités géographiques de la coopération conduite par le ministère des Affaires Etrangères

Les actions de coopération conduites par le ministère des Affaires étrangères dans le domaine de la recherche concernent une centaine de pays avec trois priorités géographiques :

- **les pays industriels les plus avancés** en particulier les Etats-Unis, le Japon, le Canada, Israël et un certain nombre de pays asiatiques (Corée, Singapour, Taiwan...) ainsi que les pays européens en vue de la constitution de l'Espace Européen de la Recherche ;
- **les grands pays émergents** en particulier, Chine, Inde, Brésil, pour tirer partie de leur environnement scientifique et technologique ;
- **les pays en développement** : le soutien au renforcement des capacités universitaires de recherche constitue une dimension essentielle de notre coopération en direction des pays de la ZSP ( zone de solidarité prioritaire : pays d'Afrique, de la péninsule indochinoise et des Caraïbes).

### 2- Finalités

En fonction de ces axes prioritaires, les actions de coopération sont sous-tendues par plusieurs finalités :

- aider à l'internationalisation de la recherche française en lui permettant d'être en contact avec les meilleures équipes (appui à la mobilité, constitution de réseaux et d'unités mixtes de recherche) ;
- favoriser l'innovation et les transferts technologiques ;
- aider à la diffusion de la pensée scientifique française sur les grands enjeux de connaissance ;
- encourager les pays du Sud à placer la recherche au cœur de leurs problématiques de développement ;
- donner un appui à la formation des jeunes chercheurs et au renforcement des capacités des pays en développement.

### 3- Un dispositif de veille scientifique et technologique

Notre coopération s'appuie à l'étranger sur un réseau de conseillers et attachés scientifiques qui ont, entre autres missions, une fonction de recueil d'éléments d'information sur les dispositifs de recherche des pays partenaires. Les résultats de la veille scientifique de ce réseau sont collectés et structurés par l'ADIT (Agence pour la Diffusion de l'Information scientifique et Technologique) pour servir à l'information des professionnels de la recherche.

L'analyse des systèmes de recherche et d'innovation nationaux à partir notamment de la bibliométrie internationale est assurée par l'OST (Observatoire des Sciences et Techniques). Une politique de publications de dossiers-pays a été lancée en vue de faire le point sur l'avancée de la recherche dans un certain nombre de pays et les positionner dans la compétition scientifique mondiale (Chine, Brésil/Mercosur, Inde, nouveaux pays adhérents de l'Union Européenne). L'ambition est, à terme, d'aboutir à une publication sur l'état de la recherche dans le monde.

### 4- La coopération au bénéfice des pays en développement

La coopération conduite dans le domaine de la recherche au bénéfice des pays en développement s'inscrit dans le cadre des problématiques du développement durable et des enjeux globaux. Elle contribue aux débats internationaux et s'articule sur les politiques et stratégies définies lors des conférences et sommets mondiaux qui portent sur les questions de préservation des ressources naturelles, du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la santé, et d'une manière générale du développement des sociétés du Sud.

S'agissant des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP), notre coopération a prioritairement comme objectifs la formation des jeunes chercheurs, le soutien des équipes scientifiques au travers de partenariats avec des universités et organismes de recherche français, l'appui aux politiques nationales de recherche et la constitution de plates-formes scientifiques ou pôles de références à l'échelle régionale. Ces axes de coopération sont en cohérence avec les propositions du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) qui mettent l'accent sur la création de centres d'excellence et la constitution de réseaux scientifiques africains.

### 5- La coopération avec les pays émergents et les pays développés

Hors du champ de la ZSP notre coopération prend le plus souvent la forme d'appels à propositions compétitifs. Le type de programme le plus répandu est celui du Programme d'Actions Intégrées (PAI - une cinquantaine de programmes à ce jour). Ces programmes de mobilité cofinancés et co-évalués ont pour objectif d'aider à la mise en œuvre de partenariats scientifiques d'équipes françaises et étrangères constituées en binômes.

#### Pays européens :

Des PAI existent maintenant dans l'ensemble des pays de l'Europe élargie (une trentaine de pays incluant les nouveaux pays adhérents, les Pays Baltes, la Suisse, l'Islande, la Turquie et l'Ukraine). Pour l'Europe l'évaluation de ces projets est confiée à la MSTP et une base de données des projets soumis et sélectionnés est en cours de constitution sur le site Internet d'Egide.

Environ 1000 projets conjoints de recherche ont été retenus en 2003 par les comités mixtes de sélection dans le cadre de ce dispositif de coopération.

Notre objectif est d'articuler ces programmes bilatéraux avec les programmes européens. 21 % des projets soutenus par le PAI sont déjà effectivement prolongés dans le cadre d'un programme européen.



Par ailleurs la soumission électronique des propositions sur le site d'Egide permettra dès cette année de constituer progressivement une base de données (laboratoires, productions scientifiques, thèses) qui à terme fournira un outil essentiel pour aider à la constitution de réseaux.

Pour accélérer cette dynamique de constitution de réseaux la possibilité sera donnée à des équipes de recherche, dès 2004, de se porter candidates sur plusieurs PAI en vue de constituer des partenariats élargis.

Des rencontres de PCN (Points de Contacts Nationaux du 6<sup>e</sup> PCRDT) ont été organisées en 2003 avec la République Tchèque, la Pologne (avec l'Allemagne dans le cadre du triangle de Weimar) et la Turquie en vue de faciliter l'identification des partenaires potentiels et faciliter les participations croisées dans les programmes européens.

Un programme à caractère régional "ECO-NET" a encore été créé fin 2003 pour faciliter la mise en place de réseaux associant les laboratoires des grands organismes de recherche français et les unités mixtes avec ceux des pays d'Europe centrale et orientale.

Des dispositifs visant à la coordination des programmes nationaux de coopération ont enfin été mis en œuvre à partir des instruments du programme cadre (SSA, Era net) avec pour finalité de favoriser les dialogues bi régionaux avec les pays méditerranéens et les Balkans occidentaux.

#### **Pays émergents**

Au-delà des programmes d'actions intégrés (PRA avec la Chine, Cefipra avec l'Inde, Capes Cofecub avec le Brésil) et pour aider à la consolidation des partenariats scientifiques sur des thématiques prioritaires de nouveaux programmes ont été initiés en 2003 avec les grands pays émergents.

Ces programmes expérimentaux dénommés P2R (programmes de recherche en réseau) associent une dizaine d'équipes de recherche sur une thématique commune. Avec la Chine, par exemple, les P2R sélectionnés portent sur le SRAS, la génomique et les sciences du vivant, la télédétection appliquée à la prévention des risques d'inondation, et la gestion des ressources en eau.

Les projets et programmes de recherche mis en œuvre sur la base d'appels à propositions peuvent conduire à la constitution d'unités de recherche conjointes ou de laboratoires mixtes concentrant en un lieu donné les moyens et les capacités de recherche sur une thématique donnée. Ces structures impliquent généralement une présence permanente de chercheurs français dans la structure d'accueil (laboratoire LIAMA à Pékin en mathématiques, informatique, automatique, pôle génomique de Shanghai, CEFIRES à Hyderabad, CEFIRSE à Bangalore, CEFIBE et IUFWT à Delhi : centres de recherche sur les eaux souterraines, les bassins versant, les eaux industrielles et les eaux usées).

#### **Pays les plus développés**

Avec les pays les plus développés notre coopération peut prendre des formes originales et les programmes de recherche sur la base d'appels à propositions sont financés au travers de fonds communs (capital constitué à parité, soutien des projets grâce aux produits financiers générés par les fonds) : Fonds France Berkeley, Fonds France Canada pour la recherche constitué avec un consortium de 16 universités canadiennes.

Avec la Suisse, les statuts d'une fondation transfrontalière associant des collectivités territoriales (région Rhône Alpes, région Alsace, région Franche Comté et 7 cantons suisses), des universités et des entreprises sont en cours de rédaction.

**Randy DURAN***Professeur de l'université de Floride, Gainesville, USA.*

---

**1. Le financement des programmes de recherche**

L'université pluridisciplinaire de l'Etat de Floride accueille environ 50 000 étudiants. La tutelle de notre programme se compose du ministère de la Recherche, du CNRS, et de la NSF (National Science Foundation). Les programmes de recherche avec la France peuvent également bénéficier du soutien du NIH (National Institute of Health), du DOE (Department Of Energy), ainsi que des possibilités de financement militaire. Nous recevons ainsi une subvention d'un million de dollars des armées.

**2. Les programmes d'échange franco-américains****a. Au niveau de la thèse**

La NSF finance un programme qui prend en charge la venue en France de jeunes américains en thèse pour une période de six mois. Cette bourse est très facile à obtenir. Malheureusement, ce programme est en voie de disparition car les universités américaines ne savent pas inciter leurs étudiants de haut niveau à partir.

**b. En deuxième cycle**

Le programme que nous avons mis en place est destiné aux étudiants du deuxième cycle. Notre programme s'inscrit dans un ensemble plus vaste intitulé « Research experience for undergraduates » qui s'étend à l'ensemble des Etats-Unis et concerne tous les domaines scientifiques. Il s'agit du programme de stage le plus important pour les étudiants en deuxième cycle car il compte environ 6 000 participants par an. Le nombre d'échanges internationaux a été multiplié par dix depuis 1998 et continue encore à progresser.

Le programme entre la France et les Etats-Unis est cofinancé par le ministère de la Recherche. Dernièrement, la mission scientifique de l'ambassade a également apporté une contribution. L'objectif est d'envoyer de jeunes étudiants brillants au sein de laboratoires de très haut niveau en les traitant comme des étudiants de troisième cycle afin qu'au terme de douze semaines, ils puissent être co-auteurs d'une publication scientifique. Le programme cherche, en outre, à instaurer une véritable collaboration avec plusieurs universités françaises.

Des programmes analogues existent en Europe. Depuis 1997, environ 130 étudiants américains ont été envoyés en France. En 2003, le contexte de guerre a un peu freiné les étudiants. Néanmoins, nous avons reçu 175 candidatures pour neuf postes. Cela montre que les jeunes étudiants américains sont prêts à se rendre en France, contrairement aux post-docs.

La plupart des Français envoyés aux Etats-Unis et des Américains ayant séjourné en France continuent leurs études pour passer une thèse et, de plus en plus de jeunes Américains s'intéressent aux co-tutelles ou aux thèses en France.

Deux de nos étudiants se trouvent actuellement à Bordeaux pour terminer leur thèse en co-tutelle. Le programme a par ailleurs un impact sur l'institution en ce qui concerne le recrutement de thésards, le financement et la lisibilité des projets. J'invite donc les universités françaises à mettre en place des programmes d'échange en direction des jeunes étudiants, tout en prenant en compte leur valorisation dans le cadre des cursus. La NSF insiste particulièrement sur l'importance de l'intégration de la recherche dans l'enseignement supérieur dès le premier cycle. La France étant réputée pour la qualité de son accueil, doit relever le défi de l'ouverture aux étudiants étrangers.



**Jean-Pierre FINANCE**

*Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1.*

---

**1. Les problématiques associées à l'Europe de la recherche**

Les universités doivent s'impliquer fortement sur un certain nombre de questions essentielles. L'une d'entre elles concerne le projet de création d'un Conseil Européen de la Recherche et la place accordée à la recherche fondamentale dans l'espace européen de la recherche. Au sein des programmes actuels de la Commission européenne, la recherche finalisée tient une place majeure, ce qui implique des attentes en termes de retombées économiques. Les processus de sélection sont lourds et accordent une part importante aux dimensions de gestion et d'administration. La priorité est accordée à la construction de grands projets ou de réseaux importants à l'instar des réseaux d'excellence. Enfin, le financement de la recherche au niveau de l'Europe demeure modeste.

**2. Les objectifs d'une Europe de la recherche**

Les objectifs d'une Europe de la recherche sont les suivants :

- la constitution de l'Europe de la recherche doit permettre à des équipes de petite taille d'être financées directement dans le cadre de projets ;
- elle doit accorder une place au financement de la recherche fondamentale libre ou de la recherche fondamentale sur objectifs ;
- elle peut favoriser une stimulation à l'échelle européenne entre équipes de recherche à travers un système d'appels d'offres ;
- elle doit conforter le concept de pôles d'excellence reconnus à l'échelle internationale ;
- elle doit permettre d'augmenter l'effort réalisé par l'Union européenne en direction de la recherche.

**3. L'ERC**

Le projet de création de l'ERC (European Research Council) semble répondre aux objectifs précédemment définis. L'organisation du dispositif européen reste à préciser, en particulier sur la question du partage des responsabilités entre la communauté scientifique et les autorités politiques porteuses des fonds publics dans la définition des programmes de recherche. La question de l'évaluation a priori et a posteriori doit également être précisée.

Le financement de l'activité de recherche à l'échelle communautaire constitue une question essentielle. S'agit-il d'augmenter les demandes en direction des contributions nationales, au risque d'appauvrir l'effort consenti par chaque pays dans ce type d'activité ? Est-il au contraire envisageable d'utiliser des fonds actuellement employés à d'autres fins pour les recentrer vers la recherche ?

La forme administrative à l'intérieur des PCRD (Programme Cadre de Recherche et de Développement Technologique) doit également être déterminée. Enfin, le rôle des présidents d'université en termes de management de la politique de l'établissement dans le cadre d'appels d'offres à l'échelle européenne et d'une stratégie commune reste à définir.

**Jean-Eric PAQUET***Directeur adjoint du cabinet de Philippe BUSQUIN, Commission européenne.***1. Une stratégie en faveur de la recherche**

La Commission européenne a fait connaître sa stratégie pour la période 2007-2013 dans un document adopté il y a dix jours sur la programmation financière de l'Union élargie. Elle a mis l'accent sur le processus de Lisbonne qui vise à mettre l'Europe de la connaissance en marche, afin qu'elle devienne l'économie la plus compétitive au monde à l'horizon 2010. Ce projet politique a été défini en 2000 par les chefs d'Etat et de gouvernement. La politique de recherche et l'espace européen de la recherche en sont l'un des piliers. Il est proposé de plus que doubler les financements européens attribués aux politiques de recherche.

La proposition de la Commission concerne l'ensemble des politiques communautaires. Il existe donc un certain nombre de contraintes qui sont : le financement de la politique agricole, de la politique de cohésion, des politiques extérieures et d'une politique pour le citoyen européen.

**2. La programmation financière pour 2007-2013**

En dépit des pressions exercées par certains Etats membres, la Commission a élaboré une proposition ambitieuse qui fixe les plafonds de la programmation financière à hauteur de 1,14 % du PNB par an en moyenne sur la période 2007-2013. Dans ce cadre, elle propose d'accorder une attention particulière à la recherche qui passerait progressivement de 0,04 % du PIB à 0,1 % du PIB en 2010. A l'échelle des besoins européens, cette somme peut paraître peu importante. Elle représente néanmoins entre 10 et 11 milliards d'euros par an.

La Commission européenne a proposé une approche nouvelle, basée sur cinq grands axes, afin de s'assurer que ce financement ait une valeur ajoutée supérieure à celle des dépenses nationales en faveur de la recherche. Cet argent doit permettre d'organiser l'espace européen de la recherche et favoriser l'effet catalytique.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé en 2002 que d'ici à 2010, l'Union européenne investirait en moyenne 3 % de son PNB dans la recherche, dont deux tiers venant du privé. Actuellement, l'investissement public s'élève à environ 0,85 % du PNB à l'échelle européenne. En élevant à 0,1 % sa contribution à l'égard de la recherche, le budget de l'Union européenne contribuerait de manière significative à atteindre ces objectifs.

**3. Les axes de travail****a. L'excellence**

La recherche fondamentale doit être davantage soutenue car elle constitue la base de la connaissance et un élément clef de la compétitivité de l'industrie européenne. Enfin, elle est un outil de la formation universitaire et de la connaissance. Il importe de faire émerger la visibilité de l'excellence européenne en mettant en concurrence au niveau européen des équipes de chercheurs afin de favoriser l'émulation, la multiplication de projets pluridisciplinaires et la créativité dans les projets.

Cela suppose une qualité reconnue de la programmation et de l'évaluation des propositions. Un conseil européen de la recherche pourrait ainsi être mis en place. Les modalités de sa gouvernance doivent encore être définies. En début de semaine, un séminaire ministériel à Dublin a permis de mettre en évidence l'existence d'un consensus fort autour de ces principes.



**b. Les capacités de recherche**

Le succès des actions de mobilité montre l'existence d'une demande très forte. Des moyens significativement supérieurs devraient pouvoir être alloués à ces actions.

Il est également nécessaire de développer une politique européenne des infrastructures sur la base des travaux en cours au sein du Forum européen des infrastructures. Cette politique pourrait bénéficier d'un soutien de l'Europe à hauteur de 10 ou 20 % de l'investissement par projet. Les grands gestionnaires d'infrastructures publiques attendent un instrument qui permettrait une organisation plus rapide et efficace pour la prise de décision en vue du développement et du financement d'infrastructures nouvelles au niveau européen.

**c. Les plates-formes technologiques**

La Commission européenne souhaite faire des plates-formes technologiques un instrument financier du prochain programme cadre. Ces plates-formes rassemblent les entités de recherche, les régulateurs et les utilisateurs. Elles définissent aujourd'hui des stratégies et des agendas de recherche. La création d'une structure légale au niveau européen et financée directement par le programme cadre permettrait d'organiser les partenariats entre secteurs public et privé ainsi que la mise en œuvre d'un agenda stratégique de recherche pour un nombre limité de domaines stratégiques.

**d. La collaboration**

L'effort de collaboration doit être maintenu afin de continuer à favoriser l'émergence de la masse critique à travers les réseaux d'excellence et les projets intégrés.

Un groupe présidé par le secrétaire d'Etat espagnol Ramon Marimon est en train de réaliser une première évaluation des nouveaux instruments afin de permettre leur évolution.

**e. La mise en commun et l'intégration de programmes nationaux**

Enfin, il importe de surmonter la fragmentation de l'espace européen de la recherche en favorisant une meilleure coordination, voire une intégration des programmes nationaux de recherche. L'effort déjà mis en œuvre serait prolongé dans le cadre de nos futurs programmes. A côté des instruments de la politique de recherche, il ne faut pas oublier de mentionner les moyens de la politique de cohésion à laquelle sont affectés près de 50 milliards d'euros par an, qui contribueront aussi au financement de la capacité de recherche dans les nouveaux Etats membres européens.

La pertinence des cinq axes dépend des financements qui seront alloués à la politique communautaire de la recherche. J'espère que la communauté scientifique que vous représentez pourra plaider en faveur d'un effort ambitieux.

**Eric FROMENT***Président de l'Association européenne de l'Université.***1. L'importance du contexte européen**

Le retentissement du débat actuel prend bien entendu sa source dans la situation des enseignants et des chercheurs en France, mais il provient aussi d'une interrogation en amont, au niveau européen, sur l'importance de la recherche. Le Conseil européen de Lisbonne en 2000 a marqué le point de départ du débat européen dans la mesure où il a mis l'accent sur l'Europe de la connaissance. Actuellement, les enjeux portent sur la recherche fondamentale et la création d'un Conseil européen de la recherche. Cette stratégie européenne est assortie d'une programmation financière pour 2007-2013.

Néanmoins, ces éléments demeurent très fragiles et risquent d'être remis en cause dans le cadre des débats et des prochaines élections.

Au niveau de l'Association Européenne de l'Université (EUA), je constate que l'Université n'occupe pas la place qu'elle devrait avoir dans le débat sur l'Europe de la recherche. Le symposium qui se tenait à Dublin en début de semaine n'a accueilli à ma connaissance qu'un seul représentant des universités européennes. De même, dans le compte rendu de la réunion consultable sur le web, l'Université n'est abordée spécifiquement que sur un point qui traite de l'enseignement supérieur. Un tel constat doit nous amener à nous mobiliser.

**2. L'action de l'EUA****a- La création de liens**

A la suite du Conseil de Lisbonne de 2000, un conseil de la compétitivité a été créé, regroupant des ministres en charge de la recherche, de l'innovation, des infrastructures, de l'industrie, de l'emploi. Il est essentiel que le conseil de la compétitivité soit articulé avec celui de l'éducation. Au sein du processus de Bologne, les deux premiers étages du LMD ont trop focalisé les attentions. Lors de la réunion de Berlin, nous nous sommes efforcés d'initier une nouvelle action sur le dernier étage, le doctorat, afin d'améliorer les liaisons avec la recherche.

**b- Les universités en tant que relais**

En vue du développement de liaisons entre les espaces européens d'enseignement supérieur et de recherche, l'existence de relais que constituent les institutions, en particulier les universités, est primordiale. Ces relais sont nécessaires pour permettre que les objectifs se concrétisent, que les motions votées prennent forme dans des actes.

**c- Le rôle des universités dans l'Europe de la recherche**

Le vocable de la compétition et la notion d'excellence connaissent une importance croissante. Dans ce contexte, les universités doivent accepter l'idée d'une différenciation et la prendre en compte au sein des politiques d'établissement.

Mais l'EUA n'admettra pas pour autant l'idée d'une université spécialisée dans l'enseignement, sur le modèle proposé actuellement en Angleterre. La communauté universitaire doit se mobiliser et montrer que le lien entre enseignement supérieur et recherche est fondamental. L'aménagement du territoire suppose l'existence de lieux où sont présentes des universités ayant la connaissance des avancées de la recherche et soucieuses d'une diffusion aux alentours vers les secteurs économiques et sociaux.



Nous avons une responsabilité à promouvoir la recherche sur l'ensemble de l'espace européen. L'absence de cette activité dans certains pays d'Europe pourrait avoir des conséquences économiques et financières préjudiciables bien au-delà de ces zones.

Le processus de Bologne a conforté le rôle fondamental de la formation doctorale. Grâce au financement européen, l'EUA s'efforce de dresser un état des lieux des différentes formations doctorales existant à l'intérieur de l'Europe afin de déterminer les éléments constitutifs de cet enseignement et d'en améliorer le fonctionnement.

La DG Recherche a réalisé une communication sur le rôle de l'Université dans l'Europe de la connaissance. Elle se terminera par une conférence qui aura lieu à Liège du 26 au 28 avril. J'invite mes collègues à s'organiser afin que les responsables universitaires soient présents et s'expriment au nom de la collectivité.

La dynamique européenne au plan de la recherche ne doit pas avoir pour seule raison la compétitivité. Le Conseil européen de Lisbonne avait insisté sur la nécessité de viser une plus grande cohésion sociale. En tant qu'universitaires, nous avons le devoir d'y veiller en impliquant toutes les disciplines et en étant soucieux de développer la solidarité au plan européen.

**Jean Jacques AUBERT**

*Professeur des universités.*

*Coordinateur d'un réseau européen.*

---

**1. La nécessité d'une organisation européenne**

L'astroparticule est un champ scientifique récent, frontière de l'astrophysique et de la physique des particules. Dans sa partie expérimentale, il utilise des infrastructures qui vont de détecteurs de taille moyenne à des laboratoires souterrains qui, comme le Gran Sasso en Italie, correspondent à un engagement sur le long terme.

Dans le cadre des initiatives intégrées pour les infrastructures, la Commission européenne a accepté un projet d'utilisation et d'amélioration de ces infrastructures pour l'astroparticule. J'en suis le coordinateur scientifique.

La nécessité d'une approche européenne relève plus de la nécessité d'aborder la compétition mondiale avec une taille critique, que du besoin économique de partager les coûts d'investissements, coûts qui sont encore accessibles à un seul pays.

La réalisation des projets par une équipe européenne présente une très forte valeur ajoutée intellectuelle en même temps qu'elle rationalise l'utilisation des moyens au niveau européen. La rencontre de scientifiques de cultures différentes est un atout très fort pour une avancée plus rapide et plus féconde des travaux effectués.

La coordination européenne permet aussi d'approcher la collaboration avec les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et bientôt la Chine sur une base bien plus solide que dans une approche nationale.

## 2. La mise en place d'une organisation européenne

*L'organisation européenne se décline sous différentes formes. Si la Commission européenne a joué et jouera un rôle important, les moyens sont une petite partie de l'ensemble de l'effort européen de la recherche.*

Si donc dans un domaine particulier, et c'est le cas de l'astroparticule, on veut aller plus loin, il est nécessaire que les budgets nationaux soient coordonnés et in fine mis en commun.

Pour l'astroparticule, les grands organismes de recherche ont créé une structure européenne de coordination des activités.

Cette structure s'est dotée d'un conseil scientifique qui évalue les projets et qui a également pour fonction de définir une prospective scientifique en symbiose avec la communauté.

Une fois la prospective définie, un plan d'action doit être établi par la coordination, plan d'action qui fixe les priorités pour les années à venir.

## 3. Le bilan de l'action menée

Même si l'intervention de la commission, dans le cadre des infrastructures, ne représente qu'une petite partie des budgets, la soumission du projet a eu la vertu extrêmement importante de faire travailler ensemble même les "frères ennemis".

L'obligation de résultat, liée aux objectifs à atteindre, devrait maintenir cette cohésion européenne.

Cette action a permis d'atténuer les égoïsmes nationaux et d'inciter les chercheurs de projets concurrents à travailler ensemble.

Tout ce bilan est extrêmement positif, néanmoins il nous a semblé que des améliorations pourraient y être apportées dans le futur.

Le jugement de Bruxelles porte beaucoup sur la forme, pas assez sur le fond. Nous sommes largement évalués sur la manière dont nous rédigeons les documents plus que sur le contenu scientifique du projet.

Pour des raisons budgétaires, de bons projets n'ont pas pu être acceptés et la réduction du financement (facteur deux environ) des projets approuvés, peut créer des incompréhensions, même si tout jugement humain comporte inévitablement des aléas. Certains choix ont pu paraître déphasés par rapport aux priorités des agences nationales de financement.

Je suis néanmoins convaincu, qu'avec une amélioration de la pratique, une présentation publique des projets, un peu moins de forme et plus de fond, nous irons vers un mode de fonctionnement plus efficace.



# Débat

## Débat

### **Randy DURAN**

*Professeur de l'université de Floride, Gainesville, USA.*

---

Il existe un programme entre le CNRS et la NSF qui propose aux équipes de recherche un financement à hauteur de 20 000 euros pour trois ans. Dans le cadre d'un programme auquel participent les Pays-Bas et la France, la NSF va apporter une contribution de 150 000 dollars par an sur trois ans. Le regroupement d'équipes scientifiques est donc fortement encouragé et me paraît souhaitable.

### **Xavier CHAPUISAT**

*Ancien Président de l'université Paris-Sud - Paris 11.*

---

Eric Froment a explicitement fait référence à un modèle d'établissements, soutenu par certains, exclusivement tourné vers l'enseignement, alors que la recherche et les pôles d'excellence se développeraient dans un autre contexte. Nous pourrions dès aujourd'hui manifester notre opposition à une telle perspective, tant en France qu'en Europe.

# Allocution de bienvenue à la ministre déléguée à la Recherche

**Michel LAURENT**

*1<sup>er</sup> Vice-Président de la Conférence  
des Présidents d'Université.  
Président de l'université de la  
Méditerranée - Aix-Marseille 2.*

Madame la Ministre, c'est un plaisir pour la Conférence des Présidents d'Université de vous accueillir sur ce site bordelais.

Vous venez nous accompagner au terme d'une réflexion qui a duré deux jours à l'occasion de notre colloque annuel consacré à l'avenir de la recherche publique. La teneur des débats au cours de ces deux journées a montré qu'il s'agissait d'un sujet prioritaire pour de nombreux acteurs de la recherche publique et privée en France, ainsi que pour l'ensemble de la société.

L'actualité a rejoint notre démarche et a accentué les responsabilités qui nous incombent en tant que directeurs et présidents d'établissements d'enseignement supérieur. Des conséquences importantes sur l'avenir de la recherche vont être mises en évidence au terme de notre réunion.



# Intervention de la ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies

**Claudie HAIGNERE**

*Ministre déléguée à la recherche  
et aux nouvelles technologies.*



Mesdames et messieurs les présidents,  
Mesdames et messieurs les directeurs généraux,  
Mesdames et messieurs,

L'avenir de la recherche publique, thème choisi par la Conférence des Présidents d'Université pour son colloque annuel en cette année 2004 se trouve, chacun en conviendra, au cœur des préoccupations et des réflexions du moment.

Un très large consensus existe aujourd'hui, j'en suis convaincue, à la fois au sein de la communauté scientifique, mais aussi, plus largement, au sein de la société, pour exprimer une forte aspiration au changement de notre recherche vers plus de lisibilité des actions et vers un niveau de moyens et d'efficacité plus conséquent.

Je partage cette aspiration et, au fil de mes entretiens avec vos représentants, particulièrement avec le bureau de votre Conférence, au cours de l'année 2003, j'ai appelé de mes vœux un travail de réflexion, dans la perspective des évolutions qu'il nous incombe de concevoir, de proposer à la concertation et d'engager pour parvenir à ces objectifs communs.

Nous avons également reçu, au début de cette année 2004, un signal important du Président de la République avec l'annonce d'une loi qui, d'ici la fin 2004, permettra d'exprimer et d'engager pour l'avenir et dans la durée notre politique en faveur de la recherche.

Dans un cercle de travail auquel votre conférence a très efficacement contribué, nous avons ainsi élaboré une série de questionnements dont la pertinence et l'intérêt global méritent une large concertation. Cette contribution au débat, largement diffusée en décembre 2003 par votre intermédiaire ainsi que par les présidents et directeurs généraux des organismes de recherche, est également disponible sur le site du ministère. Des contributions en retour ont commencé à nous parvenir. J'ai annoncé, il y a quelques jours, le lancement d'une concertation élargie et j'ai saisi chacun d'entre vous par lettre pour que vous participiez au diagnostic et élaboriez des propositions. Votre colloque, fort opportunément prévu cette année sur « l'avenir de la recherche publique », constitue une étape initiale très importante de ce processus de concertation qui est désormais engagé et auquel je souhaite que chacun d'entre vous puisse contribuer pleinement.

Si je réponds avec beaucoup de plaisir à l'invitation que vous m'avez adressée, c'est tout d'abord pour vous faire partager ma conviction que l'université est un acteur majeur de la recherche et parce que je ne voudrais en aucune façon, à un moment aussi crucial de l'évolution de notre recherche, être absente de vos débats dont j'ai toujours apprécié la qualité et la richesse.

Mais si je suis aussi ici c'est avec l'intention de pouvoir échanger avec vous et vous exposer mon point de vue sur des sujets auxquels nous devons aujourd'hui réfléchir ensemble pour proposer des évolutions.

Le premier point que je souhaite souligner est ma conviction profonde du lien quasi symbiotique entre l'enseignement supérieur et la recherche et de l'importance qu'il y a à le développer.

En effet la recherche, tout particulièrement la recherche fondamentale, trouve sa pleine légitimité dans le partage, la transmission, l'utilisation des connaissances, des savoirs et des savoir-faire qu'elle crée.

Or, cette communication, ce partage, cette transmission des connaissances nouvelles, c'est essentiellement au sein de l'Université qu'elle se concrétise, car c'est le lieu privilégié de rencontre entre ceux qui créent les savoirs et ceux qui veulent apprendre.

Je crois profondément que ce lien donne à la recherche au sein de l'Université une **triple mission** tout à fait essentielle et irremplaçable.

La **première mission** est la **transmission, plus ciblée et plus traditionnelle** mais essentielle, des connaissances nouvelles pour la **formation des étudiants**. La question peut être posée d'une relation entre le déficit actuel d'étudiants au sein des disciplines scientifiques et techniques et la pratique de l'information scientifique et technique telle qu'elle fut mise en œuvre ces dernières années. Nous devons, par l'information et par la formation, mieux faire percevoir par nos concitoyens et surtout aux jeunes, les enjeux de la science.

La **seconde** est la **transmission de l'information et de la culture scientifique et technique auprès de nos concitoyens**.

Cette diffusion est vitale pour leur permettre de connaître, de comprendre et d'apprécier ce que produisent concrètement les efforts importants de la nation pour soutenir la recherche qui crée ces connaissances, et de **mesurer l'incidence des connaissances créées sur leur vie quotidienne**.

La **troisième** est la **diffusion des connaissances nouvelles issues de la recherche fondamentale auprès des entreprises pour innover et pour nourrir la compétitivité économique de notre pays**. Nous savons tous aujourd'hui que les voies de l'innovation ne suivent pas le schéma linéaire qui va de la recherche fondamentale à la production d'un bien marchand. Nous connaissons aujourd'hui la complexité et les rétroactions qui sont en œuvre dans cette séquence. Mais il n'en est pas moins vrai que la recherche fondamentale en constitue le socle et la source et que, si l'innovation implique bien d'autres ressorts, **il ne peut y avoir innovation dans la durée sans une recherche fondamentale puissante et féconde**. Ce lien singulier entre la recherche et l'innovation explique tout naturellement que notre effort de recherche fondamentale soit aujourd'hui, en très large part, réalisé par la recherche publique. L'Université a évidemment un rôle éminent à jouer dans le domaine de l'innovation qui est essentiel à son attractivité et à celle de notre territoire.

**Les entreprises, pour leur part, peuvent contribuer très efficacement à cette impulsion nouvelle vers l'innovation, par l'expérience inégalable qu'elles possèdent en matière de valorisation. En cette matière également, la mutualisation des expertises, la conjonction des forces dans l'action, et la professionnalisation des acteurs constituent, par l'effort qu'elles impliquent, des défis qui se gagnent quotidiennement.**

Pour cette triple mission, l'université dispose d'**atouts importants qu'il nous faut faire fructifier ensemble**.

**Le premier**, je l'ai déjà cité, c'est cette proximité des jeunes qui est inhérente à sa mission éducative.

**Le second**, c'est la répartition très large de notre outil d'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire français.

Je souhaite dire ici, sans ambiguïté, que **cette très large distribution de l'enseignement supérieur sur le territoire et cette proximité des jeunes sont à la fois des richesses mais également une responsabilité immense et un défi** que nous devons relever pour l'avenir de notre pays.



Ce défi et ce pari sont de donner pleinement leurs chances à tous les jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur. Cet objectif appelle la conciliation de deux exigences.

L'une que l'enseignement supérieur doit être placé au cœur de l'orientation des jeunes, anticipant l'évolution des métiers et suscitant l'appétence des lycéens. L'autre est que l'enseignement supérieur doit se distinguer par la qualité et l'excellence scientifique et professionnelle des enseignants, qu'il ne peut maintenir qu'adosé à une recherche forte.

Cependant, la recherche ne peut être menée partout au même niveau et dans tous les domaines. En conséquence, un des principaux sujets soumis à notre réflexion doit être la formation d'un maillage cohérent des universités, et d'une coordination plus intense dans l'action de recherche, à l'échelle d'un territoire tel que la Région. Sur une aire géographique telle que par exemple celle d'une région, la fertilité de l'interaction des universités, des écoles et des organismes de recherche constitue une exceptionnelle ressource de puissance scientifique.

En conséquence nous devons saisir, chaque fois que les acteurs seront disposés, cette chance de **déploiement de politiques de sites**, pour soutenir dans notre pays le **développement de pôles de recherche favorisant autour et à partir de l'excellence scientifique** le développement économique et intellectuel de nos régions.

Le second point que je voudrais souligner auprès de vous aujourd'hui, est la **dimension universelle du modèle universitaire** qui constitue, à mon sens, un **atout essentiel** dans l'évolution du monde de l'enseignement et de la recherche dont le champ d'action est désormais au moins européen, voire mondial.

En effet, dans le contexte de compétition mondiale de notre recherche avec les autres pays développés - rejoints plus récemment par quelques puissants compétiteurs émergents - le mot "université" constitue, dans le champ de la création de connaissances, l'un des rares modèles connus et immédiatement fédérateur, partagé par tous, pour créer et transmettre des savoirs.

Je ne peux que constater que les universités dont la notoriété est la plus large pour leur enseignement, bénéficient également, à ma connaissance sans aucune exception, d'une image d'excellence pour leur recherche.

L'examen des **conditions propices à cette excellence de la recherche** pour une université doit donc être un point central de notre réflexion. Il me semble que ces conditions passent par la capacité à **choisir avec sagacité les domaines** dans lesquels l'université estime pouvoir conduire une recherche du meilleur niveau, l'existence d'une **masse critique d'acteurs rassemblés sur les domaines choisis** et l'intensité de la **collaboration internationale**. Nous devons donc réfléchir ensemble aux moyens de renforcer la visibilité et la notoriété mondiale d'une université par sa recherche et d'en tirer parti pour mieux organiser les synergies entre les acteurs de la recherche.

L'enjeu central auquel nous devons aussi chercher à répondre est, me semble-t-il, celui de la place qu'occupera à l'avenir notre pays dans l'espace scientifique et technique, et par conséquent économique, du monde qui nous environne. **Cet enjeu n'est pas de seule notoriété, il est aussi de puissance, particulièrement technologique et économique.**

Chacun comprend, dès lors, que s'y trouve attaché également le niveau de vie à venir de nos concitoyens, en raison des logiques d'emplois qui s'y développent.

A cet égard, notre responsabilité est immense. Elle nous impose la modestie dans l'approche, la rigueur dans l'analyse des facteurs, l'abstraction des enjeux partisans dans l'appréciation. C'est la raison pour laquelle je souhaite que se

déploie, dans la plus large concertation, le débat national que j'ai lancé, afin que puisse s'élaborer, en fin d'année 2004 un cadre législatif nouveau pour la recherche, dont les éléments soient vraiment à la hauteur de l'enjeu.

**Le troisième thème** sur lequel je veux échanger avec vous est celui de l'**organisation de notre dispositif de recherche** dans la perspective de l'élaboration de la loi à venir.

Les enjeux et les objectifs que je viens de mentionner sont clairs et, je le crois, partagés. Les moyens de les atteindre sont plus complexes à définir ; ils nécessitent des propositions opérationnelles et une large concertation sur leur mise en œuvre, comme je vous l'ai écrit voici quelques jours.

**Le premier facteur clé**, dont nous ressentons tous l'urgence, est de **repenser profondément l'organisation et le mode de fonctionnement de l'ensemble de la recherche publique**.

Je ne pense pas cependant qu'il faille aborder ce débat avec l'idée a priori de suppression ou de refonte structurelle des organismes de recherche ou des universités ; le débat n'est pas celui des structures ; il faut au préalable s'entendre sur la définition des missions, les conditions de l'efficacité dans l'action et les modalités d'optimisation de l'emploi des moyens.

C'est donc celui de l'articulation entre programmes et structures, de l'organisation de la recherche au plan opérationnel comme au plan territorial aujourd'hui si émietté, et des conditions pratiques de développement de meilleures synergies de sites.

Les forces des universités, comme celles des organismes, doivent aujourd'hui se déployer davantage dans une logique de complémentarité et de collaboration. Nous devons également définir ensemble les simplifications à intervenir dans les procédures de fonctionnement et de gestion, en particulier financière, de la recherche publique, en modernisant les structures et les règles de leur gouvernance.

L'élément capital pour engager ce mouvement est de s'inscrire dans une démarche pragmatique et de nous donner d'abord des objectifs réalistes, tenant compte de nos ambitions : qualité, performance du meilleur niveau, notoriété internationale dans la durée. Il nous faut également, sur ces bases, examiner concrètement les modes d'actions pour converger vers ces objectifs, le cas échéant, par l'expérimentation, et valider leur faisabilité.

Dans ce mouvement que nous engageons pour construire l'avenir, je voudrais que participent largement les universités et écoles, les organismes de recherche, les collectivités, notamment les régions, et les entreprises qui, elles aussi, sont des acteurs importants de la recherche.

**La deuxième clé du succès** me paraît être la nécessaire **mise en perspective pluriannuelle de notre politique de recherche**. Nous ne partons pas de rien, fort heureusement, puisque, dans le cadre de vos contrats quadriennaux de développement avec mon ministère, auxquels font pendant les contrats pluriannuels des organismes de recherche, une réflexion pluriannuelle sur votre stratégie de recherche s'est déjà exprimée.

Il nous faut cependant aller plus loin sur ce sujet, dans les mois à venir, avec les organismes de recherche, les Universités, les Ecoles, afin de définir des objectifs, et d'**élaborer les composantes d'un outil législatif** permettant de définir un cadre programmatique national identifiant de grandes orientations de la recherche et la programmation des moyens assortis.

Il ne s'agit pas seulement de définir les secteurs thématiques à privilégier, mais aussi de contribuer par la recherche à **répondre aux besoins perceptibles de notre pays sur plusieurs années** : emplois pour les jeunes diplômés, mutations de la recherche en écho aux évolutions socio-économiques, engagement de la France dans des projets européens ou internationaux.

Je mesure l'effort qu'impliquera pour l'Etat, comme pour tous les acteurs, une telle mise en perspective pluriannuelle mais j'en mesure également l'intérêt pour que la stratégie de recherche de notre pays soit largement partagée.

Dans cette perspective de meilleure cohérence, une **mission interministérielle sera mise en place en même temps que la LOLF**, coordonnée par le ministère chargé de la recherche.

En outre, la loi pour la recherche qui sera soumise au parlement fin 2004 comportera une programmation pluriannuelle d'objectifs mais aussi de moyens, de manière à assurer la disponibilité des ressources financières publiques et des emplois dans une perception conjointe des besoins des universités et des organismes de recherche.

**Le troisième facteur clé pour l'amélioration de notre dispositif de recherche est l'évaluation.**

Aujourd'hui, malgré des qualités reconnues, le système français d'évaluation de la recherche souffre d'imperfections tout à la fois structurelles et de méthode : multiplicité des structures, diversité et lisibilité variables des critères mis en œuvre, et manque évident de notoriété à l'international.

Nous devons également progresser dans la **prise en compte, dans l'évaluation individuelle, d'activités autres que la création de connaissances**. Il en est ainsi par exemple pour la transmission des connaissances par la formation ou l'information scientifique et technique, ou bien pour les tâches de gouvernance, d'animation et de gestion de projets scientifiques.

Il est clair que **l'équité à l'égard de tous ceux qui assument de telles responsabilités dans leur activité spécifique, en même temps que l'intérêt de la recherche elle-même, est de donner à toutes les personnes concernées la possibilité de bénéficier d'une évaluation individuelle portant sur l'ensemble de leurs activités touchant à la recherche.**

S'agissant de l'évaluation des équipes de recherche aussi bien que des politiques scientifiques des établissements, **une ouverture plus résolue à l'échelle européenne doit être systématisée** ; elle doit nous permettre d'élaborer des **indicateurs communs, partagés à l'échelle des pays membres de la communauté européenne** et respectueux des spécificités de chaque discipline scientifique.

**Le quatrième facteur clé est un engagement plus large et plus intense en Europe.**

En matière de recherche, le niveau actuel de mise en œuvre intégrée des politiques de recherche nationales, encore relativement modeste, contraste avec la densité et la qualité des collaborations existantes entre nombre de laboratoires qui évoluent déjà dans un esprit de collaboration sans frontières.

Cette situation démontre que **l'Espace européen des Sciences que nous appelons de nos vœux est encore à construire.**

**La construction de pôles d'excellence territoriaux** que j'évoquais précédemment s'inscrit dans cette stratégie de construction de l'Europe de la recherche et de la connaissance.

Nous nous mobilisons au niveau des Etats pour concrétiser rapidement l'initiative récente du Premier ministre en faveur d'un renforcement significatif de la coopération scientifique franco-allemande.

De même, avec le souci de développer cette dynamique européenne en faveur de la recherche fondamentale, j'ai d'ailleurs proposé ce mardi 17 février, à Dublin à la Commission européenne, à mes collègues ministres de la recherche et aux représentants des communautés scientifiques et industrielles la mise en place et le financement d'une Agence européenne de Recherche.

**Le cinquième facteur clé** est bien entendu l'emploi scientifique et l'organisation des métiers de la recherche, des conditions statutaires et matérielles de leur exercice et des évolutions qui devraient y être apportées.

**Sur cette question**, à laquelle chaque acteur de la recherche est légitimement sensible, la concertation est la voie privilégiée permettant d'identifier les évolutions possibles, dans l'archipel de celles jugées souhaitables par les uns et les autres.

Dans les métiers de la recherche comme ailleurs, la perception est aujourd'hui largement partagée d'une accélération des rythmes professionnels, qu'il s'agisse des savoirs à maîtriser ou de la nature des fonctions à assumer.

Dans le même temps, une interrogation s'exprime sur l'opportunité de persévérer dans la disjonction - toujours bien réelle malgré les tentatives d'adaptation - des fonctions de chercheurs et de celles d'enseignants chercheurs.

**Sur ce sujet, la plurivalence des fonctions reflète la polyvalence des missions des organismes de recherche et des universités.**

Alors même que les paramètres indiciaires de ces carrières sont si semblables, le moment me paraît opportun d'examiner ensemble si l'occasion d'une convergence offerte par la préparation de la loi de programmation de la recherche doit être saisie. Elle pourrait l'être pour offrir aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs, ainsi qu'aux personnels de soutien à la recherche, un cadre d'exercice professionnel plus large sur l'ensemble des fonctions de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Leur expression sur cette question méritera toute notre attention, car il est naturel que ce sujet, si important pour les personnels de la recherche publique, soit examiné avec eux et avec leurs représentants. Il a donc sa pleine légitimité dans la concertation qui s'engage. Cette possibilité de réflexion ouverte et concertée vers un espace de liberté professionnelle plus large doit aujourd'hui leur être ouverte.

Mesdames et Messieurs les Présidents, vous ayant ainsi exposé sans détour les principales motivations qui m'ont conduite parmi vous aujourd'hui et quelques questions qu'il me paraît essentiel d'examiner dans la concertation qui s'engage, je veux vous dire ma confiance et mon enthousiasme pour l'avenir de la recherche et que je ne ménagerai pas mes efforts vers les objectifs que j'ai évoqués. Notre pays nous offre aujourd'hui la chance de construire, ensemble, la nouvelle loi définissant le cadre et les moyens de notre recherche pour les années à venir.

Je mesure, comme vous, l'importance de l'enjeu et la confiance qui nous est faite. Je veux croire que, ensemble, nous ne laisserons pas échapper cette chance, et que nous serons dignes de cette espérance.

Je vous remercie de votre attention.



# Débat

## **Sylvain COLLONGE**

*Président de la Confédération des jeunes chercheurs.*

---

Vous parlez d'une concertation plurielle en vue de la loi d'orientation et de programmation. Or les assises ou états généraux qu'appelle la communauté scientifique ne s'inscrivent pas dans le planning que vous proposez. Il me paraît difficile de réformer en profondeur l'enseignement et la recherche en quatre mois. Pourquoi ne répondez-vous pas à la demande de la communauté scientifique de reporter cette loi au résultat des Assises ?

Vous parlez également d'attractivité de l'emploi scientifique. Or la diminution actuelle de l'emploi scientifique stable ne va pas dans ce sens.

## **Claudie HAIGNERE**

*Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.*

---

Il y a trois jours, j'ai signé une lettre de mise en place du groupe de travail sur le statut des jeunes chercheurs avec le Ministère des Affaires sociales et le Ministère de la Fonction publique afin d'analyser le rapport que vous m'avez remis. J'ai déjà rencontré de nombreux acteurs. Je suis favorable à l'ouverture d'une concertation au niveau national afin de confronter les différentes propositions. Il convient néanmoins de fixer un calendrier raisonnable pour l'aboutissement de la réflexion. Si le délai de juin est trop court, nous pouvons le reporter au-delà de l'été. La consultation doit toutefois être achevée avant la fin de l'année 2004. Concernant l'attractivité de la profession, j'ai travaillé sur certaines mesures que je vais être en mesure de vous proposer prochainement.

## **Esther MARZA**

*Représentante du collectif des jeunes chercheurs de Gironde et du collectif local « Sauvons la recherche ».*

---

En tant que jeunes chercheurs, nous sommes très étonnés par vos propos qui témoignent d'une forte préoccupation vis-à-vis des jeunes diplômés. Je m'interroge pourtant quant à la suppression de postes dans les organismes de recherche et à l'université. Quelles sont vos propositions concrètes pour l'année 2004 ?

## **Claudie HAIGNERE**

*Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.*

---

Je détaillerai mes propositions dans la semaine à venir. Je suis convaincue de l'importance des formes pérennes d'emploi scientifique. L'introduction d'autres types d'emplois scientifiques, en particulier contractuels, doit être également considérée car ils peuvent apporter une attractivité supplémentaire tout en assurant des débouchés.

## **Jean-Pierre FINANCE**

*Président de l'université Henri Poincaré, Nancy 1.*

---

Dans l'organisation actuelle de la mission interministérielle sur l'enseignement et la recherche, le découpage en différents programmes semble séparer le système d'enseignement supérieur universitaire des grands projets de recherche explicités dans la loi. De même, le financement des recherches doctorales ne semble pas

très connecté avec l'enseignement supérieur universitaire. Nous nous interrogeons très fortement sur l'impact négatif que peut avoir cette présentation.

**Luc FERRY**

*Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.*

---

Je suis prêt à vous recevoir à votre convenance pour aborder ce sujet complexe. Je considère que ce choix va dans le sens de vos intérêts, mais nous pouvons en discuter. Il est de l'intérêt des universités de disposer d'un budget global autonome qu'elles peuvent utiliser avec une grande flexibilité. Néanmoins, si cette disposition donne le sentiment que la recherche universitaire n'est pas présente sur l'ensemble des secteurs, nous pouvons introduire des modifications.

**Nicole LE QUERLER**

*Présidente de l'université de Caen-Basse-Normandie.*

---

Prévoyez-vous dans les mois qui viennent une simplification des structures d'évaluation, tant en direction des chercheurs que des équipes de recherche ou des universités ?

**Claudie HAIGNERE**

*Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.*

---

Il s'agit d'un chantier sur lequel nous devons travailler rapidement car le questionnement sur l'évaluation est essentiel.

**Yézékiel BEN-ARI**

*Directeur d'un institut de recherche à l'INSERM.*

*Membre du collectif « Sauvons la recherche ».*

---

Le fait que le collectif « Sauvons la recherche » ait remporté un tel succès révèle l'existence d'une crise de confiance entre la majorité du milieu de la recherche et le Ministère. La plupart des unités de l'INSERM connaissent une diminution de leur budget qui atteint entre 20 et 80 %. Depuis trente ans que j'exerce ce métier, je constate une forte détérioration des conditions dans lesquelles nous travaillons.

Je n'ose pas demander aux jeunes chercheurs qui travaillent aux Etats-Unis de rentrer en France pour accepter un contrat d'une durée limitée et rémunéré à 1 600 euros nets. Dans les formulaires de renouvellement de ces postes, nous devons attester que nous serons en mesure d'attribuer à ces chercheurs un poste permanent, alors que les créations sont bloquées. Il importe donc que des mesures soient prises afin que des assises de la recherche puissent se tenir dans de meilleures dispositions.

**Claudie HAIGNERE**

*Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.*

---

J'ai conscience de l'existence d'un problème de confiance. Je me suis battue au Parlement afin d'obtenir une augmentation de 3,9 % des moyens de la recherche. Je ne peux accepter que l'on m'attribue la responsabilité d'un budget en baisse de 70 %. J'ai demandé une mission d'analyse pour clarifier la situation.

Je m'engage à prendre des dispositions et à mettre en œuvre une loi de programmation. Il importe de renforcer les potentiels humains et les moyens dans le cadre des financements publics et privés qui doivent être davantage sollicités. Le Premier Ministre a également effectué une déclaration sur les méthodes innovantes de financement de la recherche. Je vous montrerai qu'il existe une réelle volonté du gouvernement de s'engager dès 2004 sur le long terme ; j'espère qu'elle suffira à rétablir la confiance.

**Christian LAMOUREUX**

*Membre du Secrétariat national du SNESUP.*

---

En 2002, un certain nombre de crédits ont été gelés et reportés en 2003. Dès le début de l'année 2003, des nouveaux crédits ont été gelés, certains ont été annulés, d'autres n'ont pas encore été versés depuis 2002. Des emplois statutaires ont été transformés en CDD. Nous ne pouvons pas attendre la fin 2004 et demandons que soient prises des mesures rapides, afin que des assises puissent se tenir et apporter des résultats positifs.

**Claudie HAIGNERE**

*Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.*

---

Des annonces vous seront adressées dans quelques jours. Certains crédits 2003 ont effectivement été annulés. Sur les fonds gelés en 2002 n'ayant pas été reportés à 2003, une partie a déjà été versée aux organismes, l'autre partie est débloquée.

**Henri-Edouard AUDIER**

*Membre du Bureau national du SNCS.*

---

Notre demande ne porte pas seulement sur le collectif budgétaire, mais sur la place que le gouvernement entend donner à la recherche et l'enseignement supérieur dans les dix années à venir. Or la somme dont les scientifiques ont besoin pour augmenter de 50 % leur potentiel de recherche représente la contribution de l'Etat relative à la TVA sur la restauration.

**Claudie HAIGNERE**

*Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies.*

---

J'ai compris le préalable que vous attendez et j'entends apporter des réponses. Je souhaite maintenant que vous vous engagiez avec moi pour que nous construisions ensemble les évolutions du système.

# Conclusion

## Michel LAURENT

1<sup>er</sup> Vice-Président de la Conférence des Présidents d'Université.

Président de l'université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2.



Aujourd'hui, en 2004, le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche français hérité des 60 dernières années ne correspond plus dans son format aux nouveaux enjeux auxquels l'université doit faire face :

- exigence en termes de pilotage ;
- insertion dans le milieu local et régional ;
- implication avec les milieux socio-économiques ;
- dimensions européenne et internationale accrues.

Force est de constater que toutes les structures, qui depuis plusieurs dizaines d'années ont marqué des initiatives pertinentes à un moment donné de leur histoire, n'ont plus désormais de cohérence, de visibilité et d'efficacité. Ne sommes-nous pas arrivés à la fin d'une histoire ?

A cette complexité structurelle s'ajoute une hétérogénéité en termes géographiques ; le maillage national que constituent nos très nombreuses implantations universitaires a su répondre aux contraintes de l'évolution démographique. Mais cette dispersion a rendu difficile la constitution de pôles de recherche de force et de cohérence suffisantes, visibles au niveau international.

Parmi les contraintes qui nous empêchent aujourd'hui de répondre à notre mission fondamentale de service public -une formation de qualité adossée à une recherche de haut niveau, une lisibilité et une attractivité internationales- voici, à nos yeux, **quelles sont ces principales contraintes, telles que nos débats les ont fait ressortir :**

- 1- le sous financement de ce pan entier du service public, au regard des pays comparables, sous financement largement reconnu et avéré, constitue un handicap majeur à une quelconque ambition. Cela reste vrai quels que soient les indicateurs retenus ;
- 2- la complexité, pour ne pas dire l'empilement, de structures désormais atomisées, rend inapplicable le concept même de politique scientifique à quelque niveau que l'on se situe, l'Etat, le site, l'établissement ;
- 3- la juxtaposition de différents types d'établissements possédant une autonomie variable -EPST, EPIC, EPA, EPSCP- rend inopérante l'idée même de pilotage scientifique, d'évaluation cohérente, de financements coordonnés pour des objectifs généralement communs.



- Peut-on accepter, au moment où le potentiel humain devient plus encore la vraie richesse de notre service public, une absence de gestion prévisionnelle partagée de l'emploi scientifique ?
- Peut-on accepter également, que près de 3 millions de m<sup>2</sup> de locaux de recherche, sous la responsabilité des Universités, soient laissés aujourd'hui dans un no man's land financier ?
- Cette politique permet-elle enfin, d'engager le pays dans une voie d'investissement concerté et programmé autour des grands équipements scientifiques ?
- L'exemple de la mise en application, telle qu'actuellement prévue, de la LOLF, ne vient-il pas démontrer l'incapacité d'une administration à construire une réponse adéquate à des objectifs pourtant officiellement partagés par tous ?

Pour autant, à suivre les débats de ces deux jours, tous les éléments d'une démarche commune, constructive et solidaire entre les acteurs de la recherche sont à l'évidence réunis pour redonner au savoir, à la formation et à la recherche la place qu'ils méritent dans une société avancée. Cela impliquera, bien entendu une revalorisation de tous les métiers concernés, en particulier en début de carrière.

Au cours de nos débats, à nos yeux, se sont dégagés dix points de consensus :

**Premier consensus qui s'est dégagé :** le lien essentiel entre enseignement supérieur et recherche, qui fait la nature spécifique de l'Université.

**Deuxième consensus :** il existe une, et une seule, recherche publique en France. Elle doit tendre vers l'excellence.

**Troisième consensus :** les moyens financiers et humains de cette recherche, notoirement insuffisants, doivent être rapidement amenés au niveau des ambitions que nous partageons et revendiquons.

**Quatrième consensus :** le dispositif de recherche public doit être radicalement simplifié.

**Cinquième consensus :** les enjeux européens et internationaux imposent une organisation stratégique obéissant à une logique de sites pluridisciplinaires, les rendant visibles à ces échelles.

**Sixième consensus :** le métier de chercheur est unique, quel que soit le statut actuel (enseignant-chercheur ou chercheur) de celui ou celle qui l'exerce. Il comprend une activité de formation et de diffusion des connaissances.

**Septième consensus :** une évaluation indépendante, cohérente et homogène des structures et des personnes est une des conditions de la qualité de la recherche publique et de la confiance de ses acteurs dans cette évaluation.

**Huitième consensus :** dans le cadre territorial, il appartient au monde académique d'être la force de proposition en termes de politique de recherche.

**Neuvième consensus :** une recherche fondamentale, publique et de haut niveau, est la condition absolue de toute activité de transfert et d'innovation favorisant le développement socio-économique.

**Dixième consensus :** la France doit se donner les moyens d'accueillir et de faire venir les meilleurs étudiants (doctorants et post-doctorants en particulier) et les meilleurs chercheurs.

**Au regard des enjeux de la société,  
ces consensus conduisent la CPU aux propositions suivantes :**

**1-** La France a un besoin absolu et immédiat d'une loi d'orientation et de programmation de l'enseignement supérieur et de la recherche, seule modalité opératoire de mise en œuvre des consensus que nous venons d'évoquer.

**2-** En matière d'orientation, la CPU considère comme prioritaires :

- la définition partagée d'objectifs scientifiques, thématiques et stratégiques ;
- les réformes structurelles permettant de simplifier notre dispositif de recherche, sa gouvernance et sa mise en œuvre dans un contexte européen plus compétitif ;
- un dispositif unique, transparent et indépendant d'évaluation ;
- la mise en place des outils d'une véritable politique de site coordonnant acteurs publics et privés sur une base contractuelle ;
- l'élaboration des outils institutionnels permettant une gouvernance meilleure, plus démocratique des établissements publics, favorisant ainsi leurs coopérations et leur coordination.

**3-** En matière de programmation, la CPU considère comme prioritaires les mesures suivantes pour élever le service public au niveau budgétaire des pays comparables :

- l'établissement et la mise en œuvre rapide d'un plan pluriannuel de cinq ans définissant avec précision les moyens financiers et les créations d'emplois statutaires progressivement affectés au service public d'enseignement supérieur et de recherche ;
- un plan relatif au patrimoine universitaire permettant de satisfaire aux exigences d'un hébergement scientifique et pédagogique de qualité au moment où se met en place le LMD.



# Intervention du ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche

**Luc FERRY**

*Ministre de la Jeunesse,  
de l'Éducation nationale  
et de la Recherche.*



Je partage largement les conclusions qui viennent d'être prononcées. Les colloques de la Conférence des Présidents d'Université sont souvent remarquables non seulement par leur contenu mais aussi par le choix des thèmes qui sont à chaque fois significatifs.

Celui d'aujourd'hui se déroule bien sûr dans des conditions particulières. Je comprends les inquiétudes des chercheurs, je suis là pour les entendre et aussi pour leur donner (ou essayer de leur donner) quelques éléments de réponse dont je sais qu'ils ne pourront pas les satisfaire complètement.

## I - Sujets d'actualité

Les trois derniers ont très largement contribué à la réflexion sur l'avenir des universités. Je parle bien sûr de ceux de Lille sur l'autonomie des universités et de Mulhouse sur la vie étudiante, j'y reviendrai plus tard. Je parle aussi de celui de l'an dernier à Poitiers sur les personnels. Nous avons suivi l'une de ses recommandations puisqu'il y aura bientôt la possibilité de cumuler la prime d'encadrement doctoral et de recherche avec les autres primes pédagogiques ou administratives désormais gérées sous votre responsabilité. Ceci n'est pas suffisant et comme je le dirai plus loin dans mon intervention, il faudra bien trouver les moyens de mieux reconnaître et valoriser les activités scientifiques des enseignants-chercheurs.

**L'autonomie des universités**, sujet du colloque de Lille, n'est qu'un des aspects de la réforme qu'il faudrait apporter aux universités pour que notre système public d'enseignement supérieur puisse participer de façon très active à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est nécessaire sur ce sujet de poursuivre la concertation.

**Sur la vie étudiante** (et donc les suites du colloque de Mulhouse), vous savez que j'ai souhaité mettre en place en octobre dernier avec les organisations syndicales étudiantes trois groupes de travail sur l'**accompagnement social des étudiants**, en même temps qu'une mission parlementaire était confiée au député Jean-Paul ANCIAUX sur le **logement étudiant**.

**Sur l'accompagnement social des étudiants**, et parmi les sujets qui ont été débattus avec les organisations syndicales étudiantes, j'ai décidé de privilégier les bourses au mérite et les bourses de mobilité. Dans l'immédiat, nous avons pris des mesures nécessaires pour favoriser la participation étudiante aux prochaines consultations électorales et en particulier aux élections des conseils des CROUS prévues dans un mois. Grâce à un partenariat signé avec le CIDEM, on pourra mieux informer les étudiants des propositions des organisations qui appellent leurs suffrages. Nous allons aussi très vite reprendre les discussions avec les organisations étudiantes sur la nécessaire refonte du système d'aides à apporter aux étudiants.

**Concernant le logement étudiant**, Jean-Paul ANCIAUX a remis récemment son rapport au Premier ministre, après que nous avons été étroitement associés, avec le ministère du Logement, à son élaboration. Des réunions interministérielles se tiennent en ce moment même sur les suites que le gouvernement veut réserver aux propositions qui ont reçu un accueil très favorable de la part des organisations étudiantes. La clef de toute politique en matière de logement étudiant, c'est le partenariat entre les universités, les CROUS et les collectivités, **pour une politique de site coordonnée et d'accueil raisonné et maîtrisé des étudiants étrangers**. Le gouvernement est prêt à poursuivre un programme ambitieux et réaliste de réhabilitations et de constructions de résidences universitaires. Ce programme accompagnera la politique de décentralisation du logement étudiant, inscrite

dans le projet de loi sur les responsabilités locales et souligne que la décentralisation envisagée ne correspond en rien à un désengagement de l'Etat. La responsabilité nouvelle confiée aux collectivités permettra de mobiliser l'ensemble de l'offre de logements, publique et privée, au service de l'accueil des étudiants.

Juste un petit mot aussi pour commenter l'actualité et le rapport de nos inspections sur la **gestion patrimoniale et budgétaire des universités**. Au-delà de la critique souvent facile de la gestion universitaire et de l'absence de pilotage par l'Etat (central et décentralisé), j'ai décidé notamment deux types d'action :

- il faut d'abord **responsabiliser les universités** (et leur donner plus d'autonomie), vous êtes effectivement dans la situation inconfortable d'être au milieu du gué où le partage des responsabilités entre l'Etat et les universités n'est pas clair,
- l'autre action est de **renforcer l'encadrement des universités**. Nous l'avons déjà fait, j'y travaille encore de façon active avec mon collègue Alain LAMBERT et nous aurons dans quelques semaines des propositions concrètes à vous faire. Enfin, j'ai l'intention de vous fournir un réel outil de contrôle et d'évaluation en matière de gestion patrimoniale et budgétaire, pour que vous puissiez (pour que nous puissions) disposer de comptes financiers certifiés. Cet outil méthodologique sera testé dans quatre universités dès le mois prochain et j'ai donné toutes instructions à mes services pour qu'il soit disponible dans toutes les universités au premier semestre 2005.

## II - La recherche

Je souhaite tout d'abord insister sur le fait qu'il me paraît nécessaire, indispensable (le contraire serait inconcevable) que les universités participent au débat qui va s'ouvrir avant que nous n'aboutissions à la loi d'orientation que le Président de la République a annoncée pour la fin de l'année.

Dans un courrier récent, je vous ai demandé de participer au débat qui va être mis en place sur la recherche.

Pourquoi votre participation est-elle indispensable ?

Il y a au moins trois réponses :

- 1- d'abord parce que vous avez à transmettre le savoir à notre jeunesse, mais aussi, par le développement de la formation continue, à la nation toute entière. La transmission du savoir là où le savoir est produit représente le fondement de la création des universités. Dois-je rappeler aussi que c'est dans vos établissements, dans vos écoles doctorales que les chercheurs sont formés et que tout le monde s'accorde à dire que cette formation est de très grande qualité ?
- 2- ensuite parce que vous représentez un potentiel de recherche considérable avec, en dehors des étudiants (presque 40 000 en DEA, plus de 60 000 en thèse), plus de 55 000 enseignants-chercheurs, plus de 5 000 ingénieurs de recherche ou ingénieurs d'études, sans compter nombre de personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers, et de Service (ATOS) qui participent directement ou indirectement à l'effort de recherche de vos établissements. J'ajoute à cela tout ce que les universités apportent en termes d'infrastructures, d'entretien de locaux, d'équipements communs et qui va bien au-delà, tout le monde le sait, des 350 millions d'euros de la ligne budgétaire « Recherche Universitaire ».

**3-** enfin et surtout, parce que **les universités représentent une contribution très importante dans la production scientifique française.** Il n'est pas sûr que l'on sache quelle est la part exacte qui revient aux universités, tant sur le terrain, chercheurs des organismes et enseignants-chercheurs travaillent ensemble, « à la paillasse », dans les unités mixtes de recherche, les UMR, qui maillent le territoire. Mes services me parlent d'environ 50 % des publications venant des universités, ce chiffre étant une moyenne, ce qui veut dire que dans certains domaines, l'essentiel de la recherche est bien réalisé dans les universités.

S'il convient de rappeler la place qu'ont les universités dans le potentiel de recherche et dans la production scientifique de notre pays, il convient aussi de se demander pour quelle raison il est effectivement nécessaire de rappeler que les universités contribuent de façon très importante à l'effort de recherche de notre pays. Je pose la question, vous connaissez bien sûr une des réponses, sans doute liée à notre héritage, et qui est la complexité de notre dispositif de recherche qui va bien au-delà de la simple dualité universités-organismes.

Je souhaiterais, comme cela est indiqué dans le courrier que je vous ai envoyé, insister sur la nécessité d'aborder au moins trois sujets qui partent d'un même affichage politique : il faut davantage lier l'enseignement supérieur et la recherche.

Il est en effet indispensable que les universités travaillent plus (ou mieux) avec les organismes et vice versa. Ceci nécessite d'abord que l'on mélange « les cultures », notamment en matière d'évaluation et pourquoi ne pas envisager une évaluation commune des activités scientifiques des chercheurs et des enseignants-chercheurs ?

Mélanger les cultures, c'est aussi permettre aux enseignants-chercheurs d'aller plus vers la recherche, permettre aux chercheurs d'aller plus vers l'enseignement supérieur. Chacun doit pouvoir comprendre qu'en fonction de ses aspirations, un même individu puisse souhaiter, à un moment ou à un autre de sa carrière, plus d'enseignement, ou plus de recherche (ou encore plus de tâches d'intérêt collectif). Il faut continuer d'y travailler, de la même façon qu'il faut rendre plus attractives les mobilités des chercheurs vers les universités, qui aujourd'hui sont loin d'être assez nombreuses.

Mélanger les cultures, ou rapprocher les universités des organismes, c'est aussi **mieux organiser la coopération en région** des universités entre elles, des universités avec les organismes. J'avais l'an dernier fait une proposition, qui n'a pas toujours été bien comprise, je la formule à nouveau, me permettant aussi de rajouter que cette coopération en région, doit bien sûr associer, sous une forme qui reste à déterminer, les collectivités territoriales et impliquer les milieux socio-économiques.

Autre sujet de vos débats, **quel pilotage pour le système de recherche ?** La Cour des Comptes a récemment donné un avis assez négatif du système actuel en constatant que depuis une quarantaine d'années, on n'a cessé d'entasser les structures chargées de donner des conseils, de dessiner des orientations, de gérer les financements de la recherche. La situation serait aujourd'hui telle que plus personne ne s'y retrouverait et que le pilotage serait effectivement bien difficile. Sans accepter ce tableau aussi noir, il faut bien reconnaître pour les directeurs de laboratoires, les sources de financement étant multiples, l'occupation principale, parfois exclusive, est aujourd'hui la rédaction de projets en réponse aux trop nombreux appels d'offres que le ministère, les organismes ou d'autres lancent chaque année. L'efficacité de ce système peut sans doute être améliorée. Il faut donc changer, simplifier, et sur cette question, votre réflexion et vos conclusions à l'issue de ce colloque, celles des organismes ou des débats qui seront organisés nous seront très utiles.

### III - Désaffection des jeunes pour les disciplines scientifiques

Dernier point de mon intervention et dernière préoccupation pour la recherche ; enseignement supérieur et recherche vont devoir renouveler leurs cadres dans les prochaines années et pour cela notre pays souffre d'un handicap très sérieux, la désaffection des jeunes bacheliers pour les disciplines scientifiques.

Pourquoi cette désaffection ?...

Quels remèdes à apporter ? A l'école...

Le problème de la désaffection des jeunes pour les carrières scientifiques nous a conduit à réaliser deux grands types d'action dans l'enseignement supérieur. L'une en direction de la **mobilisation des forces académiques** à travers l'installation d'un **chargé de mission académique pour les sciences** auprès du recteur. Réunis à ma demande le 9 janvier 2004 (c'est donc très récent) par le directeur de l'Enseignement supérieur, ces chargés de mission académiques ont été engagés à organiser ou développer (en effet de nombreuses expériences existent déjà) des actions en direction des enseignants du second degré et des lycées avec l'appui des laboratoires, des chercheurs, des enseignants-chercheurs et la collaboration étroite des universités. L'ensemble de cette démarche traduit en quelque sorte les recommandations du rapport Porchet. Nombreuses sont les académies qui en relation avec leurs universités ont mis en place des réseaux de personnes relais (Poitiers), d'ateliers (La Rochelle) mais aussi par exemple Grenoble 1 - Joseph Fourier dans le cadre même de sa formation LMD.

Le second type d'action mis en place par la direction de l'enseignement supérieur vise à redéfinir les nouvelles missions des CIES, centres qui accueillent, vous le savez, les allocataires moniteurs des laboratoires universitaires. **Le but est aujourd'hui de construire une formation à et par la diffusion de l'information de la culture scientifique et technique.** L'objectif est triple, former les futurs chercheurs publics et privés à une culture qui dépasse celle de leur stricte discipline, les conduire à produire une confrontation pluridisciplinaire et à diffuser ces savoirs en direction des professeurs des premier et second degrés, enfin les « éduquer » à une pratique de diffusion à l'endroit d'un public élargi. Le travail en cours avec les CIES aboutira prochainement à une charte, à un nouveau cahier des charges, à de nouvelles missions qui correspondent elles-mêmes aux nouveaux enjeux liés à une attractivité renouvelée des carrières scientifiques.



# TEXTE D'ORIENTATION ADOPTÉ EN CPU PLÉNIÈRE

---

## LE 6 MAI 2004

### SOMMAIRE

|           |  |           |
|-----------|--|-----------|
| <b>I</b>  | <b>LA SITUATION : DES PRINCIPES ET CONSTATS QUI FONT CONSENSUS</b>   | <b>68</b> |
| 1         | Le lien entre enseignement supérieur et recherche est constitutif de la nature de l'Université ; il est essentiel et doit retrouver sa valeur fondatrice.  |           |
| 2         | Il existe une, et une seule, recherche publique en France. Elle doit tendre vers le plus haut niveau international.  |           |
| 3         | Le métier de chercheur est unique, quel que soit le statut actuel (enseignant-chercheur ou chercheur) de celle ou celui qui l'exerce. Il comprend une activité de formation et de diffusion des connaissances. |           |
| 4         | Les moyens financiers et humains de la recherche sont notoirement insuffisants ; ils doivent être rapidement amenés au niveau des ambitions que nous partageons et revendiquons.                               |           |
| 5         | L'actuel dispositif public de recherche manque de clarté et d'efficacité : il doit être simplifié.   |           |
| 6         | Les enjeux européens et mondiaux imposent une organisation stratégique obéissant à une logique de SITES pluridisciplinaires, les rendant visibles à ces échelles.  |           |
| 7         | L'évaluation actuelle des activités de recherche, tant pour les personnes que pour les structures, doit être indépendante, cohérente et homogène.  |           |
| 8         | Dans le cadre territorial, il appartient au monde académique d'être la force de proposition en termes de politique de recherche.   |           |
| 9         | Une recherche fondamentale publique de haut niveau est la condition absolue de toute activité de transfert et d'innovation favorisant le développement socio-économique.                                       |           |
| 10        | La France doit se donner les moyens de faire venir, d'accueillir et de garder les meilleurs étudiants en master, doctorat, post doctorat et les meilleurs chercheurs.  |           |
| <b>II</b> | <b>LES PROPOSITIONS : OBJECTIFS À LONG TERME ET MESURES À COURT ET MOYEN TERMES</b>  | <b>73</b> |
| 1         | Les objectifs à l'horizon 2010.  |           |
| 2         | Les mesures à très court terme.  |           |
| 3         | Les mesures à moyen terme (2005-2010).   |           |
|           | Définitions.   |           |

# Organisation et fonctionnement de la recherche publique en France : situation et avenir

## Propositions de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)

6 mai 2004

Le colloque de la CPU, qui s'est tenu à Bordeaux les 19 et 20 février 2004, a conclu à la **nécessité absolue de faire évoluer le Dispositif Français de Recherche Publique**, pour qu'il puisse mieux répondre aux attentes de la société, tant en matière de formation supérieure qu'en matière de recherche et d'innovation. En effet, dans tous les grands pays développés, confrontés à une **compétition internationale de plus en plus vive**, c'est le modèle universitaire, articulant recherche et formation, pluridisciplinaire et ouvert au plus grand nombre, qui est au **centre du développement économique et social**. Ce modèle implique des **universités autonomes, polyvalentes et fortes**. Elles produisent et diffusent les connaissances et l'innovation. Elles sont des partenaires essentiels pour tous les acteurs de l'environnement, entreprises, organisations, collectivités...

Notre Dispositif souffre d'un **manque de lisibilité et de visibilité** ; tout d'abord pour nos concitoyens, ce qui entraîne chez eux un manque de confiance et de crédit en l'avenir, mais aussi pour les chercheurs et les investisseurs privés. Ce défaut découle en grande partie de notre spécificité : la **coexistence héritée de l'histoire de deux systèmes de recherche publique**, le système des universités et le système des organismes de recherche. Outre son absence de lisibilité, la complexité de cette organisation entraîne un lourd déficit de coordination et de réactivité tant au niveau du pilotage des options politiques fondamentales qu'au simple niveau de la gestion quotidienne de la recherche.

Dès lors, il devient nécessaire d'anticiper les scénarii d'évolution possibles, dans la perspective d'un projet de loi d'orientation et de programmation, actuellement en préparation, et d'intégrer les changements qui s'avèreraient nécessaires dans le fonctionnement et la gestion des universités.

Cette réflexion est la contribution de la CPU à l'actuel débat national sur l'avenir de la recherche publique. Elle s'impose au moment où s'affirme, au niveau européen, le rôle des universités dans l'Europe de la Connaissance. L'institution universitaire, y compris dans sa composante école, est en effet largement pressentie pour être au cœur des perspectives de la recherche européenne et aboutir à ce que Philippe Busquin, commissaire européen chargé de la recherche, vient de définir comme la construction de l'Europe des universités.

La contribution de la CPU s'inscrit donc clairement dans cette perspective de construction d'un Espace européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, marquée par les enjeux de la mondialisation, (compétitivité et mobilité) et le renforcement vital de la responsabilité des milieux académiques vis-à-vis de la société. Les **exigences de réactivité, d'attractivité et d'une meilleure gestion de l'emploi scientifique** se posent désormais dans un environnement plus ouvert au sein duquel un service public rénové doit prendre toute sa place.

Le texte qui suit, appuyé sur les conclusions du colloque de Bordeaux et les débats internes organisés de mars à mai, exprime les analyses et positions de la CPU. Dans sa partie « propositions », il affiche des objectifs à long terme, afin de clarifier les orientations fondamentales retenues, ainsi que des objectifs à court et moyen termes, étapes nécessaires vers cette évolution programmée.

# I- La situation : des principes et constats qui font consensus

**1- LE LIEN ENTRE  
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET RECHERCHE EST CONSTITUTIF  
DE LA NATURE DE L'UNIVERSITE ;  
IL EST ESSENTIEL  
ET DOIT RETROUVER  
SA VALEUR FONDATRICE.**

Recherche et formation sont profondément imbriquées dans les universités : non seulement les étudiants viennent s'y former auprès de professionnels de la recherche (enseignants-chercheurs et chercheurs, avec le concours de techniciens et ingénieurs), mais le contenu même des enseignements tire sa substance et s'enrichit des recherches conduites dans les laboratoires de recherche publique, qui sont très majoritairement situés au sein même des universités. Dans ce lien réside la différence majeure avec d'autres types de formations supérieures (classes préparatoires, STS, certaines écoles de commerce par exemple), mais aussi avec les organismes de recherche, pour lesquels la formation, en tout cas antérieure au master, n'est pas perçue comme une mission prioritaire.

La relation équilibrée entre recherche et formation, au sein des universités, est toutefois fragile.

- D'une part, les facultés du début du 20<sup>e</sup> siècle, trop traditionalistes, mandarinales, n'ont pas su relever les défis que leur lançaient les sciences modernes et l'évolution de la société. Les gouvernements d'alors ont pris la décision de les contourner, en créant d'abord le CNRS, puis, au fil du temps, les autres organismes de recherche. La recherche française a largement bénéficié du dynamisme de ces nouveaux établissements publics. L'impact du CNRS, puis du CEA, de l'INSERM... a été considérable. Par contre, la contribution au volet recherche des universités s'est trouvée minorée, fonctionnellement dans un premier temps, mais c'est probablement au plan symbolique que les déficits ont été majeurs et que l'impact est aujourd'hui le plus fort. Cela pénalise de façon outrancière l'institution universitaire au moment où elle doit porter des enjeux sociétaux majeurs et se positionner correctement sur la scène internationale. A ce niveau, international, des universités fortes, maîtresses de leur développement scientifique, représentent la seule référence pertinente, ce dont nous sommes loin !
- Par ailleurs, le choix, fait par la France, d'un accueil de masse dans l'enseignement supérieur (+ 600 000 étudiants en dix ans !) n'a pas permis une valorisation des activités de recherche à la hauteur des enjeux. Pourtant, ce sont aujourd'hui près de 45 000 enseignants-chercheurs qui participent aux activités de recherche des laboratoires. Rappelons que ceux-ci sont mixtes le plus souvent : co-pilotage par au moins une université et un organisme. Au total, ces laboratoires accueillent près de 60 000 étudiants qui participent à un cursus doctoral, organisé au travers des écoles doctorales. Construire une université à la hauteur des enjeux européens exige de repositionner l'institution universitaire comme le fer de lance de la recherche : la mise en place du LMD, dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes, nous donne l'opportunité d'installer le socle d'un **Dispositif** ambitieux de formation à et par la recherche. On peut évaluer à près de 350 000 le nombre d'étudiants qui auront un contact direct avec des laboratoires et des professionnels de la recherche au cours de leur formation.

**2- IL EXISTE UNE, ET UNE SEULE,  
RECHERCHE PUBLIQUE EN FRANCE.  
ELLE DOIT TENDRE  
VERS LE PLUS HAUT NIVEAU  
INTERNATIONAL.**

On entend souvent l'expression « recherche universitaire », plus ou moins opposée à « recherche des organismes ». Si cette distinction visait à distinguer, par exemple, les mathématiques universitaires des mathématiques des organismes, elle serait totalement infondée scientifiquement mais également illégitime. Et que dire des sciences humaines et sociales dont 90 % du potentiel humain sont des enseignants-chercheurs ! Il n'y a qu'une seule recherche publique en France.

Cette unicité est d'ailleurs criante sur les **Campus** universitaires : la recherche académique française est essentiellement partenariale. Il est rare qu'un projet de recherche important soit porté par une seule université ou un seul organisme. La mixité est largement répandue, même si elle se cache parfois derrière des appellations ou des traditions qui peuvent la masquer. Dans bien des domaines, l'unité mixte de recherche (UMR) est la règle, l'unité propre (d'une université, d'un organisme) l'exception. Ainsi, 80% des laboratoires liés au CNRS sont des unités mixtes. Faudrait-il alors restreindre la recherche CNRS aux 20% d'unités propres de cet organisme, unités qui hébergent par ailleurs de nombreux enseignants-chercheurs ? A l'évidence, non. Il en va de même pour beaucoup d'autres EPST, pour des EPIC et, bien sûr, pour les universités. Celles-ci ont su tisser un **Réseau** de coopération qui les associe entre elles, avec les écoles, et avec les organismes de recherche. Ce point est d'importance : l'absence de lisibilité de notre recherche nationale est **très préjudiciable** au niveau international. En effet, aucune institution n'émerge réellement, en dépit de l'excellence des équipes. Pour renforcer cette excellence là où elle existe, la développer sur les **Sites** où les conditions structurelles sont réunies, nous avons la responsabilité de dénoncer avec vigueur les cloisonnements aujourd'hui largement infondés.

**3- LE METIER DE CHERCHEUR****EST UNIQUE, QUEL QUE SOIT****LE STATUT ACTUEL****(ENSEIGNANT-CHERCHEUR****OU CHERCHEUR)****DE CELLE OU CELUI QUI L'EXERCE.****IL COMPREND UNE ACTIVITE****DE FORMATION ET DE DIFFUSION****DES CONNAISSANCES.**

On pourrait artificiellement distinguer la recherche qui se fait au sein de locaux universitaires par rapport à celle qui se déroule au sein des organismes dans des locaux qui leur sont propres. Mais cela a-t-il vraiment du sens ?

De même rien ne permet de différencier la nature de l'activité de recherche ou de formation exercée selon le statut de celui qui la pratique. Seule la qualité, évaluable selon des critères identiques pour tous les acteurs de la recherche, constitue une dimension de comparaison acceptable.

Deux facettes, *élaboration et transmission* des connaissances, font d'ailleurs partie du métier de tous ceux qui pratiquent la recherche, selon des degrés qui peuvent varier avec les lieux et les circonstances ou l'instant de la carrière : l'enseignant-chercheur participe à des programmes de recherche ; le chercheur, au minimum, contribue actuellement à l'encadrement de thésards, et il est souvent impliqué dans des activités de formation. Les chercheurs contribuent par exemple au CNRS aux activités d'enseignement supérieur pour environ 480 000 heures d'enseignement.

La mise en œuvre de l'harmonisation européenne des diplômes (LMD) met directement en évidence cette notion de chercheur formateur, l'habilitation d'un diplôme, en particulier au niveau M et D, étant conditionnée par l'adossement de la formation aux capacités de recherche de l'équipe (ou des équipes) qui le prend (prennent) en charge.

**4- LES MOYENS FINANCIERS****ET HUMAINS DE LA RECHERCHE****SONT NOTOIREMENT INSUFFISANTS ;****ILS DOIVENT ETRE RAPIDEMENT****AMENES AU NIVEAU DES AMBITIONS****QUE NOUS PARTAGEONS****ET REVENDIQUONS.**

La France, avec l'Europe, s'est fixée des objectifs ambitieux en matière de financement de la recherche. La DIRD (dépense intérieure de recherche et développement) devrait ainsi atteindre 3% du PIB à l'horizon 2010 conformément à l'engagement de Lisbonne. En 2002, la DIRD en France s'élève à 33,4 milliards d'euros, soit 2,2% du PIB, situant la France au cinquième rang mondial. Force est de constater aujourd'hui que seul un accroissement des dépenses de 12% par an pendant 6 ans permettrait d'atteindre cet objectif.

Très récemment, en avril 2004, le Colloque de Liège, qui a tracé les perspectives de l'Europe de la Connaissance à l'horizon 2020, a permis de confirmer la priorité que constitue, sur le plan quantitatif, l'engagement d'arriver à 3 % du PIB consacré à la recherche, et de recruter 700 000 chercheurs de tous statuts pour arriver à un ratio de 8 chercheurs pour 1000 habitants contre 5,7 actuellement en Europe. Cependant, l'attribution de moyens publics à la recherche ne doit pas être perçue comme une dépense mais bien comme un investissement sur le moyen et le long terme, un investissement qui sur le plan qualitatif doit être optimisé en renforçant et/ou en construisant des *Sites* universitaires de niveau international visant l'excellence, capables d'attirer les meilleurs doctorants et chercheurs et de leur offrir des conditions durables de fonctionnement. L'optimisation de l'investissement suppose également une flexibilité et une stabilité du cadre de travail des acteurs de la recherche.

Un meilleur équilibre entre financement privé et financement public doit caractériser l'effort national, tout en sachant que la recherche fondamentale sera toujours principalement soutenue par des fonds publics, dont les montants doivent s'approcher du niveau de ceux consacrés par les principaux pays développés. Par ailleurs il faut noter que la dichotomie recherche fondamentale - recherche appliquée perd progressivement de sa pertinence dans les disciplines à forte valeur technologique notamment. Au total, c'est bien une évolution quantitative et qualitative des modes de financement de la recherche qui doit être mise en œuvre.

**5- L'ACTUEL DISPOSITIF PUBLIC****DE RECHERCHE MANQUE DE CLARTE****ET D'EFFICACITE :****IL DOIT ETRE SIMPLIFIE.**

L'organisation de la recherche publique française relève d'un double *Dispositif* : des organismes nationaux et des universités. Après la création du CNRS en 1939, sont apparus d'autres EPST (par exemple : l'IRD [ex-ORSTOM], 1946 ; l'INRA, 1946 [EPST depuis 84] ; l'INSERM, 1964 ; l'INRIA, 1967 ; le CEMAGREF, 1981) et des EPIC (le CEA, 1945 ; le CNES, 1961 ; l'IFREMER, 1984 ...). Bien que leur histoire prenne racine dans un lointain passé (un peu mythique parfois), les universités dans leurs structures actuelles d'établissement sont paradoxalement jeunes : elles sont une conséquence de la loi Faure (1968).

Cette ambivalence (finalement assez récente) montre aujourd'hui ses limites. D'une part, elle est difficilement compréhensible de nos collègues étrangers et participe à la minoration systématique du poids de la recherche française (tous acteurs confondus) dans les évaluations internationales. D'autre part, elle complique la gestion quotidienne de la



**6- LES ENJEUX EUROPEENS  
ET MONDIAUX IMPOSENT  
UNE ORGANISATION STRATEGIQUE  
OBEISSANT A UNE LOGIQUE  
DE SITES PLURIDISCIPLINAIRES,  
LES RENDANT VISIBLES  
A CES ECHELLES.**

recherche et multiplie les concurrences stériles et souvent incompréhensibles pour les acteurs mêmes de la recherche (voir l'exemple actuel de la gestion des contrats industriels), ce qui implique la création de multiples structures de coopération (GIS, GIP...). Une énergie considérable est ainsi dissipée, au détriment de l'efficacité. Il nous semble qu'une « réforme », visant uniquement à améliorer le fonctionnement commun, sans s'attaquer au cœur du problème, et donc à simplifier réellement le système, aurait une efficacité très limitée. On pourrait même craindre que le leitmotiv « travailler en commun » ne se traduise surtout par la conséquence « multiplier les réunions de concertation » avec un faible impact fonctionnel. Les chercheurs se plaignent trop de perdre un temps considérable à faire autre chose que de la recherche proprement dite, pour accepter cette dérive.

Cette complexité structurelle devient lourdement pénalisante dans les politiques régionales ou de **Site**, où les relations « universités-organismes » - collectivités - milieu industriels ne présentent ni la fluidité ni la réactivité nécessaires au traitement de questions, qu'elles soient du niveau stratégique ou du niveau le plus simple d'une gestion efficace des fonds consacrés à la recherche.

Bien évidemment, une autre organisation nationale visant simplification et cohérence s'accompagnera sans doute d'un développement des **Sites** et **Réseaux** universitaires, eux-mêmes gagnant en poids scientifique et lisibilité.

A minima, la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche va, conformément aux attentes du protocole de Bologne, accroître notablement et de façon croissante les demandes de mobilité étudiante, ainsi que celle des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Cette mobilité, que nous devons pouvoir offrir à tous nos étudiants et collègues, suppose, pour d'évidentes raisons de réciprocité, que nous puissions accueillir et qu'avant cela, nous soyons choisis comme cible de mobilité. Dans ce contexte, il est évident que la cohérence et l'étendue du spectre de notre offre, tant du point de vue de la carte de formation que de celui des programmes de recherche dans lesquels l'université est engagée, seront des atouts importants. Aujourd'hui, peu d'universités peuvent répondre, seules, à l'ensemble de ces critères ; aujourd'hui pourtant, beaucoup de **Sites** universitaires y répondraient en faisant l'effort de structuration nécessaire. Mieux coordonner l'action publique autour des universités est une réponse crédible à ses nouveaux enjeux. C'est même dans un certain nombre de cas, la condition sine qua non de l'accès à l'excellence. L'engagement européen, pris à Lisbonne sur l'Europe de la Connaissance, va donner un rôle encore plus important à la commission européenne. L'expérience de la gestion des appels d'offres et des dossiers européens montre la nécessité d'une organisation commune permettant de répondre à des contraintes pluridisciplinaires et complexes. Un mode de réponse coordonnée, à l'échelle d'un **Site**, est également un outil puissant pour susciter l'intérêt et le partenariat des collectivités et des tutelles, tant d'un point de vue politique que financier. Les relations avec les partenaires privés en seraient améliorées.

**7- L'EVALUATION ACTUELLE  
DES ACTIVITES DE RECHERCHE,  
TANT POUR LES PERSONNES  
QUE POUR LES STRUCTURES,  
DOIT ETRE INDEPENDANTE,  
COHERENTE ET HOMOGENE.**

Les systèmes d'évaluation de la recherche et des chercheurs (y compris les enseignants-chercheurs) sont actuellement multiples, voire disparates. Le Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) est sans doute le plus connu. Ses attributions sont diverses : il participe au recrutement et à la promotion des chercheurs du CNRS, il les évalue individuellement et évalue périodiquement la qualité scientifique des laboratoires dont le CNRS est l'une des tutelles (ou l'unique tutelle, pour les UPR), ainsi que celle des laboratoires qui demandent à obtenir « un label CNRS ». La qualité de ces jugements est généralement reconnue, même si l'accolement CNRS-CoNRS induit un biais au moins pour le jugement des UMR université-CNRS, qui ne sont, de fait, jugées que par un des partenaires de la mixité (et pas toujours celui qui y met le plus de moyens !). Les autres EPST et les EPIC possèdent aussi, chacun, leur comité de recrutement et d'évaluation (qui évalue les unités communes de l'EPST ou de l'EPIC avec les établissements d'enseignement supérieur). Les laboratoires qui ne sont partagés avec aucun organisme sont évalués directement par une mission ministérielle. Quant aux enseignants-chercheurs, ils ne font l'objet d'une évaluation par le CNU, pour leurs activités de recherche, qu'aux moments clés de leur carrière : pour leur changement de corps et leurs promotions. Et quand ils appartiennent à une unité mixte, il est nécessaire, puisqu'ils sont acteurs à part entière de cette unité, que leur activité de

recherche fasse l'objet d'une évaluation régulière, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est donc impératif que des décisions soient prises pour que tous les acteurs de la recherche en France soient régulièrement évalués par l'agence unique évoquée plus loin. Enfin, le CNER (Conseil National d'Évaluation de la Recherche) et le CNE (Conseil National d'Évaluation, sous-entendu des établissements d'enseignement supérieur) examinent les organismes, les universités et/ou les **Sites**. Il faudrait encore ajouter quelques grandes instances nationales à qui il arrive (assez fréquemment au cours des dernières années) de rapporter sur la recherche (Conseil Économique et Social, Inspections Générales...). Tout cela est trop compliqué, et, sur certains points au moins, inefficace (cf., par exemple, l'évaluation non systématique des enseignants-chercheurs, ou celle, hétérogène, des laboratoires, selon l'instance qui la met en œuvre).

## 8- DANS LE CADRE TERRITORIAL, IL APPARTIENT AU MONDE ACADEMIQUE D'ÊTRE LA FORCE DE PROPOSITION EN TERMES DE POLITIQUE DE RECHERCHE

A terme, la simplification de la gestion des laboratoires implique que la mixité, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, soit abandonnée au profit d'une gestion majoritaire par l'université. Les universités et les écoles seront alors les partenaires essentiels, (centraux mais évidemment pas les seuls) des collectivités territoriales, en particulier des régions. Pour obtenir une visibilité au niveau européen et mondial, elles pourront efficacement s'organiser soit au niveau de la région, soit au niveau d'un **Site**. Cet effort est indispensable pour que le monde académique ne soit pas simplement instrumentalisé par les collectivités. Il est essentiel d'établir des relations entre partenaires majeurs. L'(ou les) université(s) du **Site** doivent conserver leur indépendance et renforcer leur autonomie. C'est, par exemple, la condition pour que les discussions autour des projets de CPER expriment clairement les priorités du monde académique. L'élaboration et la pratique de Contrats d'Objectifs pluriannuels sont également des **Dispositifs** où la cohérence de l'action politique des universités s'exprimera avec force.

A l'échelle régionale, il faudrait s'appuyer sur une **Conférence régionale universitaire de la recherche et de la technologie**, lieu d'animation, de concentration croisée, de coordination stratégique entre tous les acteurs institutionnels publics et/ou privés.

Dans un tel contexte, des universités de plus en plus fédérées pourraient jouer un rôle d'intégrateur privilégié.

## 9- UNE RECHERCHE FONDAMENTALE PUBLIQUE DE HAUT NIVEAU EST LA CONDITION ABSOLUE DE TOUTE ACTIVITE DE TRANSFERT ET D'INNOVATION FAVORISANT LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.

L'innovation n'est pas une activité indépendante de la recherche fondamentale. Les comparaisons internationales (cf. le dernier rapport du CAE, 2004) confirment au contraire que l'appui de la première sur la seconde est indispensable, sauf à vouloir passer ou se cantonner dans une *économie d'imitation*<sup>1</sup>, obligeant à chercher (acheter) hors de France les découvertes transférables, et donc à situer notre pays dans une position de dépendance économique et politique.

La formation à/et par la recherche, la réalisation de programmes de recherche fondamentale, sont ainsi à considérer non comme une dépense mais comme un investissement, nécessaire et rentable, économiquement et socialement. C'est ce qui justifie la présence de financements récurrents et stables, pour garantir l'existence d'un socle de recherche de base, très long à constituer, ou reconstituer lorsqu'il disparaît. Une évaluation plus pertinente permettra ici d'éviter les écueils de l'immobilisme.

Il y a donc une impérieuse nécessité de mettre en place une politique plus ambitieuse du développement de la recherche à l'université. Les milliers d'enseignants-chercheurs qui ne font pas d'activité de recherche dans des structures de recherche reconnues n'obtiennent aucun financement. Cela représente (au regard de la masse salariale) une perte en investissement considérable. Un soutien financier aux initiatives des établissements sur une base contractuelle, pour renforcer leur activité de recherche, apparaît vraiment nécessaire : l'objectif concret pourrait être, par exemple, d'augmenter en 4 ans de façon significative la part des enseignants-chercheurs de l'établissement (ou du **Site**) impliqués dans des activités de recherche au sein de l'établissement lui-même ou dans un autre établissement lié à celui-ci par convention.

<sup>1</sup> Telle que définie par Elie Cohen et Philippe Aghion dans le rapport du Conseil d'Analyse Économique « Education et Croissance ».

**10- LA FRANCE DOIT  
SE DONNER LES MOYENS  
DE FAIRE VENIR, D'ACCUEILLIR  
ET DE GARDER LES MEILLEURS  
ETUDIANTS EN MASTER,  
DOCTORAT, POST DOCTORAT  
ET LES MEILLEURS CHERCHEURS.**

C'est sur un tel socle de compétences fondamentales qu'il convient d'impulser une vraie politique en matière d'innovation. A ce niveau, une politique fortement incitative est nécessaire pour construire un partenariat université-industrie de qualité, dans le respect rigoureux de l'indépendance académique, bien entendu.

De (trop) nombreux acteurs, pas assez coordonnés, interviennent actuellement dans la promotion internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans l'impulsion des politiques de collaborations et dans l'accueil pratique des étudiants et chercheurs. Dans ces interventions, par ailleurs, les établissements eux-mêmes (universités) ne disposent pas des moyens nécessaires à une politique volontariste : responsabilité dans l'attribution (sélection) et la gestion des bourses, par exemple, procédures qui pourraient de plus s'envisager au niveau d'un **Site** universitaire ; disponibilité, en gestion directe, d'un nombre significatif de supports de post doc sans lesquels une politique d'attractivité des jeunes chercheurs ne peut se construire.

Il serait également utile d'assouplir les modalités d'accueil des enseignants-chercheurs étrangers dont le ratio par rapport aux statutaires doit évoluer.

Une simplification et une coordination des différentes institutions en charge de la promotion et de l'accueil (par exemple, EduFrance, Egide, SDAI du CNOUS, etc. ) sont désormais indispensables. Par ailleurs, l'attractivité n'existera pas en dehors d'une politique volontariste du logement d'accueil pour étudiants et chercheurs, politique associant fortement les universités et les collectivités locales et territoriales.

Dans ces conditions, il est clair que l'ambition des centres de mobilité qui se mettent en place dans les pôles européens ou dans les universités, doit se situer au-delà de l'organisation de cette mobilité et inclure la dimension matérielle de l'accueil.

## II- Les propositions : objectifs à long terme et mesures à court et moyen termes

### 1- LES OBJECTIFS

#### A L'HORIZON 2010

Des constats et principes énoncés découle notre vision de ce que devrait être l'organisation de la recherche publique en France en 2010. Cette organisation est très différente du système actuel. Son adoption ne saurait se faire que progressivement, via des étapes intermédiaires, indispensables et sachant rendre le processus irréversible (cf. mesures à court et moyen termes). Un schéma directeur incluant un calendrier et un cahier des charges précis doit être adopté. Les évolutions doivent bien entendu tenir compte des réalités actuelles de l'organisation sur **Sites** au sein des universités et au sein des organismes impliqués. La définition dès à présent de l'horizon projeté reste indispensable au pilotage de cette évolution finalisée. Ces objectifs déclarés et assumés permettront la mobilisation des acteurs qui s'impose pour que la réflexion engagée aboutisse.

Le **Dispositif** envisagé est celui où une instance nationale de pilotage, placée au plus haut niveau gouvernemental, définit les grandes orientations de recherche, secteur par secteur, propose des affectations globales de moyens, aux établissements et aux agences de moyens ; pour ce faire, elle recueille les avis d'une autre instance, indépendante et unique d'évaluation des projets et des résultats obtenus. Ces résultats sont par ailleurs discutés par la représentation nationale, au moyen des procédures décrites dans la LOLF. Les responsabilités accrues et l'exigence croissante en évaluation nécessitent de renforcer l'autonomie de ces établissements, et/ou des **Sites** et **Pôles**, constitués en commun par ces établissements.

#### 1.1- LE STATUT DES PERSONNELS

##### a- UN STATUT UNIQUE : CHERCHEUR ENSEIGNANT

Tous les chercheurs des laboratoires (quelle que soit leur implication dans la formation) ont le même statut : celui de « chercheur enseignant ». Ils sont tous recrutés par l'université selon des procédures rénovées.

##### b- FAVORISER L'IMPLICATION DES JEUNES DANS LA RECHERCHE

Les chercheurs enseignants bénéficient pendant les quatre ans qui suivent leur recrutement d'un service d'enseignement allégé (par exemple un 1/2 service), lors qu'ils inscrivent leur démarche de recherche au sein d'un laboratoire labellisé et s'ils n'ont pas souhaité explicitement s'investir fortement dans la formation.

##### c- MISE EN PLACE D'UNE REELLE PROCEDURE D'ANNEE SABBATIQUE

Les chercheurs enseignants ont droit, au moins tous les sept ans, à une année de recherche à plein temps, sous réserve d'en faire valider le programme par l'instance nationale d'évaluation après avis du Conseil scientifique de l'établissement.

Un contingent d'années équivalent permet d'accorder des prolongations de décharge pouvant aller jusqu'à quatre ans. Une moitié du contingent est attribuée par l'instance nationale d'évaluation ; l'autre est attribuée par le Conseil scientifique de l'établissement. Cette mesure est un gage de renforcement de la mobilité européenne.

##### d- GESTION UNIQUE DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

De la même façon, tous les personnels techniques et administratifs affectés par l'université et les établissements de recherche aux laboratoires sont de même statut et gérés par l'établissement universitaire de rattachement. Dans ces personnels, une attention particulière est portée aux responsables de haut niveau dont le nombre et la qualité doivent être renforcés pour appuyer les activités de recherche.

##### e- REVALORISATION DE LA CARRIERE ET DES METIERS DE LA RECHERCHE

Les conditions de rémunérations et de carrière sont substantiellement améliorées (cf. mesures immédiates et transitoires).

## 1.2- L'EVALUATION

### a- UNE AGENCE NATIONALE D'EVALUATION

Une agence nationale d'évaluation de la recherche, indépendante et ouverte à l'Europe est mise en place. Elle se subdivise en deux instances fortement liées et coordonnées : l'une évalue les personnes, l'autre les structures (équipes, laboratoires, instituts fédératifs, organismes et universités [sur les aspects recherche]). Cette évaluation, en particulier pour les établissements, s'organise dans le cadre de la procédure contractuelle.

### b- UNE EVALUATION INDIVIDUELLE DE TOUS LES ACTEURS DE LA RECHERCHE

Tous les personnels qui effectuent des activités de recherche sont évalués individuellement selon une périodicité qui, au plus, correspond à la durée du contrat de la structure de recherche à laquelle ils appartiennent. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport transmis aux intéressé(e)s et aux établissements d'affectation.

### c- COMPOSITION DE L'AGENCE D'EVALUATION

L'agence d'évaluation est constituée de membres élus et de membres nommés.

## 1.3. LES STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE

### a- DES LABORATOIRES SOUS LA RESPONSABILITE DES STRUCTURES UNIVERSITAIRES

A l'instar de presque tous les pays, les laboratoires français devront alors être, par principe et très majoritairement, des structures universitaires. Ils seront donc, chacun, portés et gérés par une université, un établissement universitaire ou une fédération d'établissements qui assumeront individuellement ou collectivement la politique scientifique des **Sites** en y garantissant la pluridisciplinarité. Ces **Sites** pourront s'organiser en **Pôles** universitaires ou **Réseaux** universitaires selon leur nature et leur maillage, permettant d'afficher un poids scientifique, de niveau international, éventuellement spécifié quant au domaine concerné. Les **Pôles** ou **Réseaux** intégreront l'apport de tous les établissements publics associés sur le **Site** (EPSCP, EPST, EPA, EPIC, etc.). Ils seront ouverts à tout type de collaboration plus ou moins intégrative avec la recherche privée, notamment pour la mise en œuvre des grandes plates-formes de recherche. Le Pôle est le niveau de visibilité européen des activités de recherche, celui où s'évalue l'atteinte des objectifs que se fixent ensemble les partenaires dans une recherche permanente de l'excellence. Les conditions réglementaires et/ou législatives nécessaires doivent être mises en œuvre pour créer un environnement favorable à ces collaborations.

### b- LES EPST EVOLUENT VERS DES AGENCES DE MOYENS

Les EPST ont vocation à devenir pour l'essentiel des agences de moyens et rester des opérateurs de recherche dans un nombre de cas ciblés. Il pourra exister, pour des besoins spécifiques de politique nationale, quelques grands laboratoires portés par des établissements publics de recherche spécialisés dans des domaines comme le nucléaire ou la santé, par exemple. Dans ce cas, les établissements en gèreront donc les personnels.

## 1.4- LES MOYENS

### a- L'INVESTISSEMENT DE LA FRANCE DANS LA RECHERCHE

Pour que la part de PIB consacrée à la recherche en France atteigne 3 % du PIB à l'horizon 2010, dont la moitié de recherche publique, les crédits devront s'accroître chaque année de 1,2 milliard d'euros. Cela amènera la recherche publique française à 1,5 % du PIB, l'autre part devant faire l'objet d'investissements importants de la part des entreprises.

### b- UNE DOTATION RECHERCHE GLOBALE

A l'appui des résultats de l'évaluation nationale, l'université (ou la Fédération d'Universités et d'Etablissements) obtient de l'Etat dans le cadre d'une politique de **Site**, par son contrat, une dotation recherche globale qu'elle a la charge de distribuer entre

ses laboratoires. Cette gestion s'appuie sur une plus grande autonomie qui exprime la politique scientifique par ses instances. Elle affecte les moyens humains (statutaires, allocataires, post doc) et met à disposition les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du projet.

#### c- DES AGENCES DE MOYENS

Une autre partie du financement recherche national est confiée à une (ou des) agence(s) de moyens, sur appel d'offres, sans préjudice de financements privés.

La situation proposée ici constitue un objectif indispensable pour, en 2010, amener le potentiel français de recherche au niveau souhaité par tous. Sa construction, afin que l'engagement national soit clair, nécessite de prendre des mesures à court terme et d'accompagner l'évolution par des transformations à moyen terme.

## 2- LES MESURES

### A TRES COURT TERME

Certaines mesures peuvent être décidées très rapidement et appliquées dès la rentrée 2004 ou 2005. Elles concernent les structures et les personnes.

#### 2.1. CONCERNANT LES STRUCTURES :

##### a- AUGMENTER LES DOTATIONS RECHERCHE

Les dotations « recherche » des universités sont augmentées de 15%. Cette augmentation abonde la procédure de BQR. Le conseil scientifique répartit donc de 15% à 26% de la dotation « recherche » de l'établissement, ce qui le prépare à la pratique d'un budget « recherche » globalisé. Cette augmentation permettra par ailleurs de favoriser la politique de détection et de soutien des équipes émergentes de qualité comme celle de valorisation de la recherche, i.e. la création de portefeuilles de brevets ou le soutien aux start-up dans les secteurs concurrentiels, les biotechnologies ou les nanosciences par exemple.

##### b- AMELIORER LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de recherche font l'objet d'une approche globale qui intègre les apports des différentes parties. Les dotations, contractuelles, sont amenées à un niveau moyen par m<sup>2</sup> proches des coûts réels (35 euros/m<sup>2</sup>) ceci afin d'améliorer la qualité des locaux de recherche et de les mettre en rapport avec l'ambition des projets. Par ailleurs là où les locaux sont largement insuffisants, des mesures immédiates seront prises. Les crédits attachés aux opérations de recherche et enseignement supérieur, inscrites au CPER doivent être immédiatement débloquées et garanties sur la durée du plan.

##### c- VALORISER LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE LORS DE LA CREATION D'EMPLOIS

Les créations d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'IATOS (1000 enseignants-chercheurs et 1000 IATOS par an) sont attribuées aux établissements universitaires, pour une part essentielle, sur critères recherche. Ces créations sont inscrites dans la politique scientifique contractuelle des établissements ou d'une fédération d'établissements dans le cas d'une politique de **Site**. Le nombre d'allocations de recherche est augmenté de 1000 par an pendant deux ans. Le taux en sera parallèlement réévalué de 10% par an. Tout allocataire qui le désire pourra bénéficier d'une formation rémunérée à l'enseignement supérieur.

##### d- MEMES REGIMES FISCAUX

Les mêmes régimes fiscaux, comptables et budgétaires sont appliqués à tous les établissements publics quel que soit leur statut. C'est une condition minimale essentielle, pour assurer au cours de la période transitoire un partenariat plus efficace.

## 2.2. CONCERNANT LES PERSONNES :

### a- PRISE EN COMPTE DES SERVICES D'ALLOCATAIRES

La durée de l'allocation de recherche est prise en compte pour les cotisations de retraite et rachetable comme service de fonctionnaire non titulaire à la titularisation. Elle est prise en compte pour les 2/3 dans l'ancienneté dans le corps de CR ou MCF et pour son intégralité si elle s'est accompagnée du monitorat.

### b- SERVICE ADAPTE POUR LES NOUVEAUX RECRUTES

Tous les maîtres de conférences nouvellement recrutés sont redevables, pendant leurs trois premières années d'exercice, d'un service d'enseignement limité à la moitié du service plein dès lors qu'ils s'inscrivent dans une démarche de recherche reconnue.

### c- FACILITER LES ECHANGES ENTRE PERSONNELS DE STATUTS DIFFERENTS

Une incitation forte aux échanges de service entre chercheurs et enseignants-chercheurs est mise en place : garantie de maintien des avantages acquis en passant dans l'autre position, accès à la PEDR pour les CR et DR, primes dont le nombre sera significativement augmenté ; incitations sous forme de budget recherche supplémentaire affecté au laboratoire d'accueil ; possibilité de renforcer les délégations, etc.

## 3- LES MESURES

### A MOYEN TERME

(2005-2010)

Les décisions prises au cours de cette période fonderont de façon irréversible le mouvement engagé ; elles sont donc indispensables à obtenir. Le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche doit impérativement intégrer les différentes modifications qui vont être évoquées, afin de garantir dans la durée la stabilité des mesures proposées.

Ainsi, à l'horizon 2008, les mesures suivantes devraient avoir été appliquées :

### a- VERS LE STATUT UNIQUE ET LA REVALORISATION DES CARRIERES

Cette étape préfigure le regroupement à terme des statuts de chercheur et d'enseignant-chercheur, en un unique statut de « **chercheur enseignant** » (cf. objectifs à long terme). Sa mise en place ne signifie en aucun cas que tous les chercheurs enseignants doivent faire des tâches d'enseignement équivalentes. Ce statut est modulable, dans la cadre de la politique de l'établissement et des projets personnels du chercheur enseignant. Il sera toutefois plus simple à mettre en place si l'on admet que tous les recrutements sont faits par un même type d'établissement public. Si tel n'était pas le cas, des règlements spécifiques devront préciser (temporairement) les modalités d'application de ce statut à chaque type d'établissement.

La mise en place de ce nouveau statut devra s'accompagner d'une revalorisation de la carrière (justifiée par une plus forte participation des chercheurs à la formation, et pour les enseignants par une plus forte pression recherche, en particulier via l'évaluation obligatoire par l'instance nationale). Comme pour les personnels déjà en fonction, son adoption se ferait sur la base du volontariat, la revalorisation de la carrière se devra donc d'être attractive<sup>2</sup> et améliorée du point de vue indiciaire.

Un objectif majeur doit être de permettre à tous les chercheurs enseignants qui le souhaitent de commencer leur carrière par une période fortement dédiée à la recherche, moment critique qui peut préfigurer largement le reste de la carrière. Ensuite la modulation du poids relatif des activités de recherche par rapport à celles d'enseignement et de charge administrative devrait pouvoir être revue périodiquement sur la base de l'évaluation nationale et des choix personnels dans le cadre contractuel de la politique d'enseignement et de recherche de l'établissement, voire du **Site**.

<sup>2</sup> Outre la prise en compte de la durée de l'allocation de recherche (cf supra) seront mises en place progressivement les mesures de revalorisation du statut nouveau :

- réduction du stage à 1 an pour le premier échelon et à 2 ans pour le deuxième échelon du nouveau corps d'entrée ;
- réduction à 3 ans de la durée du stage pour l'accès aux échelles lettres (HC des MCF, deuxième et première classes des PR ou CR) ;
- passage effectif à 10 % de la première de PR de chacun des deux échelons de la CE.
- rééquilibrage entre la 2<sup>e</sup> et la 1<sup>re</sup> classe des PR.

Mais le passage à ce statut unique ne pourra se faire sans une phase de transition, permettant à tous les acteurs de s'y adapter. Pendant cette période, toutes les facilités permettant des échanges d'emplois entre chercheurs et enseignants-chercheurs, les détachements, les délégations (en particulier à temps partiel) devront être favorisées. La participation des chercheurs aux enseignements devra être nettement encouragée.

#### b- UNE AGENCE UNIQUE D'ÉVALUATION

La recherche française verra la mise en place d'un système d'évaluation indépendant (agence) et de haute qualité scientifique. Son rôle unique sera l'évaluation : il ne doit pas distribuer de moyens, il ne doit participer à aucun recrutement. Rattaché au Ministère, il sera un outil indépendant à la disposition des pourvoyeurs de moyens (dont les universités). Il comprendra deux instances qui se coordonnent :

- l'une en charge de l'évaluation des équipes, laboratoires, instituts fédératifs, ainsi que de l'évaluation globale des universités (en matière de recherche), des autres établissements publics de recherche, comme des agences de moyens au travers de leurs programmes,
- l'autre en charge de l'évaluation des chercheurs et des enseignants-chercheurs (puis, à terme, des chercheurs enseignants, statut final).

Les membres de ces instances devraient être, pour une part significative, élus. Le mode de désignation devra toutefois garantir une place convenable à des experts internationaux (en particulier européens) qui seront nommés.

Le CNU et les systèmes d'évaluations auprès des établissements publics de recherche (dont le CoNRS, pour son rôle d'évaluateur) sont appelés à se fondre dans ces deux instances. Sur ce point majeur des concertations avec les acteurs présents doivent immédiatement s'engager.

Il est clair toutefois que l'évaluation nationale de tous les chercheurs enseignants pourrait être extrêmement lourde. Il conviendra d'opérer un découpage plus fin des sections et de prévoir des réunions par parties de section, notamment pour rendre réaliste la participation des membres étrangers. Il conviendra de s'aider, lorsqu'ils existent, des outils bibliométriques et de mettre au point des indicateurs partagés recouvrant l'ensemble des activités évaluées. Les traitements individuels par la commission ad hoc de l'agence d'évaluation seraient alors limités aux cas litigieux. Notons par ailleurs que les nombreux appels d'offres des agences de moyens mises en place seront aussi l'occasion de juger de la qualité des travaux de recherche des demandeurs.

#### c- VERS LA GESTION UNIQUE ET UNE DOTATION GLOBALE

La gestion administrative et financière complète des laboratoires qui ont vocation à devenir « laboratoire universitaire » (la majorité d'entre eux, donc) est transférée aux universités de rattachement (caisse unique et gestion de tous les personnels).

Les universités reçoivent une dotation recherche globalisée. La répartition aux laboratoires en est faite sur proposition de leur conseil scientifique. Les ressources reçues intègrent les contributions d'autres partenaires au titre desquels les collectivités.

Dans ce cadre, les universités (et autres acteurs publics) mettent en œuvre une politique scientifique commune sur le **Site** en articulant notamment l'activité des **Pôles**. Elles proposent leurs orientations et projets aux collectivités dans le cadre de leur politique contractuelle. Elles contractualisent alors avec les régions et coordonnent les activités de recherche aux niveaux locaux, régionaux et interrégionaux.

#### d- LE DROIT A L'EXPERIMENTATION

Sur toutes ces mesures, tous les établissements doivent recevoir un droit à l'expérimentation, mis en œuvre sur leurs propositions. Ces expérimentations permettront de maîtriser l'hétérogénéité actuelle des établissements, de dialoguer avec la tutelle, quant à l'attribution des moyens, sur la base d'objectifs clairs, évalués, et d'amener progressivement l'ensemble des établissements au niveau international souhaité.

## Définitions

**Le Dispositif d'Enseignement Supérieur et Recherche (DESR)** : il comprend l'ensemble des établissements publics qui assurent des missions de recherche, ou de formation et recherche, (EPST, universités, écoles, essentiellement).

**Le Site** : ensemble géographique large, éventuellement identifiable à une région, qui peut rassembler plusieurs établissements de différents types, parfois installés sur plusieurs villes, et partageant des objectifs communs de formation, recherche et valorisation. Un SITE peut, par exemple, regrouper 5 universités, 4 écoles, les unités de 3 organismes, tous situés dans une même région.

**Le Campus** : entité géographique intégrant à des fins d'enseignement supérieur, de recherche et de développement économique, les locaux finalisés nécessaires, ainsi que des équipements sociaux, sportifs, de services et de RESEAUX, au service d'institutions publiques et d'entreprises actrices de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Le Pôle d'enseignement supérieur et de recherche** : unité fonctionnelle, à vocation souhaitée pluridisciplinaire et poursuivant des missions de formation, recherche et valorisation, à travers un ou plusieurs établissements ; ce pôle n'a pas d'autonomie politique sur les plans scientifique et pédagogique, mais dispose d'une autonomie fonctionnelle déconcentrée (gestion des locaux, services communs, etc.). Le pôle est sous la responsabilité des établissements ou groupements d'établissements qui y ont des entités opérationnelles qu'elles dotent en moyens.

**Le Réseau** : ensemble d'établissements, partageant des objectifs communs, thématiques, de recherche ou formation, et situés sur une partie ou la totalité du territoire national.

**La Conférence Régionale Universitaire de Recherche et Technologie (CRURT)** : conférence mise en place sur initiative des établissements qui la composent, et selon des statuts adoptés par eux. Cette conférence peut se voir déléguer certaines compétences consultatives, tant sur le plan de la gestion commune d'infrastructures, de personnels, de moyens financiers que sur celui des politiques de recherche et formation (adoption et suivi de projets pluri-établissements, ou contractualisation, par exemple).

**Université** (objectif 2010) : établissement public autonome d'enseignement supérieur et de recherche. Elle impulse, structure et gère les activités de recherche d'un SITE dans ses domaines de compétences en cohérence avec ses activités d'enseignement.

## **La Conférence des Présidents d'Université**

*remercie l'ensemble des partenaires,  
des participants et des personnels  
qui ont œuvré à la réussite  
de ce colloque  
et ont contribué à la qualité  
des débats.*



# ANNEXES

|   |    |
|---|----|
| Fiche préparatoire de la Table ronde n°1<br>« <b>La recherche en France :<br/>Enjeux scientifiques, technologiques et sociétaux</b> » | 82 |
| Fiche préparatoire de la Table ronde n°2<br>« <b>Evolution des métiers de la recherche et l'emploi scientifique</b> »                 | 84 |
| Fiche préparatoire de la Table ronde n°3<br>« <b>L'Europe de la recherche : bilan et prospective internationale</b> »                 | 86 |
| Fiche préparatoire de l'Atelier n°1<br>« <b>Pilotage et partenariat de la recherche au sein des universités</b> »                     | 88 |
| Fiche préparatoire de l'Atelier n°2<br>« <b>Financement et moyens de la recherche</b> »   | 90 |
| Fiche préparatoire de l'Atelier n°3<br>« <b>Organisation de la Recherche : articulation Europe – Etat - Région</b> »                  | 92 |
| Fiche préparatoire de l'Atelier n°4<br>« <b>Valorisation des résultats de la recherche<br/>et développement socio-économique</b> »    | 94 |
| Fiche préparatoire de l'Atelier n°5<br>« <b>Evaluation scientifique et stratégique</b> »  | 96 |
| Fiche préparatoire de l'Atelier n°6<br>« <b>Formation, recherche et créativité scientifique</b> »                                     | 98 |

# TABLE RONDE 1

## FICHE PREPARATOIRE

*Président :*

**Francis HARDOUIN**

*Président de la Commission recherche de la CPU.*

*Président de l'université Bordeaux 1 - Sciences et technologies.*

*Rapporteur :*

**Philippe ROUSSEAU**

*Vice-Président de la Commission recherche de CPU.*

*Président de l'université Charles-de-Gaulle - Lille 3.*

*Intervenants :*

**Claude COHEN-TANNOUJDI** - *Professeur au Collège de France.*

**Elisabeth GIACOBINO** - *Directrice de la recherche au ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies.*

**Axel KAHN** - *Directeur de l'Institut Cochin.*

**Bernard LARROUTUROU** - *Directeur général du CNRS.*

**Jean-Claude LEHMANN** - *Directeur de la recherche Groupe Saint-Gobain. Président de l'Académie des technologies.*

**Jean-Marc MONTEIL** - *Directeur de l'enseignement supérieur au ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche.*

Formuler les constats essentiels sur le bilan actuel et sur les ambitions à l'horizon 2020 d'une communauté universitaire active. Redéfinir la place stratégique de tous les acteurs institutionnels, dans une volonté d'excellence de la recherche, de concentration de moyens et de cohérence d'aménagement du territoire. Affirmer le rôle d'intégrateur local et européen des Universités dans l'organisation et le pilotage de la recherche académique en partenariat avec les autres établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche.

- « La matière grise » est la vraie richesse française. S'inscrire dans un triptyque « formation-recherche-innovation » afin d'accroître les connaissances de bases, irriguer le développement économique et renforcer l'employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.
- Définir une stratégie globale appuyée sur une réflexion prospective par grands secteurs prioritaires et thématiques (essentiellement pluridisciplinaires) de la recherche nationale et européenne. Où porter nos efforts ? Quelle hiérarchisation des objectifs ? Laisser une place à la recherche "pour la connaissance et non orientée a priori".
- Dans le cadre d'une compétitivité internationale, après une évaluation indépendante, faire des choix et les assumer par l'attribution de moyens différentiels significatifs en regard des coûts réels de la recherche et ce dans une programmation pluriannuelle. Une mission essentielle des pouvoirs publics est de soutenir la recherche fondamentale, pour préparer l'avenir et l'effort doit être accru.
- Favoriser une mobilisation politique sur une adaptation du système français, améliorer la réactivité et la performance de la recherche publique (mutualisation des acteurs, organisation par projet, accentuation de la visibilité extérieure, renforcement d'un pilotage coordonné, structuration plus souple et moins pérenne, émergence de jeunes équipes, gestion managériale simplifiée, responsabilisation des acteurs accentuée...).

# La recherche en France : Enjeux scientifiques, technologiques et sociétaux

- La complexité structurelle française (Agences nationales de moyens et d'objectifs : EPST, EPIC, Universités publiques en région et Grandes Ecoles) nuit-elle à l'efficacité et à la visibilité de la recherche académique ? Quelle mise en perspective, quelle coordination ministérielle ? Quelle politique de l'emploi scientifique ?
- Expliciter l'impact économique régional d'un service public de la recherche en reconnaissant au sein des universités l'activité en partenariat avec les autres établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Attractivité du territoire et organisation en région : faire valoir nos atouts d'excellence dont la qualité de la formation "à et par" la recherche dans les universités en régions. Concilier les grands pôles de compétences en recherche avec les réseaux régionaux, nationaux et européens. Elaborer des contrats d'objectifs en termes d'axes prioritaires entre les collectivités régionales ou locales et tous les partenaires académiques concernés. Articuler ce partenariat avec les contrats d'établissements ou inter-établissement, les Contrats de Plan-Etat-Région pour l'attribution de moyens appropriés sur la durée par l'Etat et les collectivités.
- Quelles modalités d'organisation et de pilotage sur site (faciliter l'émergence et la pluridisciplinarité, anticiper et réagir aux appels d'offres des grands programmes internationaux). Elargir le rôle du conseil scientifique. Quelle territorialisation des projets, quelles orientations nationales d'une carte géographique de la recherche, quels "clusters", quelles grandes plates-formes de recherche, quels choix de très grands équipements sur le territoire ?
- Les universités au cœur de l'organisation locale en terme de formation supérieure de recherche et de valorisation. Prise de conscience politique du coût de l'infrastructure recherche et de l'hébergement scientifique dans les locaux principalement affectés aux universités.
- Quel équilibre, quelle mutualisation, quels effets de levier entre recherche publique et recherche privée en particulier vis-à-vis de la protection du savoir, de l'appropriation des résultats de la recherche et du développement industriel. Quels sont les maillons faibles ? Inciter les entreprises à concevoir leur partenariat en recherche à plus long terme.
- La place de la France dans l'Europe de la recherche. Quelle originalité de la France pour faire un peu mieux avec les autres (part, dans les grands programmes, de la recherche non orientée a priori, les ressources humaines et l'harmonisation des statuts, vision européenne concertée inter-organismes et inter-établissements, rôle d'un conseil européen de la recherche...).
- Quelles spécificités des grands champs disciplinaires, comment décroisonner les disciplines, favoriser l'émergence aux interfaces, imbriquer les sciences humaines et sociales avec les sciences "dures", dans une vision transdisciplinaire intégrative, afin de mieux expliquer et mieux faire comprendre les enjeux politiques de la science. Restaurer une image positive de la recherche dans l'opinion publique, surtout auprès des jeunes. De manière plus existentielle, intéresser le grand public sur des questions de base (progrès des connaissances, indépendance européenne dans des domaines stratégiques sur le plan géopolitique, protection de l'environnement et de la sécurité des personnes, aides au développement durable, humanisme...). Sensibiliser et remotiver les jeunes, recréer des viviers, sortir d'une fracture irrationnelle de défiance et d'incompréhension envers la science.

# TABLE RONDE 2

## FICHE PREPARATOIRE

*Président :*

**Gilbert BEREZIAT**

*Président de l'université Pierre et Marie Curie - Paris 6.*

*Rapporteur :*

**Alain NEUMAN**

*Président de l'université Paris Nord - Paris 13.*

*Intervenants :*

**Henri Edouard AUDIER** - *Membre du Bureau national du SNCS.*

**Christian BRECHOT** - *Directeur général de l'INSERM.*

**Maurice HERIN** - *Secrétaire général du SNESUP.*

**Claude JABLON** - *Directeur de la recherche Total.*

*Président de l'association Bernard Grégory.*

**Raffaele LIBERALI** - *Directeur, Direction D (Facteur humain, mobilité et actions Marie Curie), DG recherche Commission européenne.*

**Gérard MARIEN** - *Secrétaire général du SNPTES - UNSA.*

La création du CNRS puis celle du CEA, de l'INRA et de l'INSERM a permis un essor important de la recherche publique française ces cinquante dernières années. Cet essor, particulièrement important s'est déroulé, pour ce qui concerne les sciences exactes, d'abord au sein des unités de recherche propres du CNRS puis de l'INSERM et au sein des départements de l'INRA. Dans le même temps, la recherche universitaire (essentiellement facultaire puisque les universités n'existaient pas) n'avait pas le même dynamisme. En particulier, dans les disciplines nécessitant des investissements, les universitaires avaient du mal à la développer et, de fait, exerçaient leurs activités de recherche au sein des organismes. Mais, même lorsque les unités de recherche étaient situées à l'intérieur des enceintes facultaires, leur fonctionnement et leur stratégie de développement s'effectuaient en dehors de tout partenariat avec les instances universitaires.

Depuis, les organismes se sont multipliés, générant par là même une multiplicité de statuts des personnels propres à ces organismes. Dans les années soixante et soixante-dix, l'essor considérable du besoin de formation supérieure a conduit à une augmentation importante des personnels universitaires et s'est accompagné d'une tendance à l'unification et à la simplification de leurs carrières au moins en ce qui concerne les enseignants chercheurs (avec cependant la notable exception du secteur médical).

Une première évolution s'est produite au début des années soixante-dix, après la recréation des universités par l'instauration d'un rapprochement entre le CNRS et l'Université et la création des unités de recherche associées. Mais ce mouvement avait laissé de côté l'INRA, l'INSERM et les autres organismes.

Depuis une quinzaine d'années, sous le puissant effet d'impulsion de l'autonomie universitaire (même si elle est insuffisante), des négociations quadriennales et de la décentralisation, le rapprochement entre les universités et les organismes s'est accru de façon considérable. Par exemple, au sein de l'université Pierre et Marie Curie, il n'existe plus que deux UPR CNRS à comparer aux 80 UMR CNRS, toutes les unités INSERM sont mixtes. L'IRD et même l'INRA s'inscrivent maintenant dans cette dynamique à laquelle seules résistent encore les EPIC. L'incapacité où sont maintenant les organismes de conduire une politique immobilière autonome et le coût des investissements lourds vont, n'en doutons pas, accélérer encore ce processus d'intégration.

Dès lors deux questions se posent.

Celle de l'établissement appelé à gérer les moyens matériels et humains des structures mixtes de recherche, la pertinence des UFR essentiellement disciplinaires dans la gestion d'une activité qui implique de plus en plus de transdisciplinarité devenant de moins en moins évidente.

Celle des statuts et des fonctions des personnels qui constituent les laboratoires qui sont pour l'essentiel et, pour la plupart, des structures mixtes de recherche.

Au sein des unités de recherche se côtoient en effet des personnels de statuts radicalement différents, ce sont les chercheurs les enseignants-chercheurs. Les premiers sont soumis à la règle des trente-cinq heures, les seconds (à l'exclusion des hospitalo-universitaires) sont soumis à une obligation de service déterminée en heures d'enseignement équivalent TD.

# Evolution des métiers de la recherche et l'emploi scientifique

Les formations supérieures modernes se traduisent par un renforcement du lien entre l'enseignement et la recherche pour répondre aux nouveaux besoins de formation générés par l'exigence d'une formation tout au long de la vie et un développement économique reposant de plus en plus sur la connaissance. Ce processus, largement engagé au sein des établissements par la création des écoles doctorales et la croissance des DEA et des DESS, va être renforcé par la mise en place des masters.

Le cycle licence lui-même sera adossé sur le potentiel de recherche des établissements. Dès lors, l'existence de statuts radicalement différents pour des personnels qui ont l'intime conviction de faire le même métier ne se justifie plus.

Il faut remarquer que partout en Europe, les emplois du type de ceux des chercheurs des organismes restent marginaux, mais que dans de nombreux états, le volume des activités respectives (enseignement, recherche et tâches de gestion) des enseignants universitaires est réparti selon des modalités fort différentes d'un pays à l'autre et, qu'en général, il n'est pas immuable pendant toute la carrière.

Dans le formidable enjeu que représente pour les établissements d'enseignement supérieur français la mise en place de l'espace européen d'enseignement supérieur et de recherche, l'existence d'une double filière professionnelle (chercheurs exclusifs et enseignants-chercheurs) représente à la fois une force et une faiblesse. Une force par ce qu'elle démontre l'efficacité que procure la possibilité d'exercer pendant une période assez longue la recherche à temps presque plein (car les activités d'enseignement des chercheurs sont en fait marginales et cantonnées pour l'essentiel à l'actuel troisième cycle). Une force parce qu'elle met en exergue la nécessité d'un continuum pédagogique assez long pour obtenir un enseignement réputé et de qualité ; une faiblesse par la quasi-impossibilité de passer simplement d'une situation à l'autre au cours d'une carrière sauf pour quelques heureux initiés qui possèdent suffisamment de relais dans les centres décisionnels.

Une piste de réflexion pourrait être la suivante :

1. Faire converger les statuts des uns et des autres en leur permettant d'effectuer les mêmes activités pendant la durée de leur carrière.
2. Mise en place d'une seule instance chargée d'évaluer l'activité individuelle d'enseignement et de recherche des uns et des autres.
3. Alternance de périodes de plus forte activité d'enseignement avec des périodes de plus forte activité de recherche.
4. Mise en place de mesures incitatives pour les uns et les autres permettant la prise en compte réelle des deux activités dans leur rémunération et pour leur promotion.
5. Reconnaissance de la spécificité des fonctions d'animation (direction des unités, et des structures fédératives de recherche, direction des unités de formation, des services communs, etc.) par une rétribution spécifique. Volants de primes suffisants pour les charges administratives en matière de recherche (correspondant formation, correspondant hygiène et sécurité, correspondant communication).
6. A terme : fusion des statuts de l'ensemble des personnels en un statut unique et gestion de tous les personnels par les établissements.

# TABLE RONDE 3

## FICHE PREPARATOIRE

Président :

**Bernard de MONTMORILLON**

Président de la commission des relations extérieures de la CPU.

Président de l'université Dauphine - Paris 9.

Rapporteur :

**Claire DUPAS**

Vice-Présidente de la Commission recherche de la CPU.

Directrice de l'ENS Cachan.

Intervenants :

**Jean-Jacques AUBERT** - Professeur des universités, coordinateur d'un réseau européen.

**Pierre COLOMBIER** - Directeur de la coopération scientifique, universitaire et de recherche, ministère des Affaires étrangères.

**Randy DURAN** - Professeur de l'université de Floride, Gainesville, USA.

**Jean-Pierre FINANCE** - Président de l'université Henri Poincaré - Nancy 1.

**Eric FROMENT** - Président de l'Association européenne de l'Université.

**Jean-Eric PAQUET** - Directeur Adjoint du cabinet de Philippe BUSQUIN, Commission européenne.

Le cadre général de cette table ronde est celui de la constitution de l'"Europe de la connaissance", conduisant à des enjeux économiques et sociaux primordiaux liés au développement d'une économie basée sur la connaissance. Il faut réaffirmer le rôle essentiel des universités dans la constitution de l'Europe de la connaissance, par l'ensemble de leurs missions d'enseignement initial et continu, de recherche, de valorisation et de transfert des résultats de la recherche, de diffusion de la connaissance auprès des plus larges publics.

Les universités sont donc des acteurs à part entière de la constitution et de la structuration de l'espace européen de la recherche amorcées par la Commission européenne. Cette évolution essentielle se déroule dans le cadre d'une compétition internationale de plus en plus forte dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert.

Les principales problématiques concernant le rôle des universités dans l'Europe de la recherche sont les suivantes :

- Affirmer le rôle d'intégrateur à la fois local et européen des universités dans l'organisation et le pilotage de la recherche.  
Quelle vision européenne concertée inter-organismes et inter-établissements ?  
Comment concilier les grands pôles de compétences en recherche avec les réseaux régionaux, nationaux et européens ?  
Quelles orientations nationales et européennes d'une carte géographique de la recherche, quelles grandes plates-formes de recherche, quels choix de très grands équipements ?

- Importance de l'accroissement du soutien à la recherche fondamentale, pour préparer l'avenir, nécessitant un effort accru tant au plan national qu'europpéen.  
Quelles structures d'évaluation et de décision ?  
Quel rôle pour un Conseil européen de la recherche (ERC) ?
- Quel équilibre au niveau européen entre recherche publique et recherche privée, en particulier vis-à-vis de la protection du savoir, de l'appropriation des résultats de la recherche et du développement industriel ?  
Quelle mutualisation de compétences, de moyens ?
- Si à l'horizon 2010, 700 000 chercheurs supplémentaires publics et privés doivent être recrutés en Europe pour satisfaire aux objectifs annoncés, quelles mesures faut-il prendre pour tendre vers cet objectif ?  
Les jeunes doivent être formés aux langues étrangères et habitués à la mobilité. La Commission souhaite promouvoir l'élaboration d'une charte européenne du chercheur, la mise en place d'un portail de mobilité... Nécessité d'une politique volontariste pour attirer les femmes vers les carrières scientifiques. Les questions essentielles concernant l'harmonisation des diplômes (masters européens, thèses en co-tutelle, contrôle qualité des enseignements et des diplômes délivrés,...) et des statuts (post-doctorants, enseignants-chercheurs et chercheurs), de façon à accélérer et rendre plus aisée la circulation de la "matière grise" au niveau européen ont été traitées dans le cadre de l'atelier n°6.

# L'Europe de la recherche : bilan et prospective internationale

Les questions suivantes se posent donc pour le futur :

## 1 - Comment renforcer l'excellence ?

a- *Le financement européen de la recherche fondamentale* : La mise en place de l'ERC (European Research Council) pour financer la recherche fondamentale par le biais d'appels d'offres compétitifs pourrait y contribuer efficacement surtout si davantage de fonds sont mis à disposition via des redistributions au sein du budget communautaire. Quelle représentation des universités au sein de l'ERC ? Quel pilotage de l'ERC, sur quels critères ? Quelle évaluation, ex ante, ex post ?

b- *La concentration des moyens* : moyens humains, rassembler et coordonner des compétences complémentaires, en vue de développer les recherches aux interfaces, pour atteindre la masse critique dans différents domaines scientifiques ; développer le programme "infrastructures de recherche" de la Commission, coordonner au niveau européen la création de nouvelles infrastructures de façon que chaque chercheur européen puisse trouver suffisamment d'infrastructures de recherche pouvant l'accueillir.

## 2 - Comment améliorer l'efficacité globale du système de recherche ?

■ Le financement européen de la recherche ne représente que 5% du total (5 Geuros sur environ 100 Geuros). Dans ces conditions, la coordination des politiques nationales en matière de recherche revêtira une importance considérable.

■ En ce qui concerne le 6<sup>e</sup> PCRDT, les résultats des premiers appels à propositions laissent sur le côté beaucoup de demandes. Outre un accroissement notable (doublement ?) du budget, il faut sans doute aussi simplifier les procédures et la gestion, mutualiser les charges, prendre en compte les coûts complets. Il faudra également travailler à la mise en place d'un "escalier de l'excellence", avec les outils existants (programme INTERREG, fonds structurels réorientés vers la recherche...) au niveau communautaire, mais aussi à celui des États et des régions.

Comment les universités peuvent-elles résoudre leurs difficultés à assumer les conséquences organisationnelles des nouveaux instruments PI et REX (difficulté à la mise en place de relais, gestion et évaluation des projets trop lourdes pour des équipes petites ou moyennes) ?

Il faut également accroître significativement le nombre d'experts français dans les comités d'évaluation des programmes.

## 3- Comment réaliser l'articulation de la recherche aux trois niveaux ?

- régional : rôle essentiel des universités, développer les moyens de leur autonomie pour accroître leur réactivité
- national : coordination en partenariat avec les organismes de recherche ;
- européen : création de pôles européens d'excellence concurrents et/ou complémentaires. Quels critères pour un pôle d'excellence ? excellence scientifique - présence d'infrastructures de recherche - valorisation (nécessité de la création d'un brevet européen et d'aides européennes à la création d'entreprises de haute technologie). Comment décliner les réflexions menées par la DG Entreprises de la CE dans le cadre des plates-formes technologiques en pôles régionaux recherche-formation-entreprises articulés au niveau européen ?

## 4- Quelle position internationale pour la recherche européenne ?

- Collaboration vs compétition (USA, Japon). Définition des secteurs stratégiques pour l'Europe (indépendance scientifique et technologique).
- Accentuer les aides au retour des post-docs européens et encourager la création de nouvelles équipes.
- Résoudre les nombreuses difficultés pour l'accueil de chercheurs étrangers : visas, problèmes de fiscalité et de charges sur les bourses Marie Curie, hébergement, problème de la langue, ...
- Quelle politique vis-à-vis des pays émergents (brain drain vs développement en coopération des élites scientifiques de ces pays) ?
- Quelle image pour la recherche européenne ? : protection de l'environnement et de la sécurité des personnes, aides au développement durable, questions d'éthique, imbrication des sciences humaines et sociales avec les sciences "dures" afin de faire comprendre les enjeux politiques et sociétaux de la science, développement d'un nouvel humanisme, sont nécessaires pour sensibiliser les citoyens européens, recréer des viviers de jeunes scientifiques, sortir d'une fracture de défiance et d'incompréhension envers la science.

# ATELIER N°1

## FICHE PREPARATOIRE

Président :

**Yannick VALLEE**

Président de l'université Joseph Fourier - Grenoble 1.

Rapporteur :

**Bertrand FORTIN**

Président de l'université Rennes 1.

Grands témoins :

**Michel COSNARD** - Président Directeur Général de l'INRIA.

**Jean-Michel DION** - Directeur Adjoint pour la recherche universitaire, Direction de la Recherche, ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies.

**Jacques VALADE** - Vice-Président du Sénat.

La recherche française est une recherche essentiellement partenariale. Il est rare qu'un projet de recherche important soit porté par une seule université ou un seul organisme. La mixité est la règle, même si elle se cache parfois derrière des appellations ou des traditions qui peuvent la masquer. Piloter la recherche, c'est donc largement gérer un réseau, souvent complexe, où s'entrecroisent des personnels de statuts différents, des financements divers, des priorités scientifiques définies indépendamment, des politiques de transfert technologique concurrentes, des évaluations divergentes... La concertation est indispensable. Il n'en reste pas moins que chaque université a vocation à définir "sa" politique de recherche. À force de concertations, cette politique ne risque-t-elle pas d'être une sorte de PGCD des politiques des partenaires de l'université ?

La politique scientifique de l'université doit être acceptée par l'ensemble de la collectivité universitaire qui doit se l'approprier. Les priorités définies sont portées par l'équipe présidentielle qui les présente à ses partenaires (organismes, régions, Etat...). Elles sont au cœur des diverses négociations.

Deux questions simples se posent :

- Qui définit la politique de recherche de l'établissement ?  
Le conseil scientifique joue un rôle majeur, mais les composantes (UFR, écoles...) sont aussi impliquées. On a là une cause de conflits fréquents : soit l'université paraît imposer des choix aux composantes, soit, par exemple, une composante s'obstine à exiger un certain type de recrutement. C'est au moins en principe le C.S. (puis le C.A.) qui décide in fine. Il n'en reste pas moins que, sous des pressions locales (éventuellement justifiées, parfois appuyées par un partenaire extérieur à l'université), le choix final peut être dicté par une composante. Par ailleurs, les écoles doctorales ont aussi un rôle à jouer, ne serait-ce que par la distribution des bourses de thèses.
- Qui répartit les crédits de recherche ? En principe la réponse est claire (cf. article L712-5 du code de l'éducation) : c'est le C.S.. Dans les faits, la marge de manœuvre du C.S. (et par là, de l'établissement) est faible. L'essentiel des crédits d'Etat est réparti directement par la Direction de la Recherche du Ministère (après négociation, il est vrai, avec le président). Il reste au C.S. la répartition du BQR, d'éventuels fonds d'incitation ("ppf président"), et, si l'établissement mène une énergique politique dans ce domaine, la part des réserves financières réinvesties en recherche.

L'"Unité Mixte de Recherche" est la brique de base à partir de laquelle se construit le partenariat. C'est donc trop souvent du bas vers le haut que se construisent les relations organisme-université. Des discussions "brique par brique" trop précoces vident la politique d'établissement de son sens. Il vaut mieux avoir une vision générale de la maison commune à construire avant de choisir les briques. Autrement dit, il est plus intéressant de commencer par confronter les priorités scientifiques de l'université et de l'organisme. Le contrat quadriennal (et partenarial) recherche est bien celui de l'établissement et pas la somme des contrats de ses laboratoires.

# Pilotage et partenariat de la recherche au sein des universités

## Annexe : la recherche dans la loi de 1984

Que dit la loi de 84 (ou le code de l'éducation) sur le pilotage et l'organisation de la recherche dans les universités ?

Elle indique, dans son article 4, que la recherche est l'une des missions de l'université, et que :

**Art. 6** : "Le service public de l'enseignement supérieur s'attache à développer et à valoriser, dans toutes les disciplines et, notamment, les sciences humaines et sociales, la recherche fondamentale, la recherche appliquée et la technologie. Il assure la liaison nécessaire entre les activités d'enseignement et de recherche. Il offre un moyen privilégié de formation à la recherche et par la recherche. Il participe à la politique de développement scientifique et technologique, reconnue comme priorité nationale, en liaison avec les grands organismes nationaux de recherche... Il concourt à la politique d'aménagement du territoire par l'implantation et le développement dans les régions d'équipes de haut niveau scientifique..."

**Art. 30 (L712-5)** : "...Le conseil scientifique propose au conseil d'administration les orientations des politiques de recherche, de documentations scientifique et technique, ainsi que la répartition des crédits de recherche... Il assure la liaison entre l'enseignement et la recherche, notamment dans le troisième cycle..."

**Art. 32 (L713-3)** : "Les unités de formation et de recherche associent des départements de formation et des laboratoires ou centres de recherche. Elles correspondent à un projet éducatif et à un programme de recherche mis en œuvre par des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs relevant d'une ou de plusieurs disciplines fondamentales..."

**Art. 33 (L713-9)** : A propos des écoles et des instituts : "Le conseil (de l'école ou de l'institut) définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'institut ou de l'école dans le cadre de la politique de l'établissement dont il fait partie..."

Notons aussi, à l'**article 27 (L712-2)** : "Le président dirige l'université... Il préside les trois conseils, prépare et exécute leurs délibérations, reçoit leurs propositions et avis..."

# ATELIER N°2

## FICHE PREPARATOIRE

Président :

**Gérard BESSON**

Président de la commission des moyens et personnels de la CPU.  
Président de l'université d'Orléans.

Rapporteur :

**Hervé BAUSSART**

Président de l'université de Lille 1 - Sciences et technologies  
de Lille.

En 2000, au sommet de Lisbonne, la France a réaffirmé, avec ses partenaires européens, la place centrale des savoirs dans le devenir des économies les plus compétitives du XXI<sup>e</sup> siècle.

La connaissance, et en particulier la connaissance scientifique, est un des facteurs clés d'évolution de nos sociétés. C'est en partageant les savoirs et en nous appropriant la culture scientifique, que nous créerons de la valeur sur le plan économique mais aussi sur le plan humain.

Il a également été réaffirmé la nécessité d'une coopération internationale ainsi que le maintien d'un socle de recherche fondamentale de qualité.

### Des priorités plus ciblées

Les priorités répondent à des préoccupations partagées par la plupart des pays d'Europe, comme répondre aux défis du développement durable, le projet international de réacteur thermonucléaire expérimental ITER, la santé publique, la société numérique, et la politique spatiale.

### Consacrer 3% du PIB à la Recherche

Pour relever ces défis de la connaissance, le Président de la République française a fixé pour objectif de consacrer 3% du produit intérieur brut (PIB) à la Recherche et au Développement, donc de passer d'un taux constaté en 2001 de Dépense Intérieure de Recherche et Développement (DIRD) par rapport au PIB de 2,2% à un taux de 3%.

Cet objectif a été également retenu par l'ensemble des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union Européenne à Barcelone en 2001.

Grands témoins :

**Eric ESPERET** - Ancien Président de l'université de Poitiers.

**Jean-Pierre LE ROUX** - Administrateur Général Adjoint du CEA.

**Pierre-Eric POMMELET** - Directeur de Thales-Avionics.

**Didier ROUX** - Membre du CSRT. Directeur scientifique de Rhodia.

### La Recherche est d'abord une question de ressources humaines

En augmentant la fluidité de son organisation, la Recherche devra s'adapter à des échelles de temps qui se sont considérablement raccourcies. La vitesse du passage de l'idée au produit ne peut plus être entravée par la lenteur de certains dispositifs. Pour atteindre l'objectif de 3% du PIB, l'Europe devra, par exemple, recruter 500 000 chercheurs d'ici à 2010, qui viendront s'ajouter aux quelques 800 000 chercheurs européens actuels.

Il faudra séduire de nouvelles générations d'étudiants, leur faire poursuivre des études scientifiques et les maintenir dans nos structures de recherche, organiser la mobilité des chercheurs, créer des passerelles, faciliter les recrutements.

### La Recherche est aussi une question de moyens financiers

#### ■ Le BCRD

La France consacre 2,2% de son PIB à la recherche fondamentale ou appliquée et au développement technologique. Le budget qu'elle y consacre, soit 32,7 Md€ en 2001, place la France au quatrième rang dans le monde pour ce type d'investissements. Les administrations, pour l'essentiel sous l'égide de l'Etat, en financent environ 45 % et les entreprises 55 %. L'Etat finance aussi bien de la recherche fondamentale que de la recherche technologique et de la recherche militaire à objectif de défense. Il finance des entreprises pour soutenir leurs futures innovations de produits comme de procédés. Les financements de l'Etat sont attribués dans les grands domaines qui organisent la recherche française.

#### - La Recherche publique des organismes et des administrations :

Elle est financée principalement sur le BCRD. La part qui lui est consacrée s'élève en 2003 à 8,8 Md€, dont 6,1 Md€ proviennent du budget du ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, et rassemble les financements des organismes sous tutelle de ce ministère et des organismes et services de recherche sous tutelle des autres ministères (2,7 Md€).

# Financement et moyens

## Enjeux scientifiques, technologiques et sociétaux

### - *La Recherche universitaire :*

La Recherche réalisée dans les universités et les grandes écoles est en partie financée sur le BCRD (pour 0,5 milliard €) et en majeure partie sur le budget de l'Education nationale (salaires des enseignants-chercheurs, constructions universitaires...).

### - *La Recherche de défense :*

Le ministère de la Défense évalue à 3,4 milliard € la dépense brute de recherche & développement militaire.

### - *Les incitations à la Recherche :*

Ces incitations peuvent prendre des formes multiples, depuis les subventions aux organismes, aux universités ou aux entreprises, jusqu'aux avances remboursables aux entreprises et qui participent au BCRD.

### - *Les organismes internationaux et les programmes cadres européens (PCRD) :*

La participation à ces financements peut être évaluée annuellement à 1,5 milliard € assurés pour partie par le BCRD et par les Affaires Etrangères. Le crédit d'impôt recherche, mesure incitative pour les entreprises, n'est pas un financement budgétaire mais il pèse annuellement pour un demi-milliard d'euros sur le budget de l'Etat.

### **Le développement des outils incitatifs :**

A côté des organismes de Recherche et des universités, l'Etat dispose de moyens incitatifs, comme le Fonds National de la Science (FNS), le Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT), les procédures du ministère chargé de l'Industrie. Ils lui permettent de piloter la Recherche en quasi-temps réel, pour appuyer certaines actions, engager de nouveaux programmes, faire face à des événements imprévisibles qui appellent une action immédiate.

### - *Fonds National de la Science (FNS) :*

217 millions € en 2003. L'accroissement de l'aide aux grands programmes en Sciences du Vivant est de plus de 42% : en génomique, autour des génopôles et des centres spécialisés en cancérologie, en microélectronique et nanotechnologies avec le lancement d'un programme national sur trois ans mobilisant 100 millions €, en sciences et technologies de l'information et de la communication, en environnement.

### - *Fonds de la Recherche et de la Technologie (FRT) :*

197 millions € en 2003. Ce fonds vient renforcer les partenariats entre les laboratoires académiques et les entreprises, notamment dans le cadre de projets relevant des domaines prioritaires.

### ■ **Un budget important réparti dans le cadre des contrats quadriennaux**

Depuis plus de dix ans, le ministère finance la recherche universitaire par le biais de contrat ou d'un volet recherche dans le contrat quadriennal global des établissements. La recherche universitaire bénéficie d'un budget important d'environ 275 millions € -hors salaires- (le salaire des enseignants-chercheurs, estimé mi-temps, se monte à 2,6 milliards €), dont plus de 90 % sont contractualisés pour une période de 4 ans (avec réévaluation a posteriori tous les 4 ans).

Cette somme permet le fonctionnement du laboratoire (1/3 de la dépense couvre les dépenses d'infrastructure des quelques 3 millions de m<sup>2</sup> de la recherche universitaire) et les dépenses proprement de recherche et d'équipement des équipes.

Depuis quelques années, l'augmentation des effectifs des jeunes chercheurs n'a pas été suivie d'une progression suffisante du budget de la recherche universitaire. Il faudrait un rattrapage pour que les moyens des laboratoires ne se dégradent pas.

### ■ **Le plan U3M, les contrats de plan Etat-Région**

La signature des Contrats de Plan entre l'Etat et les Régions (CPER) assure une place importante à la recherche universitaire, toujours dans l'esprit d'une articulation étroite avec les organismes. Plus que des constructions nouvelles, (dont quelques-unes sont indispensables pour permettre des initiatives importantes), le plan U3M doit permettre une remise à niveau de l'équipement des laboratoires (équipements mi-lourds mutualisés - de 21,5 à 30,7 millions € par an seront ainsi inscrits au budget de la recherche universitaire). Le plan U3M permet à la fois de renforcer le dispositif, et de faire émerger les spécificités et compétences de chaque région.

# ATELIER N°3

## FICHE PREPARATOIRE

Présidente :

**Sylvie FAUCHEUX**

*Présidente de l'université Versailles Saint-Quentin en Yvelines.*

Rapporteur :

**Daniel BOUCHER**

*Président de l'université du Littoral – Côte d'Opale – Dunkerque.*

Grands témoins :

**Marie-France BARTHET** - *Présidente de la conférence*

*des Délégués Régionaux à la Recherche et aux Technologies.*

**Marion GUILLOU** - *Directrice de l'INRA.*

**Jean-François MINSTER** - *Directeur de l'IFREMER.*

**Patrick NAVATTE** - *Délégué permanent de la CPU au CLORA, Bruxelles.*

Les universités bénéficient en général d'un ancrage territorial fort, tout en ayant une mission nationale d'enseignement et de recherche et s'ouvrent de plus en plus à des coopérations européennes, non seulement au niveau de l'enseignement, mais également au niveau de la recherche.

Cette double ouverture, d'une part sur les régions, ne peut que s'accroître dans le contexte de décentralisation et de multiplication de partenariats publics/privés au niveau des politiques de recherche menées par les universités, d'autre part sur l'Europe, dans le cadre de la mise en œuvre du LMD, permettra de plus en plus d'échanges, au niveau européen, d'étudiants et d'enseignants-chercheurs.

Beaucoup d'universités offrent de ce point de vue des têtes de réseau idéales pour animer et fédérer le partage et les échanges de connaissances entre les échelles régionale, nationale et européenne.

Les universités sont donc susceptibles de jouer un rôle majeur dans l'articulation de la recherche entre ces différents niveaux. C'est autour de cette problématique que porteront les discussions de cet atelier.

Parmi les questions qui découlent de cette problématique, citons les suivantes :

### ■ Le développement des territoires

- Il devient de plus en plus urgent de structurer et de fédérer le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche au niveau de l'ensemble du territoire afin d'être visible, attractif et compétitif au niveau européen. Les régions ont de ce point de vue un rôle important à jouer. Certaines ont déjà mis en place des mesures et des programmes allant dans ce sens ; d'autres non. Ces programmes ne devraient-ils pas être menés en liaison avec une politique de prospective nationale impliquant aussi les EPST et les EPIC ainsi que la recherche privée pour obtenir de véritables cohérences ? Ne serait-il pas utile d'opérer une veille/prospective de ces mesures pour les différentes régions et de voir le rôle fédérateur et moteur qu'ont ou que pourraient avoir les universités ?
- Alors que la recherche menée au niveau européen se prête bien à une organisation en réseaux, la compétitivité et la visibilité de la recherche nationale ne doit-elle pas favoriser une organisation en pôles d'excellence régionaux et donc favoriser les regroupements de recherche par sites qu'offrent les universités ?

### ■ L'évaluation de la recherche

- Actuellement, l'évaluation des laboratoires est faite au niveau national (ministère et/ou organismes nationaux comme le CNRS). Il en est de même de l'évaluation de la production scientifique des enseignants-chercheurs et chercheurs (CNU, organismes) ? Est-il souhaitable qu'une telle évaluation soit faite en concertation avec des instances régionales et européennes ? Si oui comment organiser une telle évaluation ?
- Les évaluations de chaque programme de recherche (régional, national, européen) se font en fonction de critères propres et indépendants. Il en est de même des règles de gestion financière qui les accompagnent.

# Organisation de la recherche : articulation Europe - Etat - région

Par ailleurs les laboratoires mixtes doivent faire face aussi à des évaluations et à des règles de gestion différentes des universités et des organismes de recherche. Ne serait-il pas souhaitable d'harmoniser ces critères et ces règles de gestion multiples pour améliorer l'efficacité de notre recherche ?

- Comment mieux utiliser et organiser les fonds européens de développement régional (FEDER, Interreg) en cohérence avec les CPER et le Fonds National d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ? Quel rôle peuvent avoir les universités dans cette organisation...?

## ■ Le rôle des régions

- Les régions françaises souffrent d'un moindre poids à Bruxelles que d'autres régions européennes. Il semble indispensable qu'elles développent des démarches plus volontaristes et qu'elles entreprennent des démarches de lobbying à Bruxelles afin de valoriser leurs atouts et leurs compétences. Une telle politique rend nécessaire une structuration partenariale forte associant des forces locales (collectivités, entreprises, universités...) et celles des organismes nationaux de recherche. Du fait de ces partenariats multiples avec l'ensemble de ces acteurs, l'université semble constituer un partenaire clé des régions dans cette perspective ? Comment s'organiser et optimiser l'organisation d'une telle politique ?
- L'articulation du soutien des régions avec la politique nationale en matière de recherche se fait presque exclusivement au travers des contrats de plan Etat-Régions. Or, ces contrats sont établis avec chaque partenaire (les universités, les organismes de recherche...) sans grande concertation et cohérence d'ensemble.
- Les régions doivent développer une politique dynamique et collective d'incitation des équipes de recherche publique et privée à participer aux programmes de recherche européens (PCRDT) et aux programmes d'aménagement du territoire (Life environnement). Comment organiser une telle politique et quelle place devraient y avoir les universités ?

## ■ La capacité de réponse des universités

- Pour améliorer le rôle fédérateur et structurant des universités dans l'articulation de la recherche Europe-Etat-Région, il devient urgent de leur assurer une plus grande flexibilité et une plus grande autonomie dans leur gestion. Quelles mesures initier pour aller dans ce sens ?
- Quel rôle doivent avoir les pôles universitaires européens dans cette organisation ?

# ATELIER N°4

## FICHE PREPARATOIRE

Présidente :

**Françoise BEVALOT**

Présidente de l'université de Franche-Comté - Besançon.

Rapporteur :

**Pascal FOURNIER**

Président de l'université Technologique de Belfort Montbéliard.

Grands témoins :

**Philippe ADNOT** - Sénateur.

**Laurent BUISSON** - Directeur-adjoint de l'innovation et du développement technologique, DT, MJENR.

**Michel GUILBAUD** - Directeur Général adjoint, ANVAR.

**Pascal NIEF** - Réseau France Technopoles Entreprises Innovation. Directeur de Créalys.

**Henri PORTE** - Directeur de Photline.

Lien fondamental de la recherche amont à la création d'activités, la valorisation, par ses multiples aspects (recherche appliquée, recherche en partenariat, contrats de recherche, brevets et licences, prestations d'ingénieur, création d'entreprises innovantes) est aujourd'hui indissociable de la formation et de la recherche dans la politique d'établissements universitaires :

### Valorisation : mission de service public ?

Inscrite dans la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur, la valorisation de la recherche, indissociable des missions de formation et de recherche, place la recherche publique dans la société. La création de valeur à partir des nouveaux savoirs et savoir-faire, véritable mission de service public, contribue au développement économique, répondant ainsi à une demande industrielle, mais aussi sociale et culturelle. De plus, valoriser la recherche, c'est valoriser l'ensemble des activités de l'Université, et donner, en externe, visibilité et notoriété à l'ensemble des missions.

### Quels enjeux pour le développement de l'établissement universitaire ?

Volet à part entière aux côtés de la recherche et de la formation, la valorisation n'est pas une démarche individuelle mais bien une démarche d'établissement qui s'étend à l'ensemble des champs scientifiques. A ce titre, elle contribue à la notoriété de l'Université et donne visibilité à l'ensemble de nos missions. Au-delà, quelle part attend-on des ressources de la valorisation dans la diversification des financements de notre activité de service public ?

Le développement économique des territoires doit mobiliser les universités comme acteurs potentiels des politiques d'identification des domaines d'excellence et des pôles de reconversion. C'est à travers cette question, la problématique des universités en région ouvertes sur leur territoire d'implantation qui est posée.

### Quelles compétences et quelle structure requises pour une culture de valorisation ?

Essaimer une culture de valorisation dans l'ensemble de l'établissement universitaire nécessite :

- une détection des travaux de recherche susceptibles de donner lieu à valorisation, à l'émergence de projet pour une création d'activité nouvelle,
- une sensibilisation et une formation des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants (enjeux, réalité des coûts, protection de la propriété intellectuelle, loi sur l'innovation ...),
- un accompagnement des équipes de recherche dans l'élaboration des contrats de recherche et divers partenariats de recherche en général, dans l'émergence d'un projet de création d'activité (transfert de technologie, de savoir-faire, création d'entreprise ...),
- la promotion des ressources, des compétences, des savoir-faire de l'établissement,
- la participation à des réseaux locaux, régionaux d'aide au développement économique.

Un tel environnement nécessite ainsi des compétences de haut niveau et une structuration des outils de valorisation. Quelle structure pour renforcer les dispositifs de valorisation : filiale, SAIC ? Peut-on envisager une mutualisation, si oui, à quel niveau ?

# Valorisation des résultats de la recherche et développement socio-économique

## Quels partenariats pour l'Université dans sa politique de valorisation ?

- Partenariats avec le monde socio-économique.  
La valorisation s'inscrit dans un continuum de la recherche fondamentale à la création d'activités et au développement économique. Elle nécessite l'organisation de passerelles entre l'établissement, les entreprises, les collectivités publiques et l'ensemble des structures d'aide au développement économique dans le respect de la politique de développement universitaire et de celle des partenaires soc, notamment avec les collectivités locales dans le cadre de l'extension des contrats quadriennaux.
- Partenariats avec les acteurs d'aide à l'innovation et au développement économique (ANVAR, INPI, RDT, centres de transferts...).
- Partenariats et mutualisation inter-établissements publics, notamment dans la mise en place d'incubateurs d'entreprises innovantes.
- Partenariats européens au sein des différents outils des PCRD.
- Partenariats avec les organisations de recherche : mise en cohérence des stratégies de valorisation des partenaires (accords cadre, structures de gestion des contrats).

## Quels relais à la politique de valorisation de l'Université pour une réelle création de richesses et un réel développement économique ?

La loi Innovation et Recherche de 1999, la mise en place des incubateurs publics ont favorisé la mise en œuvre de la politique de valorisation et d'innovation des établissements universitaires. Cependant, la transformation de l'innovation en entreprise viable reste une interrogation.

Quels financements pour le fonctionnement des centres de transfert (Ingénieurs valorisation, moyens de veille technologique et prototypage) ?

Quelles aides au pré-amorçage, aux incubateurs ?

Quels fonds d'amorçage, et capitaux risques ?

Quelles mesures fiscales incitatives en direction des entreprises ?

## Quels indicateurs de valorisation, quelle évaluation, quels dispositifs d'incitation ?

Volet à part entière de la politique de l'établissement, l'Université doit se doter en interne d'indicateurs de valorisation dans l'aide au pilotage et le suivi de mise en œuvre pour prendre en compte cette mission au même titre que la formation et la recherche. Il convient de plus de conduire une évaluation globale de l'activité de valorisation et de ses retombées non seulement en externe sur le développement économique, mais aussi sur le retour vers l'établissement, les laboratoires et les formations.

Par ailleurs, il est urgent d'intégrer dans les procédures de qualification, de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs et chercheurs par les comités nationaux, l'implication dans la mission de valorisation de la recherche. En outre, on doit envisager un retour, vers l'enseignant-chercheur, qui ne doit pas nécessairement se faire sous forme d'une prime, mais tout naturellement par des possibilités de décharges accordées par l'établissement.

La question de la fiscalité appliquée aux structures de valorisation n'est pas totalement résolue, quels seront les dispositifs (TVA, IS, TP, Fonds de concours) réellement appliqués aux différents types de structures de valorisation ? Quelles doivent être les mesures mises en œuvre pour une véritable politique d'incitation des universités à la valorisation ?

# ATELIER N°5

## FICHE PREPARATOIRE

*Président :*

**Bernard CARRIERE**

*Président de l'université Louis Pasteur - Strasbourg 1.*

*Rapporteur :*

**Nicole LE QUERLER**

*Présidente de l'université de Caen - Basse Normandie.*

*Grands témoins :*

**Gilles BERTRAND** - *Président du Comité National d'Evaluation.*

**Michel FERRIER** - *Président du Comité National d'Evaluation de la Recherche.*

**Michel LÉBOUCHE** - *Chef de la Mission scientifique, technique et pédagogique (MJENR).*

**Jean PAILHOUS** - *Président du Comité National de la Recherche Scientifique.*

Les universités ont vocation à tenir une place centrale dans la construction de l'Europe de la connaissance. L'évolution du contexte international, l'ouverture de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, imposent aujourd'hui de poser l'évaluation comme un instrument essentiel dans leur politique et leur stratégie. En cela, cette dimension d'évaluation, - et d'auto-évaluation -, doit être considérée comme consubstantielle de l'autonomie des universités.

En matière de recherche et de politique scientifique, différents niveaux doivent être considérés.

1- Une première question déterminante à nos yeux est d'affirmer et de mesurer le poids de la recherche universitaire, dans le cadre d'une approche globale de l'effort de recherche publique en France, questionnement singulièrement éclairé par les réflexions qui accompagnent la mise en place de la LOLF.

2- Une autre dimension, qui doit être privilégiée dans cet atelier, concerne l'évaluation des politiques d'établissements. Peut-on parler en la matière d'une politique et d'une vision stratégique d'université qui ne seraient pas réduites à l'addition des politiques et des résultats de ses unités de recherche ?

Dans l'affirmative, quels sont le niveau d'appropriation en interne de cette politique et les moyens de pilotage que se donne l'établissement ? Quels sont les outils permettant à la tutelle ministérielle d'en apprécier l'efficacité et d'en infléchir les orientations dans le cadre d'une politique nationale cohérente ? Mais, dès lors, où se situent, comment s'expriment la notion d'autonomie d'une université, en l'occurrence en matière de politique de recherche, et sa capacité de pilotage ?

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité aujourd'hui que l'évaluation des unités de recherche n'est faite que par le comité national de la recherche, placé de facto aujourd'hui auprès du CNRS (ou par les structures idoines des autres organismes).

3- Pour les universités, la capacité d'auto-évaluation, sur la base de données et d'indicateurs partagés des résultats de la recherche, est devenue essentielle dans le management même des établissements, leur permettant tout à la fois de se situer mieux dans le contexte international et de conduire un dialogue constructif avec le ministère dans les phases de contractualisation.

S'agissant enfin des personnels de recherche, la dissymétrie de traitement, en matière d'évaluation de leurs activités de recherche, entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs, ajoute à la difficulté de pouvoir porter une appréciation globale et cohérente des politiques d'université, et de pouvoir en infléchir les orientations.

# Evaluation scientifique et stratégique

Sur cette base, plusieurs axes de réflexion seront privilégiés dans cet atelier :

- 1- Il convient en tout premier lieu de réaffirmer le caractère d'**indépendance** que doit revêtir toute démarche d'évaluation, la **cohérence** et la nécessaire **transparence** des objectifs et des méthodes. En particulier, pour les universités, cela suppose un dialogue en amont, entre l'établissement et la structure ou entité qui l'évalue, permettant de converger sur les données, les indicateurs et les procédures d'évaluation au regard des objectifs mêmes de l'évaluation.

En tout état de cause, l'évaluation, pour prendre sa pleine mesure, doit préserver, au-delà des chiffres et indicateurs de mesure de résultats, une dimension qualitative reposant sur des visites, entretiens et examen de rapports d'activité, permettant d'apprécier l'effort de recherche dans les différents champs disciplinaires et la politique globale d'établissement.

- 2- L'évaluation de la politique scientifique et de la stratégie des établissements devraient rester l'apanage du CNE, dans le contexte de l'évaluation globale des universités, et du CNER. Ces entités, indépendantes des établissements évalués, doivent pouvoir prendre appui sur les évaluations particulières des unités de recherche et de leurs personnels tant enseignants-chercheurs que chercheurs, qui devraient être assurées par un "Comité National de la Recherche Scientifique", indépendant vis-à-vis de la tutelle ministérielle et a fortiori des organismes.

C'est sur les évaluations ainsi conduites, respectivement par le CNE et le CNER, à l'échelle de l'établissement ou d'un site, et par le "Comité National de la Recherche Scientifique", s'agissant des unités et des personnels, que la tutelle ministérielle pourrait s'appuyer pour apprécier la politique et la stratégie propres de chaque établissement dans la phase de contractualisation.

De la même façon, les conclusions des évaluations permettraient aux organismes de recherche comme aux collectivités de disposer d'éléments de pilotage de leurs propres politiques.

Dans ce schéma, les recrutements et promotions des personnels chercheurs et enseignants-chercheurs pourraient continuer de relever respectivement du Comité national et du CNU, avec, en matière de recrutement, la mise en œuvre, sous l'égide du ministère, d'une politique cohérente.

- 3- Enfin, une plus grande cohérence doit être recherchée au plan national, tant sur les données, les indicateurs que sur les objectifs et les procédures d'évaluation. Cette mise en cohérence, qui doit préserver la spécificité des différents champs disciplinaires, renforcerait la lisibilité du potentiel de recherche universitaire. Dès lors, chaque établissement pourrait développer ses propres outils d'auto-évaluation de façon pertinente et cohérente avec un cadrage global partagé. Cet effort de convergence sur les indicateurs et les procédures d'évaluation doit intégrer le travail conduit en la matière tant par le CNE et le CNER que par la Direction de la Recherche et l'OST.

# ATELIER N°6

## FICHE PREPARATOIRE

*Président :*

**Domitien DEBOUZIE**

*Président de la Commission de la pédagogie et de la formation continue de la CPU.*

*Président de l'université Claude Bernard - Lyon 1.*

*Rapporteur :*

**Michel LUSSAULT**

*Président de l'université François Rabelais - Tours.*

*Grands témoins :*

**Louis CASTEX** - *Directeur de l'INSA de Toulouse.*

**Jean-Yves MERINDOL** - *Professeur à l'université Louis Pasteur - Strasbourg 1.*

**François TAVENAS** - *Recteur de l'université du Luxembourg. Confédération des jeunes chercheurs.*

L'objectif principal de l'atelier est de souligner la complémentarité entre formation et recherche et d'apprécier comment la mise en place du LMD (Licence - Master - Doctorat) renforcera les liens entre recherche et formation. L'enseignement supérieur se définit par la complémentarité entre formation et recherche. Les missions de l'enseignant chercheur relèvent à la fois de la production de savoirs et de leur transmission, que ce soit en France ou dans les autres pays ayant un développement économique comparable. Ce lien entre recherche et formation se retrouve tant en formation initiale qu'en formation tout au long de sa vie. Mais il faut aussi souligner que même lorsque des chercheurs sont recrutés à temps plein pour la recherche, comme c'est le cas en France dans les organismes de recherche, nombre d'entre eux se consacrent, certes pour une petite partie de leur temps, à l'enseignement (même s'il s'agit le plus souvent du 3<sup>e</sup> cycle actuel). La frontière entre les deux métiers devient de plus en plus floue, en accord avec l'une des conclusions du colloque de Poitiers (2003).

**Les expertises des demandes d'habilitations de master s'appuient-elles toutes sur les mêmes exigences de qualité des équipes de recherche, selon le type d'institution : universités, écoles d'ingénieurs ou écoles de commerce ?**

La mise en place du système d'enseignement LMD souligne avec acuité la pertinence des liens qui doivent exister entre formation supérieure et recherche. Quel que soit le niveau, licence, master ou doctorat, mais c'est surtout marqué pour les deux derniers, **les formations dispensées dans l'enseignement supérieur doivent être adossées à une recherche**. Si cette affirmation est évidente pour les études doctorales, elle s'impose dorénavant pour le niveau master, quelle que soit la finalité : recherche ou professionnelle de ce dernier, et quel que soit l'établissement qui le délivre : université ou école d'ingénieur et de commerce. Tout établissement responsable d'un master ou de parcours de formation au sein d'un master, doit posséder en son sein une ou plusieurs unités de recherche en lien avec la formation proposée.

L'activité de recherche peut prendre plusieurs formes : unités de recherche associées à un organisme de recherche ou habilitées avec le seul ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, équipes émergentes ou équipes de recherche technologique. L'activité de recherche doit directement concerner l'établissement habilité, seul ou en partenariat avec d'autres établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou avec les milieux économiques, culturels ou sociaux. Les résultats des habilitations de masters en 2003 laissent penser que toutes ces conditions n'ont pas été exigées de la même manière selon le type d'établissement.

# Formation, recherche et créativité scientifique

## **L'offre de formation de chaque établissement est-elle conçue en favorisant une réelle approche pluridisciplinaire ?**

La réelle proximité entre formation et recherche, qu'elle s'exprime en master ou en licence, doit être conçue de telle façon que les étudiants en tirent un profit optimal, pour leur formation, pour leur culture générale et pour leur insertion professionnelle. Des liens forts avec la recherche permettent de transmettre deux éléments pédagogiques fondamentaux de l'enseignement supérieur : **la maîtrise de la complexité et la remise en cause fréquente des savoirs**. Parmi les objectifs pédagogiques affichés dans le système LMD figurent la mise en place de parcours de formation pluridisciplinaires et la déclinaison des compétences acquises par les diplômés. Sachant que tous les grands problèmes actuels, de par leur forte complexité, doivent être abordés par plusieurs voies reposant en particulier sur une pluridisciplinarité, transgressant donc les disciplines, les diplômés futurs, notamment dès l'obtention du master, seront armés pour appréhender avec de grandes chances de réussite des problèmes complexes et pourront s'adapter rapidement à l'évolution de la demande économique. Cette approche pluridisciplinaire, reposant sur une analyse de la complexité, s'apparente naturellement à celle mise en œuvre en recherche.

## **Comment garantir que les valeurs académiques fondamentales de l'Université soient conservées dans les futurs diplômes ?**

L'élaboration progressive des savoirs et l'absence de dogmatisme, deux traits fondamentaux de notre enseignement supérieur, relèvent également d'une démarche basique de la recherche. C'est l'absence de dogmatisme, le questionnement (presque) permanent des connaissances, la progression des acquis par les étudiants à partir de doutes et d'interrogations, qui font la richesse des enseignements à l'université. **La forte progression de la professionnalisation des formations** dans les universités françaises ne doit pas s'accompagner d'une régression de l'enseignement de ces valeurs fondamentales. Les formations professionnelles ne peuvent être conçues comme des simples formations à des savoir-faire professionnels ;

elles doivent s'appuyer sur des enseignements de culture générale, de citoyenneté et rappeler que la science reste source de questionnement des connaissances, d'interrogations et de curiosité. Toutes ces valeurs, toutes ces méthodes définissent la recherche moderne et elles ne peuvent être diffusées aux étudiants, qu'ils soient en licence ou en master, que si leurs enseignants sont eux aussi imprégnés des bases fondamentales de la recherche.

Le constat que l'immense majorité des enseignants des collèges et lycées n'a jamais pénétré dans un laboratoire de recherche, donc a fortiori ignore les grands principes sous-tendant la recherche, n'est pas favorable à la nécessité pour la recherche publique de retrouver la place qu'elle mérite ; elle n'incite guère les élèves à venir faire des études à l'université.

## **Comment améliorer la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ?**

**Comment associer enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des établissements d'enseignement supérieur, et toutes les personnes ne relevant pas de ces établissements à cette mission ?**

**Comment assurer une reconnaissance de leur investissement ?**

**Comment donner une nouvelle image de l'Université, notamment lors de l'introduction du LMD ?**

La recherche devrait contribuer encore plus fortement à donner de l'Université et des grands établissements d'enseignement supérieur, **une image forte de créativité, d'innovation au service de la société**. Les laboratoires de recherche, vitrines de l'enseignement supérieur, devraient être mieux connus de la société, des élèves du second degré, de leurs parents et de leurs enseignants, des collectivités et du monde économique. La fécondation des parcours de formation par la recherche reste souvent confidentielle puisque les contenus des formations ne sont que rarement diffusés sous une forme abordable par la plupart des citoyens. La politique définissant la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle mérite d'être revue, en réexaminant ses objectifs, ses modalités, ses intervenants et la reconnaissance de l'investissement par chacun dans cette diffusion.

**Pourquoi le texte régissant les études doctorales, et notamment les écoles doctorales, n'est-il pas en accord avec la philosophie générale des trois niveaux du LMD ?**

Le texte qui régit les études et les formations doctorales n'est plus adapté au nouveau schéma du LMD qui introduit de facto trois niveaux. Il importe que la formation en doctorat soit valorisée comme dernier étage du dispositif LMD, en reconnaissant une forte visibilité aux écoles doctorales. Il serait intéressant, dans le cadre de la construction de l'espace de la recherche, de réfléchir à une politique de site qui fait clairement apparaître les forces regroupées pour une formation à la recherche.

**Comment mieux valoriser les compétences acquises par les doctorants et les faire reconnaître par le milieu socioprofessionnel ?**

La France, à la différence de ses voisins ou des Etats-Unis d'Amérique, souffre d'un relatif manque de reconnaissance des compétences professionnelles acquises à la fin du doctorat. Mais, il est essentiel que la **formation doctorale soit la plus ouverte possible à une formation des doctorants à une culture de l'entreprise qui facilitera leur insertion professionnelle**. Des enseignements complémentaires doivent être délivrés en école doctorale vers le monde socio-économique et les problèmes sociétaux. Mais, en retour, les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent reconnaître clairement les compétences acquises par les docteurs et les apprécier à leur juste valeur. Cette interaction entre formation des doctorants, compétences acquises et insertion professionnelle, reste un challenge dans de nombreuses écoles doctorales et de nombreux milieux professionnels.

**Comment favoriser la mobilité des étudiants, de leurs enseignants et des chercheurs ?**

Le lien entre recherche et formation s'exprime aussi par le développement de réseaux, qu'ils se situent à l'échelle d'un site, d'une région, du pays ou entre établissements de pays différents. La réflexion actuelle sur l'offre de formation en master et en écoles doctorales montre bien, lorsque l'offre concerne plusieurs établissements de natures différentes, l'enrichissement des formations ainsi proposées. Il en est de même des formations réunissant plusieurs établissements de pays différents.

L'internationalisation des formations s'appuie souvent sur des contacts existant grâce à des collaborations en recherche. En effet, les chercheurs n'ont pas attendu la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche pour développer des liens étroits de collaboration avec des collègues ou des équipes à l'étranger. Si les échanges sont particulièrement féconds en doctorat, notamment par les cotutelles de thèse (ou toute forme de diplôme conjoint), la création de masters européens, dans le cadre d'Erasmus Mundus ou dans un autre cadre, va réellement donner une nouvelle dimension à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. De nombreux masters se construiront à partir de réseaux européens de recherche, à l'image de ce qui se crée dans le 6<sup>e</sup> PCRDT. La mobilité des enseignants et des chercheurs est bien souvent liée à celle de leurs étudiants ; elle en est dans tous les cas le meilleur garant. Néanmoins, deux freins actuels limitent le développement de réseaux : d'une part, **la difficulté de mobilité des étudiants et de leurs enseignants, pour des raisons matérielles ou réglementaires, et d'autre part la faible réflexion générale sur la dimension européenne des formations**, notamment de masters. Il est urgent de faciliter la mobilité, par des mesures incitatives fortes, et de préparer les universités françaises à des formations réellement européennes.

La mise en place du LMD et de l'espace européen de l'enseignement supérieur offre une opportunité aux universités, aux écoles d'ingénieurs, aux écoles de commerce ou à toute autre institution universitaire, de renforcer leurs liens entre recherche et formation. L'internationalisation des études et l'incontournable compétition entre établissements français et étrangers, nous contraignent dès à présent à proposer des formations LMD modernes, en réseau, souples, ouvertes sur la société, offrant ainsi à nos diplômés de réelles chances d'insertion professionnelle dans un monde changeant et de plus en plus exigeant.

## GLOSSAIRE

|          |  |
|----------|--|
| ACI      | Actions Concertées Incitatives   |
| ADIT     | Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique                      |
| AMUE     | Agence de Mutualisation des Universités et Etablissements                    |
| ANVAR    | Agence Nationale de Valorisation de la Recherche                             |
| ASU      | Attaché Scolaire et Universitaire  |
| BCRD     | Budget Civil de Recherche et Développement                                   |
| BQR      | Bonus Qualité Recherche  |
| CEA      | Commissariat à l'Energie Atomique  |
| CEMAGREF | Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts   |
| CHU      | Centre Hospitalo Universitaire   |
| CIES     | Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur                               |
| CIFRE    | Convention Industrielle de Formation par la Recherche                        |
| CNE      | Comité National d'Evaluation   |
| CNER     | Comité National d'Evaluation de la Recherche                                 |
| CNES     | Centre National d'Etudes Spatiales   |
| CNESER   | Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche              |
| CNOUS    | Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires                       |
| CNRS     | Centre National de la Recherche Scientifique                                 |
| CNU      | Conseil National des Universités   |
| CoNRS    | Comité National de Recherche Scientifique                                    |
| CPER     | Contrat de Plan Etat-Région  |
| CR       | Chargé de Recherche  |
| CROUS    | Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires                       |
| CTI      | Commission des Titres d'Ingénieurs   |
| CV       | Curriculum Vitae   |
| DG       | Direction Générale   |
| DIRD     | Dépense Intérieure de Recherche et Développement                             |
| DR       | Directeur de Recherche   |
| DUT      | Diplôme d'Etudes Universitaires  |
| EPA      | Etablissements Publics à Caractère Administratif                             |
| EPIC     | Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial                  |
| EPSC     | Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel   |
| EPST     | Etablissements Publics à Caractère Scientifique et Technique                 |
| ERC      | European Research Council  |
| FEDER    | Fond Européen de Développement Régional                                      |
| GIP      | Groupement d'Intérêt Public  |
| GIS      | Groupement d'Intérêt Scientifique  |
| IATOS    | Ingénieurs Administratifs, Techniciens, Ouvriers et de service (personnels). |
| IFR      | Institut Fédératif de Recherche  |
| IFREMER  | Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la mer                 |
| IGF      | Inspection Générale des Finances   |
| INPI     | Institut National de la Propriété Intellectuelle                             |
| INRIA    | Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique             |
| INSERM   | Institut National de la Santé et la Recherche Médicale                       |
| IRD      | Institut de Recherche pour le Développement                                  |
| IS       | Impôts sur les Sociétés  |
| ITA      | Ingénieurs, Techniciens, Administratifs                                      |
| ITER     | International Thermonuclear Experimental Reactor                             |
| LMD      | Licence Master Doctorat  |
| LOLF     | Loi Organique relative à la Loi de Finances                                  |
| MCF      | Maître de Conférence   |
| MNRT     | Ministère Délégué à la Recherche et aux Technologies                         |
| NEPAD    | Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique                       |
| NIH      | National Institute of Health   |
| NSF      | National Science Foundation  |
| OST      | Observatoire des Sciences et des Techniques                                  |
| PAI      | Programme d'Actions Intégrées  |
| PCN      | Points de Contact Nationaux  |
| PCRDT    | Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique                  |
| PEDR     | Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche                                 |
| PIB      | Produit Intérieur Brut   |
| PNB      | Produit National Brut  |
| RDT      | Réseau de Développement Technologique  |
| SDAI     | Sous-Direction des Affaires Internationales                                  |
| SNESUP   | Syndicat National de l'Enseignement Supérieur                                |
| SNPTES   | Syndicat National du Personnel Technique de l'Enseignement Supérieur         |
| STS      | Section de Technicien Supérieur  |
| TP       | Titre de Paiement  |
| UFR      | Unité de Formation et de Recherche   |
| UMR      | Unité Mixte de Recherche   |
| UPR      | Unité Propre de Recherche  |
| VAE      | Validation des Acquis par l'Expérience                                       |
| ZSP      | Zone de Solidarité Prioritaire   |